

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3).

#### LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN (p. 3)

M. Jean Pontier, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### MODERNISATION DE LA POSTE (p. 4)

MM. Joseph Tyrod, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

#### SITE D'ASSEMBLAGE DU GROS PORTEUR AIRBUS (p. 4)

MM. Gérard Bapt, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### FRUITS ET LÉGUMES (p. 5)

MM. Eric Besson, Louis Le Pen, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### COUPE DU MONDE ET SÉCURITÉ (p. 6)

MM. Bruno Le Roux, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

#### DÉLINQUANCE DES MINEURS (p. 6)

M. Patrick Braouezec, Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### ALLOCATION D'ATTENTE ET ARPE (p. 7)

M. Alain Bocquet, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE (p. 8)

M. Philippe Martin, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

#### 1 % LOGEMENT (p. 9)

MM. Jean Besson, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### ZONES FRANCHES URBAINES (p. 9)

MM. Jacques Peyrat, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.

#### HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES (p. 10)

M. Jean-Luc Prél, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### GRÈVES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS (p. 11)

Mme Christine Boutin, M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

#### *Suspension et reprise de la séance* (p. 12)

## PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI

### 2. Saisine pour avis d'une commission (p. 12).

### 3. Cumul des mandats. – Suite de la discussion d'un projet de loi organique et d'un projet de loi (p. 13).

#### MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 13)

Motion de renvoi en commission de M. Jean-Louis Debré sur le projet de loi organique : Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Arnaud Montebourg, Jacques Brunhes, Georges Tron, Pierre Albertini. – Rejet.

#### Projet de loi organique

#### DISCUSSION DES ARTICLES (p. 24)

#### Article 1<sup>er</sup> (p. 24)

M. Pierre Albertini.

## PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET

M. Bernard Roman, rapporteur de la commission des lois.

Amendement de suppression n° 49 de M. Myard : MM. Jacques Myard, le rapporteur, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. – Rejet.

Amendement n° 53 de M. Brunhes : MM. Jacques Brunhes, le rapporteur, le ministre, Mme Frédérique Bredin. – Adoption.

Adoption de l'article 1<sup>er</sup> modifié.

#### Après l'article 1<sup>er</sup> (p. 27)

Amendement n° 90 de M. Lellouche : MM. Olivier de Chazeaux, le rapporteur, le ministre, Jacques Brunhes, Georges Tron, Pierre Albertini. – Rejet.

Amendements identiques n°s 23 de la commission des lois et 105 de M. Estrosi : Mme Frédérique Bredin, MM. Jacques Myard, le rapporteur, le ministre. – Adoption.

Amendement n° 26 rectifié de la commission : MM. le rapporteur, Jacques Brunhes, le ministre. – Adoption.

#### Article 2 (p. 28)

MM. Eric Doligé, Jacques Peyrat, Claude Hoarau, Alfred Marie-Jeanne, Pierre Albertini, Mme Frédérique Bredin, M. le rapporteur.

Amendement n° 14 rectifié de M. Tron : MM. Georges Tron, le rapporteur, le ministre, Noël Mamère. – Rejet.

#### ARTICLE L.O. 141 DU CODE ÉLECTORAL (p. 36)

Amendements identiques n°s 50 corrigé de M. Myard, 65 de M. Leonetti, 75 de M. Peyrat : MM. Jacques Myard, Jean-Antoine Leonetti, Jacques Peyrat, le rapporteur, le ministre. – Rejet des amendements n°s 50 corrigé, 65 et 75.

Amendement n° 69 rectifié de M. Albertini : MM. Pierre Albertini, le rapporteur, le ministre, Mme Frédérique Bredin. – Rejet.

Amendement n° 100 de M. Ferry : M. Alain Ferry. – Retrait.

Amendement n° 64 de M. Leonetti : MM. Jean-Antoine Leonetti, le rapporteur, le ministre, Mme Frédérique Bredin. – Rejet.

Amendement n° 24 de la commission : MM. le rapporteur, le ministre, Alain Tourret. – Retrait.

Amendements identiques n°s 88 de M. Demange, 98 de M. Gérard Voisin et 107 de M. Estrosi : MM. Georges Tron, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendements n°s 85, 84 et 83 de M. Tourret : M. Alain Tourret. – Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 40).



# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions du Gouvernement.

C'est le groupe Radical, Citoyen et Vert qui va ouvrir le feu pacifique. (*Sourires.*)

### LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN

**M. le président.** La parole est à M. Jean Pontier.

**M. Jean Pontier.** Je souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la pérennité du travail au noir et sur les possibilités qu'a notamment l'inspection du travail pour mieux le contrôler afin de bien le sanctionner.

Je vais prendre comme exemple le département de la Drôme, et je prie mes collègues de ce département de m'en excuser. Je suis en effet député de l'Ardeche, mais je suis très immergé dans les problèmes d'insertion par l'activité économique de la Drôme. Cela dit, le problème se pose dans tous les départements français.

Ainsi, dans la Drôme, sur 57 482 personnes en âge de travailler et sans emploi, 24 826 sont inscrites comme demandeurs d'emploi et perçoivent à ce titre des indemnités, 8 500 sont RMIstes et 518 classées sans domicile fixe. Des 25 000 personnes environ qui restent, on ne sait rien, sauf qu'elles doivent bien se débrouiller pour vivre.

Si, comme on en convient habituellement au plan local, tous les secteurs de l'économie sont touchés par le travail au noir, certaines activités, comme le bâtiment et l'agriculture, apparaissent moins contrôlables que l'hôtellerie et la restauration, par exemple.

Grâce aux contrôles réguliers et aux opérations « coup de poing » assurées par les seuls neuf agents, trois inspecteurs et six contrôleurs, de la direction départementale du travail et de l'emploi de la Drôme, avec l'aide des vérificateurs de la gendarmerie, de l'URSSAF et des services des impôts, on essaie de contrer ce fléau. Par contre, en voyant les moyens tellement insuffisants affectés à l'inspection du travail, on se demande si l'Etat a vraiment la volonté de combattre effectivement cette plaie. Pourtant, en diminuant les rentrées fiscales, cette économie parallèle coûte cher à la nation. Quant aux salariés du travail au noir, ils sont, nous le savons, privés de toutes prestations sociales.

Je souhaite donc savoir, madame la ministre, quelle politique volontariste de lutte contre le travail au noir sera mise en place par le Gouvernement, et surtout avec quels moyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cette année encore, monsieur le député, l'une des priorités essentielles de l'inspection du travail a été la lutte contre le travail clandestin. Celui-ci pose en effet un problème pour les salariés eux-mêmes d'abord, privés de tout statut et notamment de la sécurité sociale, des droits à la retraite, avec des graves conséquences en cas d'accident du travail, mais aussi pour l'équilibre de nos régimes fiscaux et sociaux. L'inspection du travail a d'ailleurs dressé plus de dix milles procès-verbaux l'année dernière.

Plusieurs avancées significatives, aussi bien dans la réglementation que dans les pratiques, nous permettent aujourd'hui d'être beaucoup plus efficaces dans la lutte contre le travail clandestin.

Tout d'abord, un certain nombre de professions aident nos services à organiser cette lutte. J'avais engagé ce travail en 1991 avec le textile et l'habillement. C'est le cas aujourd'hui, notamment dans la Drôme, avec l'hôtellerie et avec la restauration. Une telle coopération est un plus significatif.

Par ailleurs, l'infraction est dorénavant caractérisée lorsqu'il n'y a pas eu de déclaration préalable d'embauche ou de fiche de paie. Les contrôles sont ainsi plus faciles pour les inspecteurs du travail.

Cela dit, si nous voulons lutter contre le travail noir, nous devons aussi aider les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les chefs de PME à embaucher dans des conditions plus faciles. Le Premier ministre a annoncé un programme, que met en œuvre notamment Mme Lebranchu. Il s'agit de simplifier largement les déclarations à la sécurité sociale et au fisc. Nous y travaillons.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Baissez les charges !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Les agriculteurs de la Drôme bénéficient du titre saisonnier agricole, un nouveau titre qui permet d'embaucher dans de meilleures conditions et de manière beaucoup plus simple.

**M. André Angot.** Baissez les charges !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Comme vous le savez, car vous êtes très préoccupé par l'insertion des chômeurs, le préfet de la Drôme, comme d'ailleurs ceux des départements du Sud, met en place avec les professionnels, à l'approche des périodes saisonnières, notamment dans l'agriculture, un système permettant à des personnes inscrites à l'ANPE de bénéficier d'emplois saisonniers. L'année dernière, un grand nombre de chômeurs ont pu en bénéficier, ce qui évite le recours à des personnes extérieures comme cela avait été trop souvent le cas par le passé. Le système est déjà en place pour l'été.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Baissez les charges !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il faut, en outre, vous avez raison, que l'inspection du travail ait des moyens nouveaux. Je viens d'obtenir le recrutement de quinze inspecteurs du travail supplémentaires par un concours exceptionnel. C'est beaucoup.

Enfin, l'action contre le travail illégal ne va pas sans la lutte contre la fraude fiscale. Christian Sautter a présenté ce matin en conseil des ministres le programme du Gouvernement en ce domaine. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe socialiste.

#### MODERNISATION DE LA POSTE

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Tyrode.

**M. Joseph Tyrode.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

Dans le cadre des restructurations en cours au sein de La Poste, la direction départementale du Doubs a soumis aux agents du bureau de Montbéliard un projet de réorganisation qui a pour objectif de spécialiser les compartiments d'activité et de professionnaliser les agents, afin de rendre La Poste plus performante et compétitive, exigence légitime du service public. Parallèlement à cette restructuration, ce bureau de poste est désigné comme site pilote pour la mise en place des trente-cinq heures.

Des divergences profondes sont apparues entre la direction de La Poste et les représentants des agents à propos des conséquences sur l'emploi de ces deux mesures concomitantes. Elles ont conduit une partie des agents à cesser le travail il y a dix jours.

Au-delà de ce cas particulier, c'est la question de l'application des 35 heures dans un service public en pleine restructuration qui est posée. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous donner l'assurance que le passage aux 35 heures dans les sites expérimentaux ne sera accompagné d'aucune suppression de poste, ni d'aucune substitution d'agents titulaires par des agents contractuels ? Nous affirmons ainsi notre souci que l'expérimentation des 35 heures au sein de La Poste ne soit source ni de disparitions d'emplois, ni de précarisation, ce qui serait contraire à la lettre et à l'esprit du projet.

Pourriez-vous également nous apporter des précisions sur le contrat de plan Etat-Poste, car il faut souligner également les problèmes rencontrés pour le maintien des bureaux de poste en milieu rural ? Qu'en est-il des études de maintien avec d'autres partenaires pour conserver un service public de proximité dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la survie de nos villages ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.** En effet, monsieur le député, La Poste du Doubs met en œuvre un projet de modernisation de son établissement à Montbéliard, qui doit, comme l'ensemble des projets de réorganisation de cet exploitant public, se fonder sur la concertation et le dialogue social, j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler plusieurs fois à l'Assemblée nationale.

Il s'agit d'engager dès l'automne une rénovation complète des guichets, des espaces ouverts au public, pour mieux répondre aux exigences fortes de l'ensemble des clientèles de ce bureau et pour assurer un meilleur accueil.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur l'organisation de cet établissement, réflexion qui doit conduire à mieux adapter la présence des personnels aux guichets à la fréquentation des bureaux et aux variations d'activité dans l'année ou dans la journée. Cette réflexion a conduit à proposer un accroissement des horaires d'ouverture et une présence de La Poste dans l'une des zones urbaines sensibles de l'agglomération.

Il s'agit donc d'un projet local auquel le Gouvernement porte attention. Il demande à La Poste de veiller à ce que les principes que je viens de rappeler soient strictement respectés. La même qualité doit être offerte partout et pour tous par le service public, et la concertation locale doit naturellement déboucher sur une modernisation discutée et acceptée par l'ensemble des personnels concernés.

En ce qui concerne l'aménagement du temps de travail et la réduction-aménagement du temps de travail, La Poste doit naturellement s'engager dans le processus de réduction et d'aménagement de la semaine de travail. Une concertation nationale est d'ores et déjà ouverte pour fixer un calendrier et une méthode de discussion. Cela doit naturellement se faire en respectant les garanties nécessaires qui doivent être accordées aux personnels et il est clair et net, en particulier, que ce ne doit pas être l'occasion d'accroître la précarité – le Gouvernement l'a répété à l'exploitant public.

Dans ce contexte, des sites expérimentaux sont choisis pour voir comment on peut mener la réduction-aménagement du temps de travail et aller vers les 35 heures. Montbéliard s'est porté candidat. Il sera probablement choisi dans les prochaines semaines.

Pour conclure, le Gouvernement est très attentif à la démarche qui s'engage au sein de l'exploitant public et il sera très attentif aux résultats concrets, site par site, qui seront obtenus par la concertation qu'il veut engager. Celle-ci doit être pragmatique, responsable. Tous les postiers doivent être associés et doivent être motivés, afin de maintenir la présence de La Poste dans les zones urbaines sensibles, dans les centres-villes, et également dans les zones rurales, qui ont bien besoin d'un service public dynamique et présent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. Franck Borotra.** Sabordage du service public ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Borotra, cette séance était déjà suffisamment animée ! (*Sourires.*)

**M. Franck Borotra.** Je voulais apporter ma contribution !

#### SITE D'ASSEMBLAGE DU GROS PORTEUR AIRBUS

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Bapt, pour une question courte.

**M. Gérard Bapt.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et des transports.

La gamme des Airbus a constitué une grande réussite technique, technologique et commerciale pour l'industrie aéronautique française et européenne. Le site de Toulouse-Colomiers est le site historique de l'assemblage des

Airbus mais, dans l'optique de l'intégration européenne, l'assemblage du petit porteur A321 a été situé à Hambourg.

Une décision majeure pour la famille des Airbus va aujourd'hui être concrétisée, la construction du super Airbus A3XX. Il s'agit d'une décision majeure pour l'Europe puisque c'est le futur concurrent du Boeing 747, mais le choix du site est également une décision majeure en termes industriels et pour l'emploi.

L'assemblage de l'A321 se faisant à Hambourg, il serait logique que celui du plus gros porteur se fasse en France. En termes de savoir-faire, le choix de Toulouse-Colomiers serait naturel, mais, si des problèmes insurmontables apparaissaient, pour le transport des carlingues notamment, l'estuaire de la Loire offrirait une autre opportunité nationale, entraînant des retombées positives pour les sous-traitants de l'ensemble des sites hexagonaux et européens de construction aéronautique.

Quelle est, monsieur le ministre, la position du Gouvernement, qu'il s'agisse de l'opportunité et du choix de défendre la localisation française, ou d'un éventuel engagement financier de l'Etat auprès des collectivités locales et des partenaires industriels et consulaires déjà mobilisés ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Vous avez raison, monsieur le député, Airbus constitue une grande réussite de l'industrie aéronautique française et européenne – j'ai même parlé de joyau –, la technologie française y tenant une grande place.

Face à la concurrence internationale, il est absolument indispensable qu'Airbus Industrie puisse vendre toujours plus d'avions. Aujourd'hui, sans l'ombre d'un doute, il rivalise avec ses concurrents américains. Je peux même vous annoncer qu'Air France s'appête à commander quarante appareils dont une vingtaine font l'objet d'une option ferme.

Lors du conseil des ministres « Airbus » qui s'est tenu à Berlin il y a quelques jours, j'ai insisté au nom du Gouvernement français sur la nécessité de développer la gamme, pour rester compétitif, notamment l'A3XX. Les autres ministres ont soutenu cette position et nous avons demandé aux industriels de nous indiquer leur option et leur calendrier. Ces derniers ont répondu qu'ils pourraient préciser et chiffrer le projet de l'A3XX dès le mois de juillet, ce qui permettrait de lancer la commercialisation dès l'année 1999.

Pour le Gouvernement, bien entendu, la chaîne de l'A3XX doit être en France. C'est une bataille à gagner. Je partage tout à fait votre avis sur les possibilités de notre pays et nous défendons ainsi la solution française. Il y a deux hypothèses, Toulouse-Colomiers ou Saint-Nazaire. Airbus n'a pas encore choisi. Dans les deux cas, quel que soit le montage qui sera fait, nous pouvons réussir cette solution française. Les retombées économiques et sociales seraient très importantes. Aux côtés de l'Etat, tout le monde doit concourir à la réussite des localisations françaises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

#### FRUITS ET LÉGUMES

**M. le président.** La parole est à M. Eric Besson.

**M. Eric Besson.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Le secteur des fruits et légumes, monsieur le ministre, connaît des difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles, avec des conséquences pour la viabilité des exploitations. Dans le département de la Drôme, par exemple, que notre collègue et ami Jean Pontier a mis à l'honneur aujourd'hui, deux arboriculteurs s'installent chaque année, alors que dix partent. Quant aux emplois saisonniers, leur nombre devrait diminuer de près de la moitié cette année.

Vous avez pris des mesures d'urgence, avec détermination et rapidité, et je vous en remercie. Vous avez annoncé des plans de développement et des mesures en faveur de l'investissement. Comment envisagez-vous l'avenir de cette filière et comment pouvons-nous lui donner la nouvelle ambition qu'elle mérite ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Effectivement, monsieur le député, le Gouvernement a arrêté un plan d'ensemble au terme d'une concertation intense commencée dès le mois de novembre et poursuivie au cours de l'hiver. Des réunions ont été organisées au mois d'avril, puis une table ronde le 15 mai. C'est un dispositif significatif, avec des mesures conjoncturelles et structurelles.

Des exploitations ont, en effet, été fragilisées pour des raisons climatiques et économiques. Il fallait des mesures d'urgence. Nous les avons prises : soutien aux trésoreries, mais aussi allègement et report des charges sociales.

Plus largement, ce sont des considérations structurelles qui retiennent notre attention dans la mesure où il faut offrir à cette filière des perspectives pour le futur. C'est une approche nouvelle qui a prévalu.

Tout d'abord, c'est au niveau départemental qu'aura lieu l'expertise de chacune des exploitations, le plus près possible du terrain.

Deuxièmement, afin d'engager une démarche nouvelle à l'égard des exploitations fragiles mais viables, des plans de redressement seront proposés.

Enfin, pour spécifier la démarche, les arboriculteurs et les maraîchers qui souscriront un cahier des charges répondant non seulement à des critères de qualité des produits et de maintien de l'emploi mais aussi à des critères concernant l'adhésion à l'organisation économique – critères incontournables – bénéficieront du soutien de l'Etat pour leurs investissements.

Le dispositif arrêté insiste également sur la qualité du dialogue au sein de la filière. A cet égard, un certain nombre d'initiatives ont été prises. Mme Lebranchu a reçu, ce matin, les professionnels de la distribution. Il me reviendra d'organiser très prochainement une rencontre entre les producteurs et les distributeurs.

Plus largement, afin que de telles mesures soient mises en œuvre dans un délai très rapproché, puisque nous avons souhaité accélérer le processus d'indemnisation au titre des calamités, un comité de suivi a été mis en place.

Vous avez souligné à juste titre l'importance d'une telle filière pour l'équilibre économique de certaines régions, singulièrement de la vallée du Rhône et de la Drôme. C'est bien pourquoi nous ferons en sorte, grâce à une très étroite concertation, qu'elle retrouve les chemins du développement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

## COUPE DU MONDE ET SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Bruno Le Roux.

**M. Bruno Le Roux.** Monsieur le ministre de l'intérieur, dans quinze jours, s'ouvrira dans notre pays cet événement mondial qu'est la Coupe du monde de football. À côté de l'événement sportif et de ses retombées commerciales et touristiques, le Gouvernement porte une très grande attention à la sécurité durant cette manifestation.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des informations sur le dispositif général mis en œuvre à cette occasion...

**M. Michel Bouvard.** Tartufe !

**M. Bruno Le Roux.** ... ainsi que sur des opérations particulières comme celles qui ont été menées hier, semble-t-il avec beaucoup de succès ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Chers collègues, quand les actions d'un ministre de l'intérieur sont une réussite, pourquoi ne pas le dire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Vannson.** Tartarin !

**M. Thierry Mariani.** C'est plus facile que pour les sans-papiers !

**M. Bruno Le Roux.** Pouvez-vous nous assurer aussi que la mise en place du dispositif ne se fera pas au détriment de la sécurité publique de nos concitoyens, notamment aux alentours des stades,...

**M. François Vannson.** Démagogue !

**M. Bruno Le Roux.** ... qui s'interrogent sur les moyens mobilisés à l'occasion de cette manifestation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Pierre Chevènement,** *ministre de l'intérieur.* Monsieur le député, vous avez raison de souligner (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) l'importance et la difficulté de la réussite de cette coupe du monde de football qui sera le plus grand événement sportif de cette fin de siècle.

**M. Didier Boulaud.** Après la dissolution !

**M. le ministre de l'intérieur.** Au total, ce seront soixante-quatre matches qui vont avoir lieu sur dix sites, 2,5 millions de spectateurs et, en cumulé, 64 milliards de téléspectateurs, dont un humain sur trois lors de la finale.

Des dispositions ont été prévues pour assurer la sécurité générale des sites, en coopération avec les polices étrangères, entre autres pour prévenir le hooliganisme. La sécurité à l'intérieur des stades sera de la responsabilité du Comité d'organisation français, et aux abords des stades, de celle de la police et de la gendarmerie qui sont naturellement habilitées à intervenir à l'intérieur en cas de besoin. Dois-je souligner que les préfets assumeront, sous mon autorité, la responsabilité des dix sites concernés ?

La sécurité des équipes et des délégations sera assurée par le GSIGN, le RAID, le GIPN et en coopération avec les polices étrangères.

Quant à l'opération de police judiciaire qui s'est déroulée hier, elle a eu lieu dans le cadre de deux informations judiciaires ouvertes, l'une à la suite de la découverte d'un

engin explosif, le 11 mai dernier, l'autre à la suite d'indices sérieux et concordants laissant supposer que des actions allaient être perpétrées pendant la Coupe du monde. La décision a été prise par le parquet de Paris. Le juge Bruguière, chargé de l'instruction, a ordonné l'opération que nous avons exécutée en liaison avec les polices et les magistrats des pays voisins – en Allemagne, le *Bundes-kriminalamt* et le tribunal de Karlsruhe – et procédé à un certain nombre d'interpellations, en Italie, en Suisse et en Belgique. Je rappelle qu'une opération similaire avait eu lieu en Grande-Bretagne.

Au total, quarante-sept personnes sont actuellement en garde à vue et font l'objet d'un tri. En outre, des documents importants ont été saisis : beaucoup de faux papiers et de faux passeports et une documentation fort inquiétante.

Pour le reste, que chacun garde son sang-froid. Je lance un appel à la vigilance de tous, celle de nos concitoyens et des étrangers présents sur notre territoire, pour que tout objet suspect soit signalé – il suffit d'appeler Police secours au 17 – et que les précautions nécessaires soient prises, sans pour autant céder à la psychose.

Je tiens à souligner l'efficacité de la police nationale et les conditions de confidentialité remarquables dans lesquelles cette opération, qui engageait 462 policiers, a été menée. Je remercie aussi les autorités policières et judiciaires étrangères pour leur coopération.

S'agissant des villes proches des grands sites, il va de soi que l'essentiel de l'effort reposera sur les unités mobiles – trente compagnies républicaines de sécurité et trente escadrons de gendarmerie mobile. La sécurité publique pourra évidemment être mise à contribution en tant que de besoin.

Tout sera donc fait pour assurer la réussite de ce grand événement. Il en va de la responsabilité de la France tout entière. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyens et Vert et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe communiste.

## DÉLINQUANCE DES MINEURS

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Braouezec.

**M. Patrick Braouezec.** Madame la ministre de la justice, le 2 juin prochain se tiendra une réunion du conseil de sécurité intérieure consacrée à la délinquance des mineurs.

Face à des actes qui mettent en cause l'intégrité des rapports humains, la tentation est grande de céder à des mesures spectaculaires et uniquement répressives.

Le rapport élaboré par nos deux collègues, Mme Lazerges et M. Balduyck,...

**M. Jean Glavany.** Très bon rapport.

**M. Robert Pandraud.** C'est vrai.

**M. Patrick Braouezec.** ... réaffirme à juste titre la primauté des mesures éducatives marquée par l'esprit de l'ordonnance de 1945.

C'est ce que confirme Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, quand il préconise de « réunir les moyens réellement éducatifs qui font trop souvent défaut à la justice des mineurs et, surtout, de s'attacher aux facteurs déclenchants de cette

délinquance ». Ces propos prennent un sens particulier au regard de la situation en Seine-Saint-Denis : 400 mesures éducatives prononcées par des juges pour enfants attendent que l'on trouve un éducateur pour être appliquées. Les services de la protection judiciaire de la jeunesse ont perdu 50 postes en dix ans. Un foyer d'hébergement situé au Raincy est fermé depuis deux ans. Le centre d'action éducative de Saint-Denis continue d'intervenir sur un secteur couvrant une population correspondant au double de la moyenne admise en zone urbaine. C'est encore la brigade des mineurs qui a vu ses effectifs fondre en quelques années de soixante-quinze à douze personnes.

La Seine-Saint-Denis, comme d'autres départements, n'a pourtant pas connu une évolution de la délinquance qui justifierait cette cure d'amaigrissement de l'ensemble des dispositifs d'Etat concernant les mineurs.

Je souhaite donc, madame la ministre, que les orientations qui seront prises lors du conseil de sécurité intérieure confirment l'engagement de mener une politique éducative incluant les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et ne cèdent pas à la tentation d'une justice d'exception aggravant les exclusions.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'indiquer les dispositions qui seront prises pour que la justice des mineurs soit en mesure de mener à bien sa mission éducative dans le cadre de la protection de l'enfance en danger et du traitement de la délinquance des mineurs, tant en Seine-Saint-Denis qu'au niveau national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la garde des sceaux, à qui je demanderai d'être assez brève, afin de laisser à M. Bocquet le temps de poser sa question.

**Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, dès son entrée en fonctions, le Gouvernement a pris des mesures pour mieux traiter ce très grave problème de société qu'est la délinquance des mineurs.

J'ai, pour ma part, inscrit cette question au premier rang des priorités budgétaires de mon ministère, en accordant, pour la première fois depuis des années et des années, cent postes d'éducateur supplémentaires, en augmentant le nombre de juges pour enfant – seize postes ont ainsi été créés, ce qui, là encore, est sans précédent –, en affectant aux quartiers des mineurs dans les prisons, cinquante nouveaux postes de surveillant.

Pour sa part, le ministre de l'intérieur a engagé 2 000 agents de sécurité dans vingt-six agglomérations où les problèmes sont les plus préoccupants. Avec les ministres de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité, de l'enseignement scolaire et de la ville, nous avons engagé un travail de lutte contre les violences scolaires. Le Gouvernement entend renforcer encore ce dispositif en assurant une meilleure détection en amont des familles et des enfants à problèmes et en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs – familles, travailleurs sociaux, enseignants, policiers, gendarmes et magistrats. Il importe que les services de l'Etat soient mieux coordonnés comme avec les conseils généraux.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite une plus grande rapidité de réaction des services, car il ne faut pas que les actes de délinquance puissent rester sans réponse. A cet égard, vous avez noté que je vais déposer à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la simplification des procédures pénales...

**Mme Odette Grzegorzka.** Très bien !

**Mme la garde des sceaux,** ... qui tend à généraliser sur le territoire ce qui a été expérimenté en Seine-Saint-Denis, c'est-à-dire une convocation en temps réel des enfants et des adolescents avec leurs parents pour une responsabilisation immédiate, la confrontation avec les victimes et une intervention rapide de la justice.

Ce sont toutes ces questions que le Gouvernement a voulu approfondir, car un phénomène aussi complexe ne peut recevoir qu'une seule réponse.

En Seine-Saint-Denis, la situation est particulièrement difficile, je le reconnais.

**M. le président.** Il vous faut conclure, madame la garde des sceaux !

**Mme la garde des sceaux.** J'ai décidé de créer un service de la protection judiciaire de la jeunesse à Pierrefitte, de faire en sorte – et j'espère que nous en aurons les moyens – que les mesures éducatives ne restent pas sans réponse car cela décrédibilise l'intervention de la justice. Il importe également de multiplier les réponses éducatives pour faire face à la diversité des situations.

C'est à toutes ces questions que sera consacré le conseil de sécurité intérieure que le Premier ministre réunira la semaine prochaine et sur lesquelles nous avons la ferme volonté d'apporter des réponses adaptées au terrain et qui tournent le dos aux effets d'annonce. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

#### ALLOCATION D'ATTENTE ET ARPE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, ma question sera double et très concrète.

Tout d'abord, à l'initiative des députés communistes, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, la proposition de loi créant une allocation d'attente au bénéfice des personnes sans emploi titulaires de l'allocation spécifique de solidarité ou du RMI ayant cotisé pendant quarante ans à l'assurance vieillesse. Cette loi, promulguée le 18 avril dernier, constitue un pas évident vers plus de justice sociale.

Aujourd'hui, plusieurs dizaines de milliers de personnes acculées à la pauvreté attendent cette mesure d'équité qui leur assurerait un minimum de 5 000 francs par mois. S'inquiétant de la non-application de la loi, elles sont souvent éconduites par l'administration.

Madame la ministre, nous souhaiterions que vous puissiez les rassurer en annonçant la parution rapide du décret d'application.

**M. Georges Colombier.** Il serait temps !

**M. Alain Bocquet.** Le second volet de ma question concerne l'ARPE – l'allocation de remplacement pour l'emploi – qui favorise le départ en préretraite d'un salarié et son remplacement par un jeune. Malheureusement, ce dispositif fait font l'objet d'une obstruction patronale.

Envisagez-vous, madame la ministre, d'étendre cette disposition à des salariés plus âgés afin qu'ils soient remplacés par des jeunes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, vous m'interrogez sur la parution des décrets d'application de la loi du 18 avril 1998, soit un mois après son vote. Mais vous avez raison de le faire, car ceux qui attendent non pas le temps d'attendre. Cette loi est importante. Elle a été présentée à l'initiative de votre groupe et elle permet à ceux qui sont aujourd'hui bénéficiaires du RMI ou de l'allocation spécifique de solidarité, et qui ont cotisé quarante ans à la sécurité sociale, de recevoir 5 000 francs au moins par mois. Ainsi, les bénéficiaires de l'ASS qui touchaient environ 3 400 francs toucheront 5 145 francs. Les allocataires du RMI, isolés et sans enfant, qui touchaient 2 430 francs toucheront 5 000 francs.

La commission des affaires sociales a, à l'unanimité, repris ce texte qui a été voté par l'Assemblée nationale. Deux décrets étaient nécessaires à l'application de la loi, dont l'un requerrait la consultation de la Caisse nationale d'allocations familiales et du Conseil d'Etat. Tout cela a été fait dans les délais les plus brefs et, d'ici à quelques jours, ils paraîtront au *Journal officiel*, permettant aux bénéficiaires de toucher ce qui est maintenant leur dû. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En ce qui concerne l'allocation de remplacement pour l'emploi, je me réjouis que les partenaires sociaux aient prolongé le dispositif d'un an. Elle a déjà bénéficié à 105 000 personnes âgées d'au moins cinquante-huit ans et qui ont cotisé quarante ans à la sécurité sociale. En revanche, je regrette que les partenaires sociaux n'aient pas entamé une négociation pour que ceux qui ont quarante ans de cotisation et qui ont commencé à travailler jeunes – quatorze ou quinze ans – puissent en bénéficier, d'autant que le Premier ministre avait annoncé le 10 octobre que l'Etat était prêt à contribuer, pour 40 000 francs par an, au départ de ces personnes.

Je terminerai en répondant à l'opposition que rarement un Gouvernement aura publié des décrets aussi rapidement. En ce qui concerne les emplois-jeunes, je voudrais vous rappeler que les décrets ont été publiés quarante-huit heures après le vote de la loi. Que l'opposition se rassure : les décrets sur la durée du travail sont prêts, ainsi que les circulaires.

**M. Didier Boulaud.** Voilà !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Si le Conseil constitutionnel n'avait pas été saisi, la loi aurait déjà été promulguée et les décrets publiés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

#### FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Martin.

**M. Philippe Martin.** Madame la ministre de l'environnement, dès qu'il s'agit de taxer les Français, le Gouvernement auquel vous appartenez fait preuve d'une imagination débordante ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis quelques jours, vous affichez l'introduction d'une nouvelle fiscalité écologique comme l'une de vos priorités. Passons sur la future taxe européenne sur l'éner-

gie, dite « taxe CO<sub>2</sub> », destinée à réduire l'effet de serre et dont vous détournez d'ailleurs le produit puisqu'elle servirait essentiellement à éponger la baisse des cotisations patronales lors du passage aux 35 heures. C'est donc une première taxe verte pour compenser les méfaits de votre mauvaise politique économique et qui ne contribuera en rien à la qualité de notre environnement.

Mais parlons plutôt de la suppression du différentiel de prix entre l'essence et le gazole.

Vous avez choisi d'accélérer l'alignement de la fiscalité des carburants. Votre ami, l'économiste vert Alain Lipietz, auteur d'un récent rapport sur la question, explique pourtant que l'avantage actuel du diesel profite d'abord aux moins riches. M. Strauss-Kahn affirmait quant à lui, la semaine dernière, que le différentiel de prix ne se justifierait pas du point de vue industriel.

Pourtant, son collègue du Gouvernement, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, refuse lui, je le cite, « que l'on fustige le gazole ». Et il ajoute : « A force de montrer du doigt le diesel, on risque de fragiliser l'industrie automobile française qui fait travailler plus d'un million de personnes. »

Ma question sera simple, madame la ministre. (« Ah » ! sur *plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Quand cesserez-vous donc, par vos décisions idéologiques et vos marchandages politiques (*Protestations sur les bancs du groupe Radical, citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), de fragiliser l'emploi et de freiner la compétitivité de nos entreprises, notamment celle des transporteurs routiers, au moment précis où l'Europe s'ouvre à la déréglementation et au cabotage ?

Quelle est enfin l'opportunité de ces nouvelles taxes si nous sommes les seuls en Europe à les appliquer ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pour une réponse courte.

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, votre question comporte deux aspects fort différents.

Ainsi que vous l'avez noté, nous sommes en train de discuter au niveau européen sur une directive européenne relative à la taxation de l'énergie.

**M. Jacques Myard.** Une de plus !

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** La discussion n'a pas encore permis de trancher si cette directive devait concerner uniquement l'énergie ou si elle devait lancer un signal par rapport aux émissions de CO<sub>2</sub>, dans la mesure où nous avons pris des engagements internationaux pour réduire de façon significative ces dernières.

**M. Robert Pandraud.** C'est quoi le CO<sub>2</sub> ?

**Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** S'agissant de cette discussion, les choses sont relativement claires : il est hors de question d'alourdir la fiscalité, mais il s'agit de donner des signaux fiscaux différents. Nous souhaitons en encourager tel ou tel type de comportement ou décourager tel ou tel autre type de comportement néfaste d'un point de vue écologique, tout en allégeant la fiscalité qui pèse sur le travail afin de favoriser le maintien et la création d'emplois.

Pour ce qui est du différentiel entre le prix de l'essence et celui du gazole, je me vois contrainte de vous rafraîchir la mémoire. En effet, vous devez savoir que, à l'initiative de mon prédécesseur et en concertation avec le ministre de l'industrie de l'époque, un rapport avait été annexé au projet de loi de finances pour 1997, qui démontrait que l'avantage dont bénéficiait le gazole n'était justifié ni sur le plan écologique, ni sur le plan économique. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais le précédent gouvernement n'avait pas eu le courage de dire la vérité aux Français.

La plupart des pays de l'Union européenne ont choisi de maintenir un différentiel entre le prix de l'essence et celui du gazole. Il est en moyenne de 0,94 franc en Europe alors qu'il est de 1,43 franc en France. Il n'y a donc rien de scandaleux d'imaginer effectuer un rattrapage en plusieurs années : il ne nuirait pas aux camionneurs français, dans la mesure où il viserait seulement à aligner le différentiel français sur le différentiel européen.

J'insisterai sur un point qui me paraît fondamental : la nécessité de dégager les moyens qui permettront une modernisation sociale du secteur du transport routier. En effet, vous savez comme moi, que, malgré de nombreux mouvements sociaux, largement soutenus par la population et par les membres de cette assemblée, ce secteur n'est pas encore parvenu à mettre en place des mesures sociales justes. Il est absolument indispensable que l'Etat joue son rôle et fasse les propositions qui s'imposent, y compris sur le plan financier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

#### 1 % LOGEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean Besson.

**M. Jean Besson.** Monsieur le Premier ministre, selon des rumeurs de plus en plus persistantes, il semblerait que votre gouvernement envisage de solder purement et simplement le 1 % logement au profit, bien entendu, du budget de l'Etat, et de permettre ainsi que s'évaporent les quelque sept milliards de francs collectés chaque année en faveur du logement.

Une telle réforme serait sans précédent. En effet, si des prélèvements ont été opérés sur le 1 % logement par des gouvernements précédents,...

**M. Patrice Carvalho.** Périssol !

**M. Jean Besson.** ... y compris par des gouvernements de gauche, ils l'ont toujours été pour financer le logement et des actions en faveur de celui-ci.

De même, la contribution exceptionnelle pour 1997 et pour 1998 a été affectée au financement du prêt à taux zéro, c'est-à-dire au financement de l'accession sociale à la propriété.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le Premier ministre, si vous envisagez réellement de confisquer la collecte du 1 % logement et, par la même occasion, de détourner ainsi les cotisations versées par les employeurs pour permettre à leurs salariés d'accéder au logement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

**M. Jean-Claude Gaysot,** ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, le Gouvernement n'envisage pas de brader le 1 % logement. Il

n'envisage pas non plus, comme ça a malheureusement été le cas ces dernières années, de brader le logement social ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous le savez, dès sa déclaration de politique générale le Premier ministre a fait du logement l'une des priorités du Gouvernement. Des décisions importantes ont été prises en ce qui concerne l'APL, qui n'avait pas été relevée depuis quatre ans, ou la baisse de la TVA sur les travaux de réhabilitation et de gros entretien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Le 5 juin, mon collègue Louis Besson et moi-même allons ouvrir des rencontres nationales pour discuter des problèmes de mixité sociale, de plafonds, de surloyers, qui sont au cœur de nos préoccupations. (« Très bien ! », *sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Quant au 1 %, je crois, comme vous, que la dimension paritaire de sa gestion doit subsister.

Enfin, il faut veiller que les fonds dégagés permettent des avancées dans le secteur du logement social sous tous ses aspects. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### ZONES FRANCHES URBAINES

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Monsieur le ministre délégué à la ville, au cours de l'une des séances de questions au Gouvernement de la semaine dernière, vous avez déclaré que le Gouvernement ne pouvait admettre que de l'argent public soit dilapidé...

**Mme Odette Grzegorzulka.** M. Bartolone a raison !

**M. Jacques Peyrat.** ... sans que soient vraiment créés des emplois dans les zones franches.

Comme nombre de mes collègues qui ont une zone franche dans leur circonscription, j'avoue avoir été profondément choqué par de tels propos qui méconnaissent totalement la réalité du terrain.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous préférez le pillage ?

**M. Jacques Peyrat.** Il est vrai que, nouvellement arrivé au Gouvernement, vous n'avez pas eu le temps de visiter ces quartiers...

**M. Didier Boulaud.** Surtout à Nice ! La promenade des Anglais en zone franche !

**M. Jacques Peyrat.** ... et de vous rendre compte que, loin d'être dilapidé, l'argent public y est au contraire utilisé à bon escient, et qu'il contribue à recréer, dans ces quartiers qui étaient hier à l'abandon, de l'activité et des emplois.

Je n'en dirai pas autant du Gouvernement qui aura mis neuf mois pour se rendre compte qu'un ministre de la ville de plein exercice était nécessaire et à qui depuis douze mois, la critique systématique de l'action de ses prédécesseurs et la commande d'un nouveau rapport a tenu lieu de politique de la ville. C'est tout de même un peu léger.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Un plan Marshall !

**M. Jacques Peyrat.** Vos propos de la semaine dernière ont jeté le trouble parmi les élus qui travaillent depuis quinze mois à la réussite des zones franches et qui commencent à en récolter les fruits, ainsi que parmi les chefs d'entreprise qui ont fait le pari de la relance de l'activité dans ces quartiers et qui n'ont pas l'impression de gaspiller l'argent public quand ils l'utilisent pour créer des emplois à destination des jeunes de ces quartiers qui sont en grande difficulté.

**M. Albert Facon.** La méthode Médecin !

**M. Jacques Peyrat.** Considérez-vous réellement, monsieur le ministre, que l'argent public soit dilapidé dans ces quartiers, alors que 14 000 emplois y ont été installés dont plus de 50 % correspondent à des créations, selon la dernière évaluation de l'association des maires des villes à zones franches ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il s'agit d'emplois fictifs !

**M. Jacques Peyrat.** Plus généralement, allez-vous pérenniser cette orientation nouvelle de la politique de la ville, qui consiste à aller au-delà de la simple assistance, en favorisant toutes les initiatives créatrices de richesses, et donc d'emplois ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

**M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville.** Monsieur le député, vous avez raison sur un point : je n'ai pas eu besoin de visiter les quartiers auxquels vous faites référence, parce que j'y vis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*) C'est là une grande différence entre vous et moi ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jacques Peyrat.** Pas du tout !

**M. le ministre délégué à la ville.** Monsieur le député, vous avez raison sur un autre point, c'est que ce zonage supplémentaire que constituent les zones franches urbaines, même s'il complexifie quelque peu la lisibilité de la politique de la ville, a permis d'intégrer une dimension supplémentaire dans l'approche de cette politique : la dimension économique.

Toutefois, il suffit d'interroger les élus et les chefs d'entreprise dont les circonscriptions ou les installations sont situées autour de ces zones franches urbaines pour s'apercevoir que ces derrières ont suscité des effets pervers. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Absolument !

**M. Richard Cazenave.** C'est vous qui êtes des pervers !

**M. le ministre délégué à la ville.** S'agissant des emplois créés dans ces zones franches urbaines, il est important, pour le Gouvernement comme pour l'ensemble du pays, de savoir la part qui revient véritablement à la création et celle qui relève de la délocalisation.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très juste !

**M. le ministre délégué à la ville.** Sachez-le aussi, il n'est absolument pas question pour le Gouvernement de revenir sur l'engagement de l'Etat : les zones franches

urbaines seront maintenues. Toutefois, il est nécessaire, pour l'ensemble de la collectivité nationale, de réfléchir à la sortie de ce processus qui a été prévu pour durer cinq ans. Il est indispensable de savoir quel est le nombre exact des emplois qui ont été créés, quel a été leur coût, quels ont été les effets d'aubaine, quelle est la part de concurrence déloyale qui a résulté de l'installation des zones franches, pour pouvoir élaborer, dans le cadre des futurs contrats de plan, un outil permettant d'intervenir au niveau économique dans les quartiers en difficulté et d'offrir de véritables emplois à leurs habitants...

**M. Richard Cazenave.** Créez une commission !

**M. le ministre délégué à la ville.** ... dont la créativité doit être mise en avant. Il faut faire de la dimension économique un véritable outil de la politique de la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Préel.

**M. Jean-Luc Préel.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, chacun le sait, nos anciens souhaitent, lorsqu'ils vieillissent, demeurer à leur domicile. De nombreux services ont été mis en place pour le leur permettre. Cependant, leur état nécessite parfois un hébergement en établissement collectif : établissement de longue durée, foyer-logement, maison de retraite. Dans un tel cas, la structure d'accueil est rarement choisie en fonction de l'état de la personne, mais, hélas, en fonction des places disponibles. Or le coût d'hébergement payé par la personne, sa famille ou l'aide sociale est très variable. En particulier, la prise en charge des soins par l'assurance maladie, accordée sous la forme d'un forfait, est liée à la nature de l'établissement et non à l'état de la personne, les disparités sont donc énormes.

De plus, les nombreux besoins de médicalisation des établissements, qui ont été reconnus par les conseils régionaux d'orientation sociale, les CROS, ne sont pas financés. Ces besoins sont de l'ordre de 60 000 lits au niveau national et de 600 pour la seule Vendée.

Pour mettre un terme à ces anomalies, des députés de tous bords, dont Claude Bartolone, ont obtenu, lors de la discussion du texte instaurant la prestation spécifique dépendance, la PSD, que le Gouvernement réforme la tarification en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1999, soit dans un délai de deux ans. Et nous nous en étions tous réjouis.

Or, madame la ministre, après nous avoir expliqué longuement que la réforme de la tarification aurait lieu, voilà que, subrepticement, en deuxième lecture du projet de loi portant DDOEF, vous avez déposé un amendement repoussant de deux ans, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la mise en œuvre de cette réforme.

Certes, vous invoquez le grand nombre des établissements, mais, pour moi, ce n'est qu'un prétexte, car rien n'empêche de légiférer sur les principes de l'harmonisation et de laisser les établissements passer leurs conventions avec les caisses régionales d'assurance maladie, les CRAM, et les conseils généraux.

Ne pensez-vous pas que ce retard va pénaliser lourdement les familles et retarder la juste médicalisation des établissements prenant en compte l'état de chaque personne ?

Comptez-vous financer sans tarder tous les lits accordés par les CROS mais non financés en dépit des besoins ?

**M. Alain Néri.** Cela vous va bien !

**M. Jean-Luc Préel.** Nos anciens et leurs familles vous écoutent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** En effet, monsieur le député, la loi de janvier 1997 prévoyait – mais cela faisait quinze ans que l'on attendait (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) – une réforme de la tarification des établissements qui accueillent les personnes âgées. (*Mêmes mouvements.*)

J'ai dit quinze ans, ce qui signifie que nous étions tous impliqués. Alors cessez de hurler ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste. Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Comment se fait-il que vous soyez si nerveux, mesdames, messieurs de l'opposition, alors que je vous réponds très agréablement en soulignant que nous sommes tous responsables de ce retard. Alors, pour une fois, souriez ! (*Mêmes mouvements.*)

Je partage l'analyse de M. Préel : la tarification actuelle des établissements qui accueillent les personnes âgées n'est pas adaptée. Elle ne l'est pas car elle ne prend en compte ni la qualité des services, notamment celle des soins pour les personnes âgées, ni le degré de dépendance de ces dernières. De plus, cette tarification mêle, sans que nous soyons capables d'en mesurer totalement les effets, les financements des caisses d'assurance maladie, des départements, de l'Etat et des personnes âgées elles-mêmes.

Il faut donc mettre en place la réforme de la tarification des établissements, et ce sera fait dans les prochaines semaines.

Je tiens à souligner que, lorsque je suis arrivée à la tête de ce ministère, cette réforme n'était pas prête. Or nous avons, en dix mois, préparé une réforme qui était attendue depuis de nombreuses années. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

La concertation entre les services est maintenant terminée. Je m'apprête à en mener une autre à un niveau différent car des problèmes se posent.

**M. Philippe Auberger.** Deux ans de plus, c'est trop !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le député, si j'ai souhaité repousser de deux ans, non la réforme de la tarification – qui, je le répète, va sortir dans des délais brefs – mais la possibilité pour les 9 000 établissements français qui peuvent accueillir des personnes âgées de signer des conventions qui prennent en compte la qualité des soins, des services de dépendance, de l'hébergement et du couvert, c'est pour que ce travail puisse se faire avec un véritable souci d'efficacité et que le meilleur service puisse être assuré aux personnes âgées.

**M. Jean Glavany.** Très bien !

**Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il n'est pas question de retarder la réforme. Elle va sortir ! Toutefois, il faudra bien deux ans pour que tous les établissements puissent être conventionnés. Si nous n'avions pas repoussé le délai prévu initialement, pratiquement 90 % des établissements auraient été dans l'illégalité au 31 décembre 1998 et n'auraient plus pu recevoir de personnes âgées. Dans ce cas, qu'aurait-on fait de ces dernières ?

Mon souci est, bien entendu, de voir aboutir cette réforme. Mais le lien avec la PSD est évident. Dès que cette réforme sera effective – j'espère, je le répète, que ce sera dans les plus brefs délais –, les conseils généraux devront prendre en charge la part relative à la dépendance.

Je le répète, le bilan que l'on peut dresser ne permet pas de mettre en évidence une quelconque amélioration pour les personnes âgées. Au contraire, on constate une détérioration puisque les conseils généraux ont dépensé 600 millions de moins en faveur des personnes âgées qu'avant la loi sur la PSD.

Si nous voulons que les personnes âgées soient bien traitées, l'assurance maladie doit prendre en charge les soins et les conseils généraux la dépendance. Tout le monde doit faire un effort pour que cela fonctionne ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### GRÈVES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, ma question relaie celle qui a été posée hier par notre groupe par la voix de ma collègue Marie-Thérèse Boisseau sur les risques de perturbations dans le secteur des transports, en particulier à la SNCF et à Air France.

Dans la réponse que vous nous avez faite hier, monsieur le ministre, vous n'avez pas prononcé un mot pour ces millions de Français qui vont voir leurs conditions de vie quotidienne très perturbées. En revanche, vous avez polémique sur le passé en dressant un bilan rapide et, permettez-moi de le dire, un peu démagogique.

En réalité, si Air France peut aujourd'hui annoncer des bénéfices, c'est la conséquence directe de la gestion assurée par la précédente direction à la tête de laquelle se trouvait M. Blanc, lequel proposait la privatisation du groupe. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez également tenté de nous rassurer en insistant sur la bonne entente qui est censée régner entre les syndicats et le Gouvernement. Or quelle n'a pas été notre stupeur d'apprendre hier après-midi qu'un nouveau préavis de grève était déposé à Air France.

**M. Jacques Myard.** Toujours en grève !

**Mme Christine Boutin.** Ma question sera double.

Premièrement, les membres de l'Assemblée nationale, mais aussi l'ensemble des Français, veulent savoir quels sont les risques réels qui pèsent aujourd'hui sur tous ceux qui auront à subir les conséquences de ces mouvements sociaux.

Deuxièmement, vous aviez bien voulu reconnaître objectivement, monsieur le ministre, que nous n'étions pas opposés au droit de grève. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Naturellement, puisque c'est une expression de la démocratie ! Toutefois, comment ne pas constater que les grèves à répétition perturbent la vie de nos concitoyens ? Dans ces conditions, êtes-vous favorable à l'instauration d'un service minimum obligatoire dans le secteur des transports publics ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour clore cette séance de questions.

**M. Jean-Claude Gaysot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Madame le député ou madame la députée, je ne sais comment je dois dire...

**Mme Christine Boutin.** Madame le député !

**M. le président.** On dit : « Madame la députée ».

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** C'est comme vous voulez.

**M. le président.** Ce n'est pas comme on veut. Il faut dire : « Madame la députée ». (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Ainsi en a décidé le bureau de notre assemblée, qui a modifié en ce sens l'instruction générale.

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Madame la députée, donc, votre question est importante. Elle a trait à un événement dont le ministre de l'intérieur a déjà parlé, la Coupe du monde, sur lequel pèseraient des menaces ou des risques de conflits.

Je me suis déjà exprimé sur ce thème hier, en insistant sur deux points.

D'abord, il est normal que les organisations syndicales considèrent qu'elles n'ont pas à mettre leurs revendications entre parenthèses.

Je me suis en même temps félicité que les principaux responsables syndicaux aient souhaité ne pas prendre en otage la Coupe du monde, ni porter atteinte à l'image de la France et à celle des entreprises concernées.

En ce qui concerne Air France, je ne nie pas les efforts qui ont été réalisés par cette société depuis plusieurs années (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), et je crois que le personnel a consenti lui aussi d'importants efforts pour que la situation de l'entreprise s'améliore.

**M. Franck Borotra.** Il a fallu réparer les erreurs d'Attali !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Mais nous sommes peut-être plus que jamais à un moment charnière, à un moment où s'ouvrent des perspectives de développement réelles. En effet, alors qu'on n'embauchait plus et qu'il y avait au contraire des réductions d'effectifs, l'embauche reprend aujourd'hui, y compris pour les pilotes, puisqu'il est prévu d'en embaucher 600 dans les trois ans à venir.

**M. Didier Boulaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Alors que la formation des pilotes avait été arrêtée, l'Assemblée nationale a décidé de la relancer dans le cadre de l'école d'Etat.

Alors que les nouvelles pistes de Roissy n'avaient pas été réalisées, nous avons décidé de les construire.

**M. Didier Boulaud.** Très bien !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Répondez à la question !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** Alors qu'il n'existait pas d'accords internationaux, notamment avec les Etats-Unis,...

**M. Franck Borotra.** N'oubliez pas la recapitalisation de 20 milliards !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.** ... et que le débat durait depuis plusieurs années, nous sommes parvenus à un accord bilatéral avec les Etats-Unis qui nous permet aujourd'hui un développement de l'activité non seulement de Roissy et d'Orly, mais également des aéroports de province.

Je dis par conséquent à tous : négocions, discutons, ne gâchons rien, créons les conditions d'un développement durable en instaurant une confiance réciproque.

Pour ce qui est du droit de grève, eh bien non ! madame la députée, le Gouvernement et le ministre que vous avez devant vous n'ont pas l'intention de le remettre en cause ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le préavis, qui est obligatoire, ouvre une période qui doit permettre à la négociation de progresser de telle sorte qu'on puisse éviter l'arme ultime de l'action syndicale qu'est la grève. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt sous la présidence de M. André Santini.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis des projets de loi autorisant la ratifi-

cation des protocoles au traité de l'Atlantique Nord sur l'accèsion de la République de Pologne (n° 912), de la République de Hongrie (n° 913) et de la République tchèque (n° 922).

3

## CUMUL DES MANDATS

### Suite de la discussion d'un projet de loi organique et d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

- du projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives (nos 827, 909) ;
- du projet de loi limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives (nos 828, 909).

Hier soir, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits dans la discussion générale commune.

### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-Louis Debré et des membres du groupe du Rassemblement pour la République, une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement sur le projet de loi organique limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur, mes chers collègues, l'enjeu de notre débat d'aujourd'hui n'est évidemment pas limité, et nombreux sont les orateurs qui l'ont souligné, aux deux textes qui nous sont soumis.

L'enjeu de ce débat, c'est notre capacité à rénover le lien entre les citoyens et la politique.

C'est aussi notre capacité à atteindre une certaine maturité politique. Il faut bien reconnaître que, très souvent, la vie politique, et particulièrement au sein de nos assemblées, exprime plus l'immaturité de nos habitudes qu'une sérénité nécessaire. En effet, nous ne sommes guère capables, contrairement à d'autres pays, de parvenir à un consensus sur des sujets essentiels pour la République ou la démocratie, tout en exprimant nos divergences idéologiques sur d'autres sujets. Une telle incapacité est probablement la marque d'un certain archaïsme de notre vie politique.

Le jour où nous serons capables de distinguer nos points de vue sur certains sujets tout en nous retrouvant sur des sujets essentiels – je pense, par exemple, au code de la nationalité – la vie politique française aura fait preuve de maturité. Peut-être le sujet dont nous discutons aujourd'hui est-il l'un de ceux à propos desquels nous pourrions faire montre d'une certaine maturité. Car il faut bien reconnaître que, sur l'ensemble de ces bancs, nous sommes proches du consensus.

Nous sommes proches du consensus en ce qui concerne le diagnostic, que nous partageons tous, de la rupture entre les citoyens et les politiques.

Nous sommes proches du consensus quant au constat d'un certain nombre d'insuffisances des textes en discussion. Vous-même, monsieur le ministre, ne cachez pas à cet égard votre avis.

Nous sommes proches du consensus s'agissant d'un certain nombre de mesures, même si des divergences existent par ailleurs. Je constate que celles-ci sont souvent moins le fait des différentes appartenances à nos groupes politiques que l'expression des diverses expériences que nous pouvons avoir de la vie politique nationale et locale. Au-delà même des discours un peu convenus qui sont ceux que nous entendons sur ces bancs, les discussions que nous pouvons avoir dans les couloirs montrent que ces regroupement « interpartis », si je puis dire, sur certaines positions sont extrêmement nombreux et provoqueraient parfois la surprise s'ils étaient clairement exprimés dans cet hémicycle.

**M. Patrick Ollier.** Ça, c'est vrai !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur le ministre, la question que je vous pose et que nous devons, mes chers collègues, nous poser, est celle de savoir si nous saurons prendre le temps nécessaire pour élaborer ensemble un texte sérieux, un texte efficace, un texte qui présente à nos concitoyens une vision globale de la démocratie, une vision globale de la vie politique telle que nous la concevons pour les années à venir.

Oui, tel est l'enjeu de notre débat d'aujourd'hui. Il est essentiel que nous puissions présenter à l'ensemble de la France la perspective d'une politique en laquelle les citoyens puissent avoir confiance et donc sur laquelle ils acceptent de s'appuyer pour préparer leur avenir et celui de leurs enfants.

**M. Patrick Ollier.** Assurément !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je défends cette motion de renvoi en commission. Il ne s'agit pas d'une mesure dilatoire et personne ne saurait soutenir que c'en est une.

Les textes que vous proposez au nom du Gouvernement, monsieur le ministre, ne s'appliqueront que dans quelques années, ainsi que vous avez tenu à le souligner...

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est logique !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Certes, mais il est intéressant de mesurer la distance que le ministre prend, et que nous savons apprécier, à l'égard des textes du Gouvernement. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Tout le monde a relevé le peu de conviction du ministre !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Vous nous avez précisé, monsieur le ministre, que ces textes commenceraient à s'appliquer à partir de 2001, 2002, voire 2004 dans un certain nombre de cas. Je ne vois donc pas pourquoi on ne traiterait pas aujourd'hui, au nom de l'urgence, un certain nombre de questions essentielles pour l'image que nous allons donner de la politique à nos concitoyens.

Vous nous avez annoncé que plusieurs mesures annexes étaient en préparation, sans toutefois en décrire le contenu exact, et que d'autres sont à venir. Reconnaissez avec moi que nombre d'entre elles auront largement, d'ici à trois ans, le temps d'être élaborées, et que certaines pourraient l'être très rapidement, telle que celle qui porte sur l'incompatibilité entre une fonction ministérielle et un mandat local. Dès lors que l'on sait ce que l'on veut

et que, selon l'adage, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, n'importe lequel d'entre nous serait capable de rédiger un texte en un quart d'heure s'il est juriste, et en une demi-heure s'il ne l'est pas.

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Plusieurs de ces mesures peuvent donc être examinées très vite, sans retard. Elles donneraient une autre allure et un vrai sens à ce que nous voulons faire aujourd'hui.

Il serait au surplus beaucoup plus utile de présenter l'ensemble des mesures. S'agissant des mesures financières et en particulier de la revalorisation de l'indemnité des maires, vous nous aviez dit hier qu'il faudrait attendre.

**M. Jacques Peyrat.** Attendre quoi ?

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Soit ! Attendons ! Mais je ne vois pas très bien pourquoi on retarderait trop l'élaboration d'un texte dans la mesure où il n'induirait pas d'inscription dans une loi de finances cette année puisque ce ne sera qu'à partir de 2001 que les réformes s'appliqueront. Par conséquent, c'est bien dans le projet de loi de finances pour 2001 que figureront les mesures à incidences financières précises. Mais cela ne nous ôte pas la possibilité d'en fixer les principes dans les textes qui nous sont soumis aujourd'hui. Reporter tout cela à des projets futurs, ce n'est pas faire preuve de réalisme parlementaire : c'est méconnaître la procédure et c'est tout simplement faire fi du temps de la vie parlementaire.

Les délais ne peuvent pas être opposés à la nécessité d'une vision globale que nous voulons proposer à tous nos concitoyens, en particulier à ceux qui expriment le plus de doutes à l'égard de la vie politique.

Sachons prendre les quelques jours, voire les quelques semaines nécessaires pour présenter l'ensemble des mesures, dont on nous dit qu'elles sont nécessaires...

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** ... et qui nous permettront de dire : voilà la vie politique telle que, tous ensemble, nous la concevons et telle que nous la proposons à nos concitoyens.

Il est tout aussi important, madame la présidente de la commission des lois, d'étudier, avant de publier un texte, les effets des mesures que nous votons. Il s'agit là, mes chers collègues, d'un problème essentiel du droit et du respect de l'État.

Très souvent, trop souvent, nous avons légiféré trop vite et je crains, monsieur le ministre, que vous ne continuiez dans cette voie qui a été celle de nombreux gouvernements avant vous. Mais il est un jour où il faut savoir faire preuve de vertu.

Si vous me permettez, pour un instant, de redevenir un peu le professeur de droit que j'ai été dans le temps, je vous dirai que, si nous avons modifié si souvent le droit des sociétés, si nous modifions si souvent le droit de propriété, si nous revenons trop souvent sur le droit de la famille, créant par là même une sorte d'instabilité juridique et suscitant l'angoisse de nos concitoyens qui ne savent plus quels sont les textes qui seront applicables dans dix ans, c'est aussi parce que, parfois, nous ne savons pas, au sein de nos commissions ou de notre hémicycle, avoir la modestie et le réalisme qui nous conduiraient à prendre quelques jours ou quelques semaines supplémentaires pour essayer d'imaginer les conséquences des dispositions que nous votons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il se pose là un problème de déontologie parlementaire : nous sommes trop souvent amenés à modifier la loi parce que, au moment où nous l'avons votée, nous n'avons pas voulu, nous n'avons pas su – à moins que l'on ne nous en ait empêchés, ce qui a été parfois le cas, il faut le reconnaître – réfléchir un peu plus et mesurer convenablement ses conséquences.

Evitons de nous apercevoir trop tard que les textes que nous votons ont des effets pervers ! Evitons de nous apercevoir trop tard qu'il faut, une fois de plus, modifier des textes sur lesquels nous sommes penchés !

En l'occurrence, puisque nous avons le temps – vous ne demandez pas l'application de la réforme avant 2001 – sachons au moins réfléchir un peu sur ce que nous faisons !

C'est parce que les fondements de la République, les fondements de la démocratie sont en jeu, que nous n'avons pas aujourd'hui le droit de nous tromper.

Ensemble, nous avons un diagnostic à établir : plus qu'une désaffection à l'égard des politiques, c'est une véritable fracture de la vie politique que nous devons déplorer. Cette fracture existe entre les citoyens et les élus. Il est essentiel que nous réfléchissions, les uns et les autres, sur ses manifestations et ses causes.

Parlons d'abord de ses manifestations, que certains ont d'ailleurs évoquées à cette tribune.

Aux élections nationales, pas moins de 65 % des Français s'abstiennent, votent blanc ou nul, ou se prononcent en faveur de candidatures folkloriques ou extrémistes.

**M. Patrick Ollier.** Eh oui !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Cela signifie, mes chers collègues, qu'il n'y a guère que 35 % des Français qui se reconnaissent en nous.

Est-ce cela, la démocratie ?

Bien sûr, on me rétorquera que, dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, le taux d'abstention est encore plus élevé que chez nous. C'est vrai, mais dans ces pays on ne donne pas à l'Etat, au droit, à la loi, la place que nous leur donnons en France, où l'interventionnisme de l'Etat et du droit est certainement le plus poussé. C'est notre tradition depuis l'apparition des grands codes. Mais ceux-ci fixaient des règles générales et n'entraient pas dans les détails, alors que, probablement sous l'influence du droit anglo-saxon, nous entrons de plus en plus dans les détails et, ce faisant, nous intervenons de plus en plus dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

C'est pourquoi le fait que nos concitoyens reconnaissent que ceux qui ont une telle influence sur leur vie quotidienne ne les intéresse pas et qu'ils n'aillent même pas voter alors qu'ils savent que c'est nous qui allons avoir cette influence, pose un vrai problème réel à chacun de nous, à chacun de nos groupes, car c'est le problème de la démocratie. Et de cela aussi nous devons répondre.

**M. Richard Cazenave.** Excellente démonstration !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et sur cela aussi nous devons nous interroger.

Quelles sont les causes de ce phénomène ?

En premier lieu, tous les citoyens ont le sentiment que le pouvoir s'exerce loin d'eux, sans eux et, parfois, contre eux.

Regardons les 80 % de Français qui constituent les classes moyennes : ces artisans, ces commerçants, ces membres de professions libérales, ces cadres, ces ouvriers

qualifiés, qui créent notre pays et qui développent sa richesse. Demandons-nous si, depuis des années, nous avons répondu à leur attente.

Mais leur attente, quelle est-elle ? Ils attendent d'abord une sécurité dans leur vie, pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils veulent pouvoir construire leur vie, leur retraite, et permettre à chacun de leurs enfants de progresser dans la hiérarchie sociale, d'être assuré d'avoir un emploi, de pouvoir bouger. Or ils ont l'impression que, depuis des années, nous n'avons cessé de les appauvrir. Ils ont l'impression que l'augmentation de la fiscalité, un contrôle de plus en plus poussé de leurs activités, notamment lorsqu'ils ont des PME ou des PMI, quand ils sont artisans ou commerçants, les prive de la possibilité de recevoir le juste prix de leurs efforts, de mieux préparer leur vie et celle de leurs enfants.

Alors, ils se retournent vers nous et nous demandent ce que nous faisons pour eux. Très souvent, que nous soyons élus locaux ou élus nationaux, nous avons du mal à leur répondre.

Ils ont l'impression qu'une logique, qui n'est pas la leur, s'impose au fonctionnement de notre pays. Il s'agit d'une logique financière et d'une logique économique : même quand nous voulons faire des choses qui sont demandées par nos concitoyens et dont savons qu'elles seront bonnes pour eux, nous en sommes fréquemment empêchés car des problèmes d'équilibre budgétaire, des problèmes de comptabilité se posent. Et tout cela fait que les impôts et les taxes augmentent et qu'au bout du compte il n'y a aucune certitude.

Les Français ont l'impression que les politiques ne les écoutent pas, qu'ils n'entendent pas leurs aspirations. Ils pensent qu'ils ne pourront pas bénéficier de tous les efforts qu'ils réalisent aujourd'hui. Ils ont l'impression d'être méprisés. Voilà qui renvoie à un problème général de la démocratie, que nous n'avons pas résolu ni même évoqué dans ce débat.

**M. Olivier de Chazeaux et M. Patrick Ollier.** Exact !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** De qui parle-t-on ? De qui parlent les médias ? De qui parlons-nous souvent ici ? Nous parlons en général, ce qui, je le reconnais, est une très bonne chose, de ceux qui sont les plus malheureux dans notre société. Nous avons discuté du projet de loi sur les exclusions, et je m'en réjouis. Nous parlons aussi des grandes réussites, des grandes entreprises, tout comme les médias.

Mais il y a ces 80 % de Français qui, tous les jours, font des efforts et ont des difficultés pour se rendre à leur travail, notamment à cause des grèves. De ceux-là, on parle très rarement, quelquefois un peu à travers les questions d'actualité. Mais c'est à peu près tout. Le reste du temps, nous en parlons peu, en tout cas pas suffisamment. Nous ne pensons pas assez aux retombées, positives ou négatives, qu'auront les textes que nous votons. La plupart du temps, elles sont négatives pour ceux qui font partie de cette frange moyenne, mais les médias n'en parlent pas non plus.

Tous ceux-là ont le sentiment qu'ils n'existent plus dans la démocratie : c'est parmi eux que vous trouverez le plus grand nombre d'abstentionnistes. Ils ne votent pas, ils pensent qu'ils ne comptent pas, qu'ils ne sont pas pris en considération, qu'ils ne sont pas écoutés, qu'on ne parle pas d'eux. Ils ont le sentiment que les textes qui sont votés ne les concernent pas prioritairement, à moins que ce ne soit pour récupérer un peu plus d'argent, de cet argent qu'ils ont eu tellement de mal à gagner.

Dans ces conditions, pensent-ils, pourquoi iraient-ils voter ?

Il s'agit là, me semble-t-il, d'une des causes de cette désaffection dont je parlais à l'instant, et même du vote extrémiste. Mais prenons-y garde car c'est la République qui est en cause !

C'est là qu'est la rupture.

Le pouvoir fait peur, c'est vrai. Il fait peur quand il n'est pas proche de vous, quand il ne vous écoute pas, quand il ne travaille pas pour vous. Mais d'un autre côté, le contre-pouvoir nous fait peur. Il fait peur à l'ensemble de l'Etat, c'est-à-dire à l'ensemble des administrations car nous sommes dans un pays où nous ne savons pas gérer les contre-pouvoirs : nous ne savons sans doute pas suffisamment les admettre comme entrant dans la logique de la discussion démocratique.

Cela existe depuis fort longtemps, pratiquement depuis Louis XIV, et cela s'est accentué sous Napoléon, car c'est à cette époque que l'on a supprimé les corps intermédiaires. On les a supprimés au nom de la liberté de l'homme, mais la réalité c'est que l'on a alors placé l'individu en face de l'Etat, et dès lors qu'il n'y a plus personne entre les deux, l'Etat pèse sur l'individu et peut totalement le contraindre. Et c'est la raison pour laquelle on a tellement eu peur de ces corps intermédiaires au cours de notre histoire. Or, mes chers collègues, vous êtes de ces intermédiaires entre le citoyen et l'Etat, là-haut. Là est la grandeur de votre mission, mais là est aussi votre responsabilité, celle de faire entendre le langage des citoyens. Et c'est parce que nous ne le faisons pas assez aujourd'hui que nous connaissons cette crise du politique. Nous avons donc l'ardente obligation de moderniser la vie politique pour mieux l'adapter aux exigences de nos concitoyens.

Par quoi passe cette modernisation ? Soyons clairs sur ce point : elle ne passe pas par ces deux textes.

Elle suppose, d'abord, une modification de notre attitude sur le fond de la politique. Cela veut dire qu'il nous faut écouter les citoyens et ne pas nous contenter des sondages. Sans compter que je suis bien placée pour savoir qu'il ne faut pas toujours se fier à eux, les sondages ou les enquêtes ne donnent jamais qu'une moyenne. Comme le disait Edgar Faure il y a quelques années, les sondages cela donne toujours un parent d'élève moyen, moitié blond, moitié brun, ayant un œil bleu et un œil vert, mesurant un mètre soixante-douze, buvant 0,50 litre de bière et je ne sais combien de vin. Eh bien, c'est exactement la même chose pour les citoyens. Les écouter, ce n'est pas consulter des sondages, c'est être à même d'entendre chacun d'eux. Or, aujourd'hui, ni les médias, ni le Gouvernement, ni les élus n'arrivent véritablement à donner ce sentiment. Les seuls à y parvenir sont ceux qui sont le plus près d'eux, c'est-à-dire les maires. Voilà la première attente de nos concitoyens.

Leur seconde attente, c'est que nous abordions, au fond, des sujets qui les intéressent. Or très franchement, lorsque nous parlons du cumul, et dans la mesure où nous nous limitons à ce sujet – je le précise bien –, ils ont une fois de plus le sentiment qu'il ne s'agit que de corporatisme, que nous sommes encore en train de parler de nos petites histoires et, comme les journaux en font leur Une, ils se disent que cela concerne toujours le même monde, ce monde dont ils se sentent exclus et dont ils ne veulent plus.

Ce n'est qu'après avoir répondu à cette double attente – écoute et choix des sujets à traiter – que la modernisation du fonctionnement des institutions peut prendre un sens.

Ces deux textes que vous nous présentez, monsieur le ministre, prétendent y contribuer. Pourquoi pas ? C'est en effet le cas. Nous vous l'avons dit hier. Nous sommes d'accord sur certaines dispositions, mais nous pensons aussi que ces textes sont insuffisants. D'ailleurs, vous l'avez vous-mêmes dit hier, mes chers collègues du groupe communiste. Vous avez dit que le Gouvernement ne commençait pas par le bon bout. Vous voyez que je vous ai attentivement écouté ; cela n'est d'ailleurs pas la première fois. Et vous avez tout à fait raison sur ce point. Effectivement, on ne prend pas le problème par le bon bout. Surtout, on regarde les choses par le petit bout de la lorgnette. (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut nous y prendre différemment, car il est urgent de satisfaire l'opinion publique. Vous avez raison de dire que c'est l'ensemble de la vie politique qu'il nous faut aborder de façon globale et, encore une fois, nous avons la possibilité matérielle de le faire, que l'on ne nous dise pas le contraire !

N'oublions pas que ce n'est pas la première fois que nous traitons ce genre de problème. Nous avons déjà limité le cumul des mandats, mes chers collègues. Vous vous en souvenez ! Vous avez déjà participé à cette réforme les uns et les autres. Nous avons aussi limité le cumul des indemnités, puisque nous avons fixé un maximum. Cela prouve bien d'ailleurs que l'on ne fait pas de la politique pour de l'argent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Il est bon de le rappeler !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** En effet, combien d'entre nous gagneraient plus d'argent s'ils exerçaient un autre métier !

**M. René Mangin.** Ce n'est pas une obligation d'être député !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Enfin, disons-le ! Pourquoi en avoir honte ? Si nous faisons de la politique, c'est parce que cela nous intéresse, parce que c'est un moyen de faire bouger la société.

**M. Arnaud Montebourg.** Avec vos idées, c'est un moyen de la rendre immobile !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est un moyen d'améliorer la situation des gens. Alors cessons d'avoir des complexes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous avons déjà limité les indemnités. Le résultat, d'ailleurs, c'est que certains d'entre nous travaillent sans rien gagner ! Je n'aime pas parler de moi, mais je suis maire de Saint-Jean-de-Luz. J'y passe quarante heures par semaine et je ne touche pas un sou de la ville ; il m'arrive même assez régulièrement de payer pour elle ! Croyez-vous que je me désintéresse pour autant de ma ville ? Au contraire, il est tout à fait passionnant d'en être maire et cela m'enrichit. Evidemment, certains ne comprennent pas qu'au moment où l'on parle des trente-cinq heures, des gens travaillent soixante-douze, soixante-quinze, voire soixante-dix-huit heures par semaine – je suis persuadée que c'est ce que font la plupart d'entre vous. Parce que, c'est vrai, nous travaillons le samedi, le dimanche et jusqu'à dix ou onze heures du soir s'il le faut !

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est notre choix de vie !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Vous même, monsieur le ministre, étiez d'ailleurs ici la nuit dernière ! Et vous croyez que c'est pour les indemnités que nous touchons que nous le faisons ? Dieu merci, nous aspirons à autre chose !

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Personne n'a jamais dit le contraire !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Si, je l'ai entendu hier, et sur vos bancs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) Et cela me choque d'autant plus ! Peut-être raisonnez-vous comme ça, mais je puis vous dire que ce n'est pas notre cas, ni à mes amis, ni à moi-même. Et je suis persuadée que nous sommes nombreux sur ces bancs à estimer que la politique c'est une mission qui consiste à être au service des autres et que, pour la remplir, on ne compte pas son temps, on ne regarde pas ce que l'on gagne. C'est un véritable idéal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Yves Durand.** Bien sûr !

**M. Albert Facon.** Il faut donner à certains les moyens d'en faire !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Voilà pourquoi je défends ce renvoi en commission. Montrons sans complexe ce que nous sommes et essayons de faire quelque chose qui montre à nos concitoyens ce que nous voulons ! Ce ne sont pas ces textes qui répondent à cette aspiration, vous le savez bien, monsieur le ministre, parce qu'ils se caractérisent par bien des lacunes au regard des reproches qui nous sont faits par nos concitoyens. Ils traduisent une absence flagrante de vision globale de la vie politique et des rapports entre les citoyens et les politiques, ainsi qu'un état d'esprit masochiste qui manque de souffle.

**M. Jacques Myard.** C'est de l'auto-flagellation !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Telle est la raison pour laquelle nous devons réétudier tous ensemble ces dispositions en commission dans un contexte plus global.

**M. Patrick Lemasle.** C'est répétitif !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** La répétition, c'est la base de la pédagogie. Certains en ont besoin ! (« *Très bien !* » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Patrick Sève.** C'est exact !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** J'ai entendu dire que certaines associations de maires de communes rurales ou de villes moyennes seraient favorables à ces textes. C'est curieux, je suis maire, mais je n'ai pas été consultée, non plus que d'autres maires autour de moi. Je parlais tout à l'heure de la réserve dont il convient de faire preuve par rapport à certains sondages ou à certaines estimations. Il faut également faire une distinction entre les positions des présidents d'associations et le sentiment général des membres de ces associations d'élus.

Quoi qu'il en soit, ces textes n'abordent pas certains problèmes, ou ils ne les abordent que partiellement. Je pense en particulier au problème des fonctions accessoires. On prétend que nos concitoyens sont exaspérés de voir des maires être en même temps conseiller général ou conseiller régional, ou des conseillers régionaux qui sont en même temps conseiller général, ou député ou sénateur, etc. Je veux bien, mais je ne suis pas du tout sûr que ce

soit cela qui nourrisse l'exaspération de nos concitoyens. Je crois que ce qui les exaspère beaucoup plus, c'est qu'ils pensent qu'à chacune de ces fonctions s'attachent des indemnités cumulables sans limite. La loi en dispose autrement, mais ils ne le savent pas, ou très souvent ils ne le croient pas.

Ce qui les exaspère aussi, c'est de voir toujours la même tête à la présidence de tout, c'est-à-dire du conseil général, des offices et syndicats divers, des sociétés d'économie mixte diverses, des organismes divers, etc.

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est vrai !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Certains maires, conseillers généraux ou régionaux, arrivent ainsi à cumuler une dizaine de ces fonctions, voire à dépasser ce chiffre. Je crois que c'est cela qui exaspère les gens. Or les présents textes ne contiennent pas de dispositions en la matière. Des amendements ont été présentés par la commission, mais ils ne traitent qu'une petite partie du problème.

**Mme Monique Collange.** C'est déjà un progrès !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Que l'on veuille encourager l'intercommunalité, je veux bien, mais rien n'est prévu pour régler cette question. Or il faut la traiter au fond. Sur le principe, il faut se demander s'il est normal qu'un maire, un conseiller général ou régional soit à la tête d'un ou de plusieurs de ces organismes, s'il est suffisamment disponible pour cela. Il faut également s'interroger sur les conséquences de la suppression d'une telle possibilité. Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire si, oui ou non, il faut interdire le cumul en la matière. C'est un vrai problème que certains amendements visent à résoudre, mais en partie seulement, et que nous ne devons pas traiter uniquement dans cet hémicycle. C'est un travail de commission.

**M. Patrick Ollier.** Tout à fait !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est en effet en commission que nous devons déterminer quelles seraient les conséquences de l'interdiction d'un tel cumul. Cela me paraît tout à fait logique.

**M. Patrick Ollier.** C'est en effet à la commission de le faire !

**M. Arnaud Montebourg.** Il est urgent d'attendre !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Par ailleurs, le Gouvernement a refusé, et la commission aussi, d'assimiler les adjoints au maire, les vice-présidents des conseils généraux ou régionaux aux présidents des exécutifs. Bien entendu, on trouvera des raisons juridiques, dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs. La délégation, on sait ce que c'est ! Mais je vous demande, mes chers collègues, de réfléchir un peu à l'image que nous donnons en la matière.

**M. Arnaud Montebourg.** Précisément !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Imaginons ce que pensent nos concitoyens lorsqu'ils voient quelqu'un – je ne cite personne – renoncer à une fonction de maire pour exercer celle de premier adjoint avec une délégation générale !

**M. Olivier de Chazeaux.** A Sarcelles, par exemple !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Eh bien, ils se disent que ceux qui font cela sont des hypocrites, car en réalité ils continueront à détenir le pouvoir. C'est bien un problème de pouvoir qui se pose.

**M. Patrick Sève.** Encore une fois, elle a raison !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et les gens se disent : « Ces députés, ces sénateurs, dans ce Gouvernement, dans cet Etat, ils sont tous d'accord entre eux pour faire du camouflage,...

**M. Patrick Sève.** Exactement !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** ... pour faire illusion, mais en réalité ce qu'ils veulent, c'est garder le pouvoir ! »

**M. Olivier de Chazeaux.** Ce qui est normal !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Alors, soyons clairs vis-à-vis d'eux ! Disons oui ou non, mais si nous estimons qu'il ne doit pas y avoir de cumul, allons jusqu'au bout ! Et disons carrément qu'un poste de premier adjoint ou d'adjoint au maire avec une délégation générale, un poste de premier vice-président d'un conseil général ou d'un conseil régional, c'est exactement la même chose, en termes de pouvoir, qu'un poste de maire ou de président de conseil général ou régional. Ce qui compte, c'est la personnalité qui le détient et si cette personnalité était le maire, le président du conseil général ou du conseil régional, on sait très bien que c'est lui qui dirigera et pas un autre. Alors ne soyons pas hypocrites ! Ne donnons pas en plus cette image de nous à nos concitoyens !

Ce texte n'aborde donc que très partiellement les vraies questions que se posent les Français et les vrais reproches qu'ils nous font. De plus, il n'aborde pas les problèmes essentiels à leurs yeux, mais c'est volontaire nous dites-vous. Vous refusez de traiter du cumul des fonctions de ministre avec celles d'élu local. Et pourtant, ayant à deux reprises exercé ce type de fonctions, je peux vous dire que le problème de la disponibilité, qu'il s'agisse de temps ou de disponibilité intellectuelle, se pose vraiment lorsqu'on est membre du Gouvernement, car on fait alors des choses auxquelles on croit, sinon on s'en va, n'est-ce pas monsieur le ministre ! (*Sourires sur divers bancs.*) Mais, par ailleurs, on doit aussi être continuellement à la disposition des autres, et l'on ne pense qu'à ça. C'est donc bien par un texte réglant ce problème qu'il aurait fallu commencer et non par un projet qui l'aborde par le petit bout de la lorgnette. Vous nous dites qu'il viendra, mais vous savez ce que nos concitoyens pensent des promesses.

Vous avez écrit dans un journal, monsieur le ministre, que l'on n'avait pas besoin de texte en la matière, parce qu'il y aurait une « jurisprudence Jospin ». Je passe sur l'aspect juridiquement contestable de cette affirmation, mais ce que je constate, ce que nos concitoyens constatent, c'est qu'en l'espèce la question a été traitée de façon purement formelle. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, il a été évoqué hier.

En outre, un ministre qui quitte son poste de maire pour prendre celui de premier adjoint avec délégation générale en restant dans son bureau, cela ne fait pas très sérieux.

**M. Olivier de Chazeaux.** Ce n'est pas très sain non plus d'ailleurs !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Si c'est ça votre jurisprudence, il vaudrait mieux en changer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Cela fait pantalonnade !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Pour l'image que nous donnons à nos concitoyens de la vie politique, cessons de nous cacher derrière notre petit doigt et traitons les problèmes globalement ! Vraiment, monsieur le ministre s'il

y avait un texte urgent – ce serait peut-être le plus facile d'ailleurs – c'était bien celui visant à interdire le cumul d'une fonction de ministre avec une fonction exécutive, quelle qu'elle soit, dans une collectivité locale. J'ai en effet parlé de la disponibilité en temps, mais nous sommes là également au cœur de la question des recoupements d'intérêts. Car, enfin, quel est le ministre qui ne va pas essayer de donner un coup de pouce à sa commune sous forme de subvention en fonctionnement ou en investissement, s'il en est maire ou s'il l'est potentiellement, c'est-à-dire s'il est adjoint ?

**M. Albert Facon.** A Bordeaux, par exemple !

**M. Olivier de Chazeaux.** Ou à Sarcelles !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Les politiques sont aussi des hommes et des femmes, il ne faut pas l'oublier, et un tel comportement est humain. Alors, si vous voulez effectivement écarter tout risque de recoupement d'intérêts, allez jusqu'au bout et commencez par là où il est le plus flagrant !

**Mme Frédérique Bredin.** Bordeaux !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** La commission doit donc se pencher à nouveau sur l'ensemble de ces problèmes. En effet, non seulement ce texte comporte bien des lacunes, mais de plus il manque d'une vision globale. A qui ferez-vous croire que la limitation du cumul des mandats est la meilleure façon de réconcilier les citoyens et les politiques ?

**M. Jacques Myard.** C'est le café du commerce !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Si l'on veut envoyer un message fort, si l'on veut clarifier l'image de la politique, ce n'est pas en traitant un petit problème technique, « démagogique », qui n'intéresse que de façon très limitée nos concitoyens, que nous y parviendrons. Ce qu'il faut, c'est améliorer le fonctionnement institutionnel de notre République, inciter tous les citoyens à s'intéresser à la politique et à faire de la politique en dotant l'élu d'un véritable statut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Améliorer le fonctionnement institutionnel de la République suppose au moins deux préalables : clarifier les compétences entre les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement de la République et garantir l'efficacité du travail parlementaire.

Clarifier les compétences entre les collectivités, c'est d'abord prendre acte de ce qui se passe ; la décentralisation, qui a apporté beaucoup de choses, s'est traduite aussi par une véritable pagaille. Plus personne ne sait qui fait quoi et d'ailleurs, chacune des collectivités a empiété sur les compétences de l'autre.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Quelle horreur !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Vous êtes bien placée pour en parler, madame, vous qui êtes élue dans deux départements différents, si je ne me trompe...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Vous êtes mal informée, madame !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Si j'en crois le *Who's Who*, je suis relativement bien informée !

La décentralisation a fait que plus personne ne sait aujourd'hui à qui s'adresser pour obtenir une aide ou une autorisation. Sauf ceux d'entre nous qui font des investissements car ils connaissent le « petit jeu » et ils savent

qu'il y a toujours dix ou douze endroits où aller chercher une subvention. Ce n'est pas ainsi que la vie politique doit fonctionner.

Le vrai problème, c'est que les élus qui remplissent aujourd'hui plusieurs fonctions, notamment dans différentes collectivités locales, ont une très nette supériorité sur les autres. C'est d'ailleurs bien pour cela qu'ils se font élire. Ils savent assurer une vraie complémentarité entre leurs différentes fonctions et en tirer le maximum, au bénéfice de leurs concitoyens.

Cela signifie que si l'on veut parler des cumuls, il faut commencer par parler de la clarification des compétences des collectivités décentralisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le Gouvernement n'a donc pas commencé par le bon bout en nous présentant en premier le texte sur les cumuls.

Mes chers collègues, si vous voulez aborder les cumuls, il ne faut pas vous y limiter. Il faut traiter l'ensemble du problème en y consacrant les quelques semaines nécessaires. Nous pouvons le faire, puisque nous y travaillons déjà les uns et les autres.

Nous avons le temps de nous pencher sur les cumuls. 2001, c'est dans trois ans.

**M. Olivier de Chazeaux.** D'abord la décentralisation !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Nous aborderons alors ce sujet d'une façon différente.

**M. Olivier de Chazeaux.** Absolument !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Quelles sont les fonctions, quels sont les mandats qui sont complémentaires parce qu'ils apportent un plus à nos concitoyens ? Quelles sont les fonctions, quels sont les mandats qui font intervenir des intérêts qui sont concurrents et qui, par conséquent ne sont pas bons pour nos concitoyens ? Voilà une vraie façon d'aborder le problème du cumul des mandats ! Parlons de complémentarité. Nous arriverons peut-être au même résultat, mais nous aurons une vision positive de la question, qui servira nos concitoyens.

**M. Gaëtan Gorce.** Toujours plus tard !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Mais non ! En trois mois, nous pouvons régler le problème. Et bien le régler. C'est très facile.

Penchons-nous sur l'efficacité du travail des élus. Commençons par le travail des élus à l'Assemblée nationale. Nous le connaissons tous, même si nous n'avons pas de mandat local.

Ce qu'on nous reproche le plus, et ce fut d'ailleurs une des raisons – pour ne pas dire un des prétextes, car ce ne serait pas gentil – de la présentation du texte sur les cumuls, c'est de ne pas être suffisamment nombreux.

Certes, nous ne sommes parfois pas très nombreux dans cet hémicycle, en dehors des questions au Gouvernement du mardi et du mercredi. Mais si nous sommes présents le mardi et le mercredi, c'est peut-être parce que nous ne sommes pas pris ailleurs – travail de commission, délégations, etc.

M. Philippe Séguin avait essayé d'organiser différemment le travail parlementaire, notamment par la session unique, pour que nous puissions travailler plus régulièrement tout en nous rendant dans nos circonscriptions.

Nous ne devons pas travailler le lundi, ni le vendredi après-midi, ni le samedi, ni le dimanche. Nous ne devons pas travailler en séance de nuit. Or mes chers

collègues, regardons ce que nous faisons : nous travaillons souvent le lundi, comme ce fut le cas la semaine dernière ; nous sommes souvent en séance de nuit.

De la même façon, ce qu'on appelle « la niche » devait contribuer à revaloriser le travail parlementaire. Malheureusement, entre l'ordre du jour et les décisions du bureau, elle a lieu le vendredi matin, à un moment où de nombreuses obligations nous retiennent dans nos circonscriptions, que nous soyons élu local ou non.

On ne tient guère compte du besoin que nous avons de nous rendre dans nos circonscriptions. Des textes ont été examinés le samedi, voire le dimanche, qui plus est à trois heures du matin ! Un grand débat sur le droit africain et sur les différentes conceptions de la famille en Afrique et en France à même eu lieu à quatre heures du matin. Souvenez-vous en, monsieur le ministre.

Si nous voulons travailler sérieusement, si nous voulons donner une image sérieuse du travail parlementaire, il serait peut-être bon de revenir au texte même des réformes que nous avons voulu ensemble mais qui ne sont plus appliquées.

Si nous voulons que les députés soient dans l'hémicycle, il faudrait que nous soyons plus attentifs à ce qui se passe par ailleurs. Monsieur le ministre, à cette heure-ci je devrais être à la fois à un groupe de travail sur les handicapés, à la commission des affaires étrangères et au groupe d'amitié France-Australie qui se tient aussi en ce moment. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrick Ollier.** C'est le problème !

**M. Bernard Roman,** rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. C'est la réforme Séguin qui ne va pas !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et puis, bon nombre de nos collègues sont absents parce que, actuellement, lorsque viennent en discussion des textes importants, le bureau de l'Assemblée et son président ne font pas respecter certains principes qui garantiraient un travail parlementaire sérieux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous transmettrons votre remarque, madame l'orateur.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Je vous remercie, monsieur le président.

Par son importance, le problème de l'efficacité du travail parlementaire mérite d'être examiné. Mais avouez, madame le président de la commission, qu'il peut l'être très rapidement. En revoir les conditions ne prendrait pas beaucoup de temps, contrairement à ce que craignent certains. Une heure suffirait. Pourquoi ne prend-on pas la décision ? Je vous pose la question, mes chers collègues.

Mais venons-en au problème du travail des élus locaux. Vous dites qu'il faut aussi revaloriser le travail des élus locaux. Soit, mais encore faut-il leur en donner les moyens.

On parle toujours du travail des maires des grandes villes. Pourtant, ils sont entourés de nombreux collaborateurs et dotés des moyens nécessaires pour accomplir leur travail. Un peu comme dans un ministère, ils arrivent à faire exécuter leur politique. En revanche, le maire d'une petite ville ou d'une ville moyenne est très souvent privé de moyens. Ses collaborateurs sont rares et ne répondent

parfois pas aux conditions de diplôme normalement exigés parce qu'on n'aurait pas de quoi les payer. Ainsi, le maire ne se borne pas au travail politique qui lui incombe ; il doit prendre certaines mesures, rédiger lui-même certains textes parce qu'il n'a personne pour le faire. Or monsieur le ministre, notre responsabilité est aussi de doter chacun des moyens d'exercer correctement sa mission. Ce problème très important, qui n'est pas non plus abordé, touche aussi au statut des élus. Et rien que pour ces deux raisons que je viens de relever, il conviendrait de revenir devant la commission pour examiner l'ensemble de ces problèmes.

Mais même le statut des élus n'a pas été abordé. Pourtant, mes chers collègues, nous sommes tous d'accord pour dire que la question est essentielle !

En 1985, le même débat a eu lieu. Le représentant du Parti communiste, M. Hollande, M. Séguin ont dit qu'il fallait de toute urgence s'occuper du statut de l'élu. A l'époque, on nous avait promis qu'on le ferait tout de suite, dans les mois qui suivaient.

**M. Jean-Luc Warsmann.** Et vous n'avez rien fait !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Nous sommes aujourd'hui en 1998. Les choses en sont exactement au même point.

**M. Alain Calmat.** Si nous n'avions pas été battus en 1986, nous l'aurions fait !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur Calmat, comme on nous tient aujourd'hui le même discours, je crains qu'il n'ait exactement le même effet. (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Et je souhaite que vous soyez battus le plus rapidement possible. Car après avoir été effectivement battus, vous êtes malheureusement revenus au pouvoir pendant un certain temps. Et vous n'avez rien fait pour autant.

Aujourd'hui, on prodigue encore de belles promesses. Mais si nous ne prenons pas l'engagement de les tenir, si nous ne décidons pas de suspendre l'examen de ce texte jusqu'à ce que nous ayons traité du statut des élus, elles ne seront pas plus suivies d'effet dans cinq ans qu'elles ne l'ont été depuis 1985.

Or, mes chers collègues, le problème n'est pas simplement financier – indemnisation ou non-indemnisation. Il consiste surtout, pour les élus, à savoir quelle est la balance, pour employer le langage juridique en usage notamment au Conseil d'Etat, entre l'intérêt de ce que l'on fait et le risque juridique encouru. Monsieur le ministre, ce n'est pas pour rien que 40 % des maires ne se sont pas représentés aux dernières élections.

Cette attitude tient aux risques juridiques qu'encourent tous les élus sans avoir parfois les moyens d'y faire face. Ceux-ci ne connaissent pas suffisamment les textes qui sont trop nombreux, qui changent trop vite, parce que nous les modifions trop souvent. Leurs habitudes entrent parfois en contradiction avec les nouveaux textes. Ces derniers contiennent trop de menaces pénales. Arrêtons donc de culpabiliser les élus !

Si les sanctions ne font pas peur aux grandes communes, et aux juristes, et si les maires les plus importants ont les moyens de se payer les services juridiques qui les en mettront à l'abri, ce n'est pas le cas des maires des petites communes qui finissent par être paralysés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Albert Facon.** Très juste !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Il faut que nous changions cela, et vite ! C'est beaucoup plus urgent que tout ce que nous faisons, y compris en matière de cumul. Sinon, plus personne ne voudra se présenter dans les petites communes.

Il y va de notre responsabilité. C'est nous qui faisons la loi, pas les magistrats. C'est nous qui introduisons des sanctions pénales partout et n'importe où, et c'est nous qui sommes en train de fragiliser les responsables des petites communes.

**M. Olivier de Chazeaux.** Nous les faisons fuir !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est à nous de faire bouger tout cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le statut de l'élu, c'est d'abord cela. C'est par là que nous devons commencer.

Ce qui importe aussi, c'est d'inciter de plus en plus de gens à venir à la politique.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Très bien !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Comment allons-nous le faire ? Simplement en créant des postes ? Non ! Nous arriverions peut-être à y placer quelques apparatchiks de nos partis respectifs. Mais ce n'est pas le but recherché. Le but est d'assurer une bonne représentation de toute la société. Je ne vais pas attaquer les fonctionnaires. Des fonctionnaires, il en faut proportionnellement dans tous les groupes, de la même façon qu'il faut des avocats, des médecins, des patrons de PME, des cadres...

**Mme Yvette Benayoun-Nakache.** Et des ouvriers !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** ... et des ouvriers. Nous avons besoin de tous si nous voulons véritablement représenter notre pays.

**M. Olivier de Chazeaux.** Eh oui !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Mais qu'avons-nous à offrir ? Mes chers collègues, plutôt que de chercher à pénaliser les uns ou les autres, essayons de voir comment encourager ceux qui ont aujourd'hui des difficultés. Nous avons le devoir et l'obligation de déterminer la part de liberté et la part d'incertitude que connaissent certains d'entre nous.

Je m'explique. Quand on a peur de se trouver battu à la prochaine échéance, on a tendance à être le plus discipliné possible pour essayer d'avoir une bonne circonscription et garder l'investiture.

Pour ma part, le fait d'être à l'université m'apporte une chose essentielle : quand j'ai envie de dire « zut », je peux le dire. Je sais que je me retrouverai devant mes étudiants et que, à la limite, je vivrai beaucoup plus facilement si je ne suis pas ici. Mais si je suis ici, c'est pour deux raisons. La première, c'est que je crois à ce que je fais. La seconde, qui est pour moi essentielle, c'est que je crois que les idées de mon parti sont bonnes pour la France. Voilà pourquoi, je me sens libre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Libre de dire ce que je pense tout en étant en adéquation avec mon parti. Or je sais que ce n'est pas le cas de tout le monde.

Cette liberté, que je considère comme un grand atout pour nous, il faut que nous essayons de la donner à chacun des membres de cette assemblée car c'est alors qu'ils pourront le mieux représenter l'ensemble de leurs électeurs.

Le statut, c'est cela aussi. Et avant de nous pencher sur un cumul dont l'application immédiate, hors de toute réflexion sur le statut, aurait pour unique effet de mettre en place quelques apparatchiks, essayons d'inciter le plus grand nombre de Français à se lancer dans le vie politique en leur donnant toutes les garanties nécessaires.

Je souhaite vivement que la commission reprenne le texte pour l'élargir à ce type de considérations qui sont indissociablement liées au problème que nous évoquons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Enfin, mes chers collègues, ce texte s'inspire d'un état d'esprit à la fois masochiste et sans ambition. Je sais bien que c'est la mode de battre sa coulpe et de dénigrer les politiques et la politique.

C'est une logique partagée par tous, par nos concitoyens mais également par l'Etat et souvent par nous-mêmes ; c'est celle de l'affaiblissement des élus, qu'ils soient locaux ou nationaux, c'est celle de la soumission des députés à leur parti.

La volonté d'affaiblissement des élus locaux par rapport à l'administration est évidente. M. Crépeau, hier, l'a très justement fait remarquer et illustré. Lorsque l'on est un élu national, il est évident que l'administration locale ne vous oppose pas les mêmes arguments et vous traite différemment que lorsque vous êtes simplement un élu local. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** On l'a tous constaté !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Vouloir couper le lien entre les deux, c'est renforcer les administrations locales, c'est leur donner la possibilité d'opposer des refus sans argumentation. J'en fais l'expérience toutes les semaines. Je sais très bien que les gens ne réagissent pas de la même façon selon ce que je leur dis ou ce que leur dit le maire de Saint-Pée-sur-Nivelle ou le maire de Bidart, qui ne sont pas des élus nationaux. Pourquoi voulez-vous nier l'évidence ? Constatons-le tout simplement.

Le réflexe est le même lorsque nous nous adressons au Gouvernement ou aux administrations nationales.

Le député de base n'est pas traité de la même façon par le Gouvernement – vous me pardonnerez, monsieur le ministre – ou par l'administration que le député qui est également président d'un conseil général, d'un conseil régional ou maire d'une grande ville.

**M. Albert Facon.** C'est vrai !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Des sociologues ont appelé cela la réputation de pouvoir. Tel ou tel haut fonctionnaire peut se dire, on ne sait jamais, ce député peut être un jour ministre et me donner des ordres, il vaut mieux faire gaffe à mes abattis ! Dès lors, on enrobe les choses et on essaie de donner satisfaction.

**M. Patrick Ollier.** C'est la vérité !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ce n'est peut-être pas beau, mais c'est la réalité ! Nous l'avons constaté depuis des années, les sociologues les premiers.

De plus, un élu local a une meilleure connaissance du terrain. Nous devons en tenir compte. Ce n'est jamais simplement le député qui vous parle, c'est lui avec les habitants de son département, de sa région ou de sa ville qui vous parle et les arguments prennent une autre dimension.

Voulez-vous des élus coupés du quotidien ? Mais alors, à quoi servirons-nous ? Comment répondrons-nous aux reproches que nous adressent nos concitoyens d'être coupés de leurs besoins, de leurs problèmes et de leurs aspirations ? Nous allons à l'inverse de ce qu'ils recherchent. Ce n'est pas de cette façon que nous moderniserons la vie politique.

Cette démarche – et c'est pourquoi je répète que ce texte fait preuve d'un état d'esprit masochiste et replié sur lui-même – s'inscrit dans la logique d'un député soumis. Un député sans poids local, sans sa ville, sans son département, c'est en effet un député qui est totalement soumis à son parti !

**M. Albert Facon.** C'est vrai !

**M. Patrick Sève.** Très juste !

**M. Jacques Myard.** C'est logique !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** La logique sous-jacente de ce projet – certains l'ont déjà dit – c'est celle de la proportionnelle ! Le député n'existe plus par lui-même, il n'existe que par l'étiquette qu'il a...

**M. Patrick Sève.** Exactement !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** ... et par conséquent par ce que dit son parti !

**M. Patrick Sève.** On va faire nos permanences rue de Solferino !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ce que vous souhaitez, ce sont des députés qui tremblent en se demandant si leur parti va leur donner l'investiture pour la prochaine élection, faute de quoi ils risquent d'être battus !

Ce n'est pas du tout dans cette logique que nous souhaitons nous inscrire !

La modernisation de la vie politique, c'est tout à fait autre chose ! Elle passe par une réflexion d'ensemble sur les relations entre les citoyens et les élus, sur notre conception de la démocratie. Or les textes qui nous sont soumis ne tiennent pas compte de cette volonté de modernisation. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de les examiner à nouveau. Malgré le travail très approfondi et la bonne volonté du rapporteur, il est nécessaire de les placer dans un contexte plus large. Il nous faut en effet montrer à nos concitoyens qu'en nous occupant du cumul nous ne traitons pas un petit problème corporatiste, mais que nous réfléchissons à ce que doit être la politique à l'avenir.

Il est important que nous puissions leur montrer quelle transparence des compétences, quelle transparence de notre action nous voulons. A ce propos, il convient de s'interroger sur le traitement de l'information sur notre activité au Parlement.

Mes chers collègues, vous le savez bien, ce sont toujours les mêmes, dans chacun de nos groupes, qui s'expriment sur telle ou telle chaîne de télévision pour commenter notre travail.

**M. Albert Facon.** Ceux-là ne sont pas toujours réélus !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Les autres n'ont jamais la parole. Et si vous voulez faire connaître le travail que vous faites ici, le journaliste local vous dira que cela ne l'intéresse pas. Votre réélection, vous la devrez au travail que vous allez faire sur le terrain, parce que, à ce moment-là, vous assurez l'information directe de vos électeurs,...

**M. Albert Facon.** Il faut en effet aller sur le terrain !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** ... celle que la presse régionale ne donne pas.

Si l'information locale sur la vie du Parlement était bien assurée, la vie politique en serait revalorisée.

Oui, mes chers collègues, il faut que nous défendions une autre vision de la politique. Cessons de faire des complexes, affirmons qu'il est bien de faire de la politique.

**Mme Brigitte Douay.** Très bien !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Oui, monsieur le ministre, et je crois que c'est également votre cas, j'aime faire de la politique et je crois qu'il est bon d'en faire.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Jacques Myard.** C'est un engagement !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Je crois que la République repose sur notre engagement et sur notre travail. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Michèle Alliot-Marie.** En tant que politique, nous avons une mission. La contrainte et la grandeur de cette mission, c'est d'être sous le regard et sous le contrôle de nos électeurs, au service de nos concitoyens et de notre pays. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Arnaud Montebourg, pour le groupe socialiste.

**M. Olivier de Chazeaux.** Il va faire dans la dentelle !

**M. Arnaud Montebourg.** Madame, cette intervention vous a permis de secouer tous les arguments dans tous les sens. Pas un ne nous a été épargné.

Ce que nous avons compris pour notre part, et je pense que vous ne verrez pas d'objection à ce que je résume votre pensée,...

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Je préfère faire ça moi-même en général !

**M. Arnaud Montebourg.** ...c'est que vous ne voulez pas restreindre le cumul des mandats, ce qui est votre droit – mais il y a une majorité dans cette assemblée pour le vouloir – et vous nous présentez une énième motion dilatoire, pour gagner du temps !

**Mme Odette Grzegorzka.** Pour nous en faire perdre !

**M. Arnaud Montebourg.** Nous avons soulevé des problèmes en commission et les arguments ont été âprement discutés.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ce n'est pas vrai !

**M. Olivier de Chazeaux.** En fait, la majorité souhaite que l'opposition ne s'exprime pas !

**M. Arnaud Montebourg.** Ils portent tous, vous-même en avez avancé certains, sur les mêmes thèmes : disponibilité, fin des conflits d'intérêts, destruction des féodalités politiques (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*)...

**M. Jean-Antoine Léonetti.** C'est un socialiste qui dit ça ?

**M. Olivier de Chazeaux.** On va aboutir au contraire !

**M. Arnaud Montebourg.** ... et renouvellement de la vie politique pour des élus socialistes, communistes, progressistes ou des élus conservateurs, à Saint-Jean-de-Luz comme ailleurs.

**M. Albert Facon.** Et les électeurs ?

**M. Arnaud Montebourg.** Le renouvellement politique, cela a un sens. Et je me réfère à ce que disait Guy Carcassonne...

**M. Olivier de Chazeaux.** Un grand cumulard !

**M. Arnaud Montebourg.** ... que nous avons auditionné, en commission il y a quelques semaines.

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est un théoricien. Prenez des exemples de praticiens.

**M. Arnaud Montebourg.** M. Carcassonne s'étonnait : comment voulez-vous que les électeurs de droite, qui n'ont pas le choix – et c'est la même chose pour la gauche – votent pour quelqu'un d'autre que celui qui est toujours là, pour quelqu'un qui aurait leurs convictions, qui les défendrait ?

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le président, puis-je interrompre l'orateur ?

**M. Arnaud Montebourg.** Dans ma circonscription, mais c'est certainement pareil dans les vôtres, les électeurs disent : « Encore elle ! Toujours celui-là ! Toujours les mêmes ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Myard.** Ça t'arrivera !

**M. Arnaud Montebourg.** « Donnez-nous – et c'est un cri en direction des partis politiques – le choix ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** S'il vous plaît !

**M. Arnaud Montebourg.** Je ne peux pas m'exprimer, je vais donc m'arrêter.

**M. le président.** Je vous en prie, poursuivez monsieur Montebourg.

**M. Arnaud Montebourg.** Je veux simplement dire que le renouvellement n'a pas pu se faire par le jeu naturel des partis. Il n'a pas pu se faire, sauf dans quelques cas, et il était nécessaire de porter ce constat sur la place publique. C'est une revendication de ressemblance. C'est une revendication de rapprochement des électeurs par rapport aux élus.

Souvenez-vous des statistiques énoncées hier, et elles étaient splendides de vérité, par Frédérique Bredin. Elles montraient de quelle façon la France représentée ici ne ressemblait en rien à la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Myard.** C'est vrai chez vous !

**M. Arnaud Montebourg.** Cette revendication de ressemblance fera peut-être un jour évacuer du vocabulaire politique les mots « classe politique ».

**M. Olivier de Chazeaux.** Et la classe des avocats ?

**M. Arnaud Montebourg.** On entend même, parfois, le mot de « caste ». D'ailleurs, madame, certains, dans votre groupe, ne se prétendent-ils pas « intouchables » ?

**M. Jacques Peyrat.** Chez vous, c'est pareil.

**M. Olivier de Chazeaux.** Vous, vous parlez d'éléphants !

**M. Arnaud Montebourg.** Dernièrement, un parlementaire de l'opposition se disait intouchable ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous nous dites, madame, qu'il faut donner l'exemple et que vous aimez la politique. Comment voulez-vous que les citoyens aient confiance dans un système institutionnellement bloqué...

**M. Arthur Dehaine.** C'est vous qui le bloquez.

**M. Patrick Ollier.** Mais ce sont les électeurs qui choisissent, ce sont eux qui votent !

**M. Arnaud Montebourg.** ... qui porte au pouvoir, presque à vie, des hommes qui se considèrent comme intouchables. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est la démocratie !

**M. Arnaud Montebourg.** J'ai conscience de vous fâcher, mais je ne le voulais pas.

**M. le président.** Mes chers collègues, M. Montebourg vous provoque délibérément. Moins vous l'interrompez, plus il sera bref !

**M. Olivier de Chazeaux.** Mais non, justement. On le connaît !

**M. Arnaud Montebourg.** Je suis content qu'il y ait un président dans cette assemblée. Et en plus, il a de l'humour, plus que vous !

J'ai compris qu'il y avait un parti des conservateurs.

**M. Jacques Myard.** Et un parti du peuple ?

**M. Arnaud Montebourg.** Curieusement, il est composé de libéraux. Être libéral, c'est pourtant être favorable à la fluidité des échanges et à la concurrence.

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est accepter la liberté !

**M. Patrick Ollier.** C'est accepter le libre vote ! La sanction, c'est le vote !

**M. Jacques Peyrat.** C'est le contraire du marxisme, c'est sûr !

**M. Arnaud Montebourg.** Vous me permettrez cette métaphore économique un peu audacieuse, mais si nous comparons la demande politique à la faiblesse et à la tristesse de l'offre, il devrait y avoir, chez les libéraux, de nombreux partisans de la fin des monopoles et des rentes de situation.

**M. Jacques Myard.** Il parle en expert !

**M. Olivier de Chazeaux.** S'il y avait des monopoles et des rentes de situation, vous ne seriez pas là aujourd'hui ! Vous êtes là parce que les électeurs vous ont choisi !

**M. Arnaud Montebourg.** Il y a des libéraux dans vos rangs qui devraient nous rejoindre sur un certain nombre d'orientations de modernisation. Malheureusement, il y a surtout de nombreux conservateurs partisans – excusez-moi, madame, de caricaturer peut-être vos propos – du *statu quo*.

Vous parliez de la « jurisprudence M. Jospin ». Je vous rappelle la jurisprudence Juppé, véritablement caricaturale.

Que nous proposez-vous aujourd'hui, à part de belles incantations – il faut que nous aimions la politique – et alors que certains de vos amis se prétendent intouchables ?

**M. Olivier de Chazeaux.** Et vous ? Demandez à votre voisine, madame Bredin !

**M. Arnaud Montebourg.** Quel spectacle donnez-vous de la politique, que, je l'espère, vous ne voulez pas réhabiliter seulement à Saint-Jean-de-Luz ?

J'ai compris que votre programme était le *statut quo*. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons, sur les bancs progressistes, le désir d'avancer. Rendez-nous cette grâce, madame.

**M. Olivier de Chazeaux.** Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

**M. Arnaud Montebourg.** Nous demandons donc le rejet de votre motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** M. Brunhes voulait interrompre l'orateur. Je préfère lui donner la parole pour une explication de vote, au nom du groupe communiste.

**M. Jacques Brunhes.** Je serai bref. Nous avons donné des explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité et la question préalable, nous sommes toujours dans la même logique. Je n'y reviens pas.

Ce qui manque au Parlement, ce sont des pouvoirs.

**M. Dominique Paillé.** Bravo !

**M. Olivier de Chazeaux.** Nous sommes d'accord !

**M. Jacques Brunhes.** Ce ne sont pas des députés pour les exercer, contrairement à ce que prétend M. Carcassonne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Yvette Roudy.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** M. Montebourg vient de citer Guy Carcassonne. Ce constitutionnaliste, « distingué » comme tous les constitutionnalistes, est, à mes yeux – je l'ai déjà dit mais sans donner de précisions –, totalement disqualifié. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je ne souhaite pas qu'il soit fait référence à quelqu'un qui parle de dérive de l'indisponibilité – ça peut se discuter –, de dérive du localisme – ça peut se discuter –, mais qui parle aussi de dérive de la médiocrité, et ça je ne l'accepte pas pour l'honneur du Parlement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tron, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Georges Tron.** Monsieur le président, je pensais reprendre brièvement quelques-uns des arguments que Mme Alliot-Marie vient d'exposer avec beaucoup de brio et qui nous paraissent essentiels. Mais comment ne pas réagir à l'intervention de M. Montebourg, qui est extraordinaire ?

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est le mot !

**M. Georges Tron.** Je vais vous en donner un seul exemple.

Nous discutons actuellement – et nous travaillons avec sérieux car le sujet est sérieux – de deux textes qui sont censés donner au Parlement les moyens de mieux travailler. Certains sont pour ces textes, d'autres sont contre.

Mme Alliot-Marie a brillamment démontré qu'il fallait que la commission puisse travailler à nouveau sur ces textes dans la mesure où il n'y a pas urgence. Je ne reprends pas cet argument, il est tout à fait pertinent.

Que croyez-vous que nous a expliqué M. Montebourg ? Il s'agirait d'une manœuvre dilatoire. Quand nous proposons de travailler concrètement en commission pour améliorer notre travail, nous perdrons notre temps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** Démission !

**M. Jacques Myard.** Scandaleux !

**M. Georges Tron.** Voilà comment M. Montebourg considère que le travail au Parlement peut être amélioré !

**M. Olivier de Chazeaux.** M. Montebourg n'est pas digne de siéger sur ces bancs.

**M. Georges Tron.** Au-delà de ce paradoxe, que chacun parmi nous aura relevé, je remarque, cette fois-ci avec moins de surprise, que tout ce que nous avons dit dans la discussion générale n'a pas été entendu par M. Montebourg.

**M. Jacques Myard.** Il n'était pas là !

**M. Georges Tron.** J'ai cru exprimer hier – et Mme Alliot-Marie, si je l'avais mal fait, aurait repris ce propos aujourd'hui – notre volonté de ne pas donner le sentiment d'aborder ces textes avec un esprit partisan.

Nous sommes profondément convaincus qu'il s'agit d'un sujet sérieux et qu'il ne faut pas donner à nos concitoyens l'image d'une « classe » – je reprends le terme, monsieur Montebourg, histoire de vous faire plaisir – d'une classe politique, en l'occurrence de parlementaires qui se disputeraient sans aller au fond du débat.

J'ai dit hier, au nom du groupe RPR, que si nous exprimions un total désaccord sur certains points, nous pouvions trouver quelques terrains d'entente. C'est bien la preuve que nous ne sommes pas systématiques, nous ne prétendons pas dire où est la vérité, ni où est l'erreur.

Or, quand j'entends M. Montebourg résumer notre position, je me dis qu'il est très difficile d'essayer d'aborder le fond du problème.

Je vais quand même essayer, en reprenant deux ou trois des points développés par Mme Alliot-Marie, sur lesquels nous sommes en parfait accord.

Nous considérons en premier lieu qu'il faut éviter de donner à nos concitoyens le sentiment que nous nous livrons à un exercice d'auto-flagellation. Nous sommes des élus, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Et parce que nous sommes des élus, nous sommes fiers de représenter nos concitoyens.

**M. Arnaud Montebourg.** Je n'adhère pas à votre syndicat, monsieur Tron !

**M. Georges Tron.** Il ne faut donc pas leur donner l'image d'une classe politique – d'une « caste » politique, monsieur Montebourg – composée d'élus se tapant sur la poitrine en s'excusant d'être aujourd'hui deux fois élus par leurs électeurs, soit en tant que maire et parlementaire, soit en tant que président de conseil général ou régional et parlementaire.

Nous sommes ici pour accomplir la tâche que nos concitoyens nous ont confiée. Nous le faisons en essayant de leur démontrer que nous en sommes fiers. Et je ne peux accepter vos propos qui laissent à penser que nous ne serions pas capables d'assumer ce que nous avons sollicité de leur part.

**M. Olivier de Chazeaux et M. Jean-Claude Mignon.** Très bien !

**M. Georges Tron.** En second lieu, comme Mme Alliot-Marie, je suis convaincu que bien des aspects du texte méritent d'être étudiés encore. Je pense notamment aux fonctions accessoires, au statut de l'élu, à l'approfondissement de la décentralisation ou encore aux conditions de l'exercice du travail parlementaire et d'élu local. Cette motion de renvoi en commission est donc parfaitement justifiée.

Pour conclure, un mot sur la notion fondamentale de liberté qui sous-tend la République et la démocratie. Je tiens à souligner que nous sommes en train de mettre en place des dispositifs qui brident la liberté : celle des candidats aux élections et celle des électeurs. Si nous continuons ainsi, nous allons finir par aboutir à un système si compliqué que plus personne ne s'y retrouvera, ni nous, ni nos électeurs. On trouvera toujours, de part et d'autre, de bons arguments pour justifier telle ou telle position. Mais, je suis convaincu d'une chose : la liberté est le fondement de la démocratie. Partant de ce principe, laissons donc nos électeurs juger, soyons dignes de leur confiance, et la démocratie s'en portera beaucoup mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Albertini, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française.

**M. Pierre Albertini.** Initialement, je n'avais pas l'intention d'intervenir, tant le plaidoyer de Mme Alliot-Marie m'avait paru convaincant. Mais après les propos de M. Montebourg, je ne peux rester sans réagir.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Ça nous rassure !

**M. Pierre Albertini.** En effet, on nous place dans une position d'accusés. Or nous récusons totalement cette présentation et la tentative de M. Montebourg de s'affirmer comme notre directeur de conscience.

**M. Arnaud Montebourg.** Dieu m'en garde !

**M. Pierre Albertini.** De la même manière, nous récusons cette référence récurrente à l'autorité de M. Carcassonne.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Qui est socialiste, tout le monde le sait !

**M. Pierre Albertini.** Quelle que soit l'estime scientifique que je lui porte, et la confraternité qui me lie à lui, je considère que nous sommes ici assez grands pour nous prononcer en toute connaissance de cause.

Ces textes inversent l'ordre des facteurs. Nous considérons, quant à nous, que la modernisation de la vie politique suppose d'abord de donner aux élus les moyens d'exercer leur mission afin que disparaisse chez les électeurs le sentiment d'une vacuité du pouvoir politique. Il faut que la direction du pays soit clairement assurée face à une administration tentaculaire et anonyme.

En fait, vous utilisez le cumul comme un prétexte : c'est la technique du bouc émissaire. On va montrer du doigt quelques centaines de personnes en essayant de faire accroire que tout le mal réside là. En réalité, vous le savez bien, mes chers collègues, la crise est beaucoup plus profonde, et la modernisation de la vie politique aurait supposé que nous mettions sur le métier l'ensemble des paramètres. Je pense notamment à l'équilibre de nos institutions, nationales et locales, et à la clarification en matière de décentralisation que nous appelons de nos vœux depuis une bonne quinzaine d'années.

Vous nous parlez sans cesse de disponibilité. Mais la disponibilité ne se présume pas. Nous connaissons tous des députés exerçant simultanément deux mandats qui sont très présents et d'autres qui, inversement, brillent par leur absence ici alors qu'ils n'en détiennent qu'un. Tout cela est très relatif. On ne peut ériger en règle générale quelques cas individuels. Cela n'a aucun sens !

Vous invoquez sans cesse la confusion des genres. Mais les conflits d'intérêts sont partout dans la société. Pourquoi vouloir tenter de faire croire que les responsables des exécutifs locaux, maires de petites communes ou présidents de conseils généraux, par exemple, seraient, par nature, plus sensibles que d'autres à la pression de tel ou tel type d'intérêt local ? C'est absurde !

Lorsque nous examinons un texte, nous devons tous procéder à un arbitrage. Il est fonction de ce que nous dicte notre conscience et de ce que nous croyons être l'intérêt national. Alors cessez d'utiliser cette technique du bouc émissaire ! Malheureusement, c'est le registre sur lequel vous semblez vouloir jouer dans ce débat.

Nous avons très clairement indiqué que nous étions favorables à une limitation plus stricte du cumul des mandats et des fonctions : deux au maximum en y incluant l'intercommunalité et les fonctions exercées par délégation. Mais nous récusons la rupture que vous voulez, par principe, introduire entre un mandat de parlementaire national et une fonction exécutive locale, notamment celle de maire. Monsieur Montebourg, contrairement à ce que vous tentez d'accréditer, nous ne sommes donc pas conservateurs, puisque nous avons fait des propositions. Selon l'attitude que vous adopterez à l'égard de nos amendements, nous participerons ou non à l'enrichissement de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

**M. Patrick Ollier.** Nos collègues socialistes quittent l'hémicycle ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Mais le travail de député est un travail à temps plein, chers collègues socialistes !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Nous allons en commission !

## PROJET DE LOI ORGANIQUE

### Discussion des articles

**M. le président.** J'appelle maintenant, dans les conditions prévues à l'article 91, alinéa 9, du règlement, les articles du projet de loi organique dans le texte du Gouvernement.

#### Article 1<sup>er</sup>

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. – Il est inséré, dans le chapitre IV du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code électoral, un article L.O. 137-1 ainsi rédigé :

« Art. L.O. 137-1. – Le mandat de député est incompatible avec celui de représentant au Parlement européen.

« Tout député élu membre du Parlement européen cesse de ce fait même d'exercer son mandat de parlementaire national. Toutefois, en cas de contestation, la vacance du siège n'est proclamée qu'après la décision juridictionnelle confirmant l'élection. En attendant cette décision, l'intéressé ne peut participer aux travaux de l'Assemblée nationale. »

La parole est à M. Pierre Albertini, inscrit sur l'article.

**M. Pierre Albertini.** Je voudrais faire trois observations.

La première porte sur l'incompatibilité entre le mandat de parlementaire européen et celui de parlementaire national que nous approuvons pour deux séries de raisons. D'abord pour d'évidentes raisons pratiques de disponibilité – en l'occurrence, nous acceptons cet argument – ; ensuite pour des raisons d'incompatibilité entre la mission d'un parlementaire national et celle d'un représentant au Parlement européen.

Toutefois, deux aspects nous choquent, monsieur le ministre. Le premier porte sur l'automatisme que vous introduisez dans cet article. Vous l'avez rédigé de telle sorte, en effet, qu'un parlementaire national qui deviendrait député européen abandonnerait *ipso facto* son mandat national. Or, c'est absolument contraire à la notion même d'incompatibilité qui suppose généralement l'expression d'un choix. Dans l'ordre chronologique, les élections européennes, qui auront lieu en 1999, viennent en premier : ceci explique peut-être cela. J'attends en tout cas la réponse de M. le ministre avec beaucoup d'intérêt.

La différence entre les notions d'incompatibilité et d'inéligibilité réside précisément dans le fait que la seconde introduit une interdiction *a priori* de se présenter à une élection, alors que la première permet de faire cesser, par l'expression d'un choix, le cumul que le législateur a voulu interdire. J'aimerais savoir pourquoi on ne retrouve pas la notion d'incompatibilité au sens strict du terme dans la rédaction de l'article 1<sup>er</sup>.

Le deuxième aspect sur lequel je voulais insister concerne la conformité de l'article 1<sup>er</sup> à la décision du Conseil européen du 20 septembre 1976, relative à l'élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct, dont j'ai dit quelques mots hier. En son article 5, elle dispose que « la qualité de représentant au Parlement européen est compatible avec celle de membre du Parlement d'un Etat membre. ». L'article 6 énonce, quant à lui, un certain nombre d'incompatibilités, parmi lesquelles ne figure pas, naturellement, la détention d'un mandat de parlementaire national. En revanche, renvoyant à l'article 7, il autorise, jusqu'à l'intervention d'une procédure électorale uniforme, les législateurs nationaux à fixer eux-mêmes les incompatibilités applicables aux parlementaires européens.

Dans son rapport, le rapporteur a d'ailleurs noté avec beaucoup de finesse qu'un problème juridique se posait. Mais sa conclusion ne me satisfait pas complètement. Il indique en effet que l'article 55 de notre Constitution affirme le principe de supériorité des traités sur la loi interne, tout en précisant que le Conseil constitutionnel dans sa jurisprudence, et notamment dans sa décision du 15 janvier 1975, avait refusé d'intégrer dans le bloc de constitutionnalité les traités internationaux ; je prends cette expression dans son sens le plus large afin de ne pas introduire de complications supplémentaires.

Mais cette décision du Conseil constitutionnel ne signifie pas que le principe de supériorité du traité régulièrement publié et ratifié et sous réserve de réciprocité soit aboli. Elle signifie simplement que le Conseil constitutionnel interprète restrictivement sa mission de contrôle

de la constitutionnalité des lois françaises en indiquant que la Constitution ne l'autorise pas expressément à y intégrer les éléments de l'ordre international. Le principe de supériorité existe quand même.

J'aimerais connaître l'avis du Conseil d'Etat sur ce point – si toutefois il en a été saisi. Monsieur le ministre, c'est parce que nous souhaitons faire une bonne loi que nous voudrions être éclairés sur votre interprétation du principe de supériorité des traités sur la loi interne, tel qu'il résulte de l'article 55 de la Constitution.

(M. Yves Cochet remplace M. André Santini au fauteuil de la présidence.)

## PRÉSIDENT DE M. YVES COCHET, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Bernard Roman, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Je ne ferai pas de long exposé sur l'incompatibilité entre les mandats de parlementaires nationaux et européens qui est, somme toute, assez marginale. Du reste, M. Albertini, dans un cours quasiment magistral, a montré que la solution proposée par le Gouvernement était finalement assez fiable.

Pourquoi un député élu au Parlement européen doit-il abandonner son mandat de député ? pour deux raisons.

D'abord pour respecter un parallélisme de formes avec l'article L.O. 137 du code électoral concernant les députés élus sénateurs ou les sénateurs élus députés qui, de façon mécanique, sont amenés à abandonner le premier des mandats parlementaires qu'ils détenaient.

Ensuite pour se conformer à la logique qu'on retrouvera tout au long du texte et qui consiste à empêcher « l'effet locomotive ». Si l'on se présente à une élection, c'est pour en assumer le résultat et non pour démissionner aussitôt après. Cette logique me paraît, d'ailleurs, largement partagée sur tous les bancs de cette assemblée.

**M. le président.** M. Myard a présenté un amendement n° 49, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 1<sup>er</sup>. »

La parole est à M. Jacques Myard.

**M. Jacques Myard.** Je considère qu'il appartient au peuple de choisir et qu'il n'y a donc pas lieu de restreindre d'avance son choix. Si le peuple décide d'envoyer à Strasbourg une personne qui est également député national, au nom de quoi devrait-on l'en empêcher ?

Tout a été dit sur les problèmes de disponibilité. Et Pierre Albertini a fort justement rappelé que quelqu'un pouvait être très disponible en ayant deux mandats, quels qu'ils soient. J'ajoute qu'un certain nombre de députés, européens ou nationaux, ont des activités professionnelles, par exemple celle d'avocat, qu'ils peuvent faire prévaloir sur celles du mandat qu'ils remplissent. Les arguments sur la disponibilité ne tiennent donc pas.

Plus sérieux, en revanche, est le reproche que l'on adresse souvent aux parlementaires européens. D'ailleurs, je suis étonné que vous n'y ayez pas été sensible, monsieur le ministre. N'oublions pas, en effet, que l'un des grands problèmes de l'assemblée de Strasbourg, c'est d'être coupé des réalités nationales. Or, en interdisant à

tout député d'être en même temps représentant à Strasbourg, on va encore accentuer cette césure entre le Parlement national et le Parlement de Strasbourg, ce qui n'est pas acceptable, vous en conviendrez avec moi, monsieur le ministre.

Sur la rédaction de l'article 1<sup>er</sup>, il y a aussi beaucoup à dire. Ainsi, aux termes du troisième alinéa, il est prévu que tout député élu à Strasbourg doit automatiquement abandonner son mandat de parlementaire national. Au nom de quoi, monsieur le ministre ? Pensez-vous qu'il vaut mieux être parlementaire à Strasbourg ? Doit-on y voir une sorte de hiérarchie ? Pourquoi la personne élue dans les deux assemblées ne pourrait-elle faire un choix ? Pourquoi l'automatisme joue-t-elle dans un seul sens ?

Voilà les raisons pour lesquelles je propose la suppression de l'article 1<sup>er</sup>. Il faut éviter de renforcer le caractère parfois « surréaliste » de l'assemblée de Strasbourg en favorisant l'élection d'hommes et de femmes qui ont des liens avec les réalités nationales. C'est au peuple et à lui seul qu'il appartient de décider qui il veut envoyer à Strasbourg.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Cet amendement a été repoussé par la commission.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 49.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.** Monsieur Myard, je m'étonne de trouver en vous un tel thuriféraire de l'assemblée de Strasbourg. (*Sourires.*)

**M. Jacques Myard.** Je raisonnais *a contrario*, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais, compte tenu de tout ce que nous avons entendu aujourd'hui, ce n'est qu'une contradiction de plus !

Cela étant, monsieur Myard, sachez qu'afin de rapprocher le parlementaire européen des réalités, le Gouvernement s'apprête à proposer à l'Assemblée de délibérer sur un nouveau mode de scrutin.

**M. Jacques Myard.** Cela ne changera rien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Sur l'amendement n° 49, votre argumentation n'est guère recevable : ou bien on est à Strasbourg, ou bien on est à Paris. Chacun comprend bien qu'on ne peut pas être aux deux endroits à la fois. C'est le bon sens ! Le Gouvernement demande donc à l'Assemblée de repousser cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 49. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** M. Brunhes, M. Gerin et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 53, ainsi rédigé :

« Supprimer la dernière phrase du dernier alinéa du texte proposé pour l'article L.O. 137-1 du code électoral. »

La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Il ne serait pas constitutionnel d'empêcher un député en attente d'une décision de justice de siéger à l'Assemblée nationale.

**M. Jacques Myard.** Il a raison.

**M. Jacques Brunhes.** Il suffirait de susciter des contestations, par un parti, des amis, un gouvernement, et on pourrait fausser des votes concernant des lois ou des motions de censure. Les conséquences pourraient être beaucoup plus graves qu'on ne l'imagine.

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est juste.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** La commission n'a pas examiné cet amendement, mais, à titre personnel, j'y suis tout à fait favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Défavorable, car la formule est trop radicale (*Sourires*)... au sens étymologique du terme, bien entendu. Elle aurait pour conséquence de priver le parlementaire de tout mandat si son élection au Parlement européen était annulée.

J'ajoute que la rédaction de l'article L.O. 137-1 du code électoral est calquée sur celle de l'article L.O. 137 relative à l'interdiction du cumul entre les mandats de député et de sénateur.

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Bredin.

**Mme Frédérique Bredin.** Peut-être pourrions-nous reprendre la formulation de l'article L.O. 137 où il est écrit dans le dernier paragraphe, à propos du cumul des mandats de député et de sénateur : « Il ne peut en aucun cas participer aux travaux des deux assemblées ».

**M. Jacques Myard.** Cela n'a rien à voir ! Ici, on fait la loi et, là-bas, on dit des sottises !

**Mme Frédérique Bredin.** Cela répond à mon avis à la préoccupation de M. Brunhes et à celle du ministre.

**M. Eric Doligé.** Il fallait renvoyer en commission ! Cela aurait été tellement mieux !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Je trouve l'observation de Mme Bredin tout à fait pertinente et je m'étonne que M. le ministre ait oublié l'article L.O. 137 du code électoral. C'est lui qui stipule qu'en cas de contestation, l'intéressé ne peut en aucun cas participer aux travaux des deux assemblées.

Évitons des situations paradoxales. Il suffirait qu'il y ait une contestation et, pendant des semaines, des parlementaires ne pourraient pas siéger...

**M. Jacques Myard.** Il a raison !

**M. Jacques Brunhes.** ... ce qui modifierait le rapport des forces dans une assemblée.

La meilleure solution, la moins radicale, monsieur le ministre, c'est de supprimer la dernière phrase du texte proposé pour l'article L.O. 137-1. Nous acceptons ainsi la proposition de Mme Bredin, c'est-à-dire revenir à l'article L.O. 137.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je comprends la logique de M. Brunhes. Néanmoins, le Conseil d'Etat a considéré que nous ne pouvions pas nous arroger le droit d'intervenir dans les conditions de fonctionnement du Parlement européen. Ce qui vaut pour le Sénat et l'Assemblée nationale ne peut pas valoir aussi pour le Parlement européen : nous n'avons pas compétence pour légiférer.

**M. Jacques Myard.** Ce n'est pas une démonstration !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 53. (*L'amendement est adopté.*)

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>, modifié par l'amendement n° 53.

*(L'article 1<sup>er</sup>, ainsi modifié, est adopté.)*

#### Après l'article 1<sup>er</sup>

**M. le président.** MM. Lellouche, Cova et de Chazeaux ont présenté un amendement, n° 90, ainsi rédigé :

« Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« La mise en œuvre de l'incompatibilité d'exercer un mandat de parlementaire national avec celui de parlementaire européen s'accompagnera d'un projet de loi complémentaire sur le statut de l'élu qui sera présenté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999. »

La parole est à M. Olivier de Chazeaux.

**M. Olivier de Chazeaux.** Monsieur le ministre, depuis l'ouverture des débats hier et lors de l'examen des textes en commission, nous avons évoqué à de très nombreuses reprises une carence : on ne peut limiter le cumul des mandats sans parler du statut de l'élu.

M. le rapporteur a expliqué hier qu'il y avait des marches. Ces textes forment une première marche et il y en aura une deuxième, une troisième, et ainsi de suite. Comme l'a rappelé M. Brunhes, il y a toujours dans ce cas le risque d'en rater une. C'est ce que je crains et c'est pourquoi je demande que la question du statut de l'élu soit évoquée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à l'occasion d'un projet de loi complémentaire.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Cet amendement a été repoussé par la commission.

La question est traitée par ailleurs, et je m'étonne qu'elle soit soulevée à cet endroit du texte. Parler du statut de l'élu à propos de l'incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et un mandat de parlementaire européen, c'est sans doute l'endroit le moins opportun pour le faire.

**M. Olivier de Chazeaux.** Non, car c'est avant l'article 2.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Sur le statut de l'élu, nous aurons de nombreuses interventions et nous dirons combien cela nous paraît l'un des points essentiels. Par contre, nous ne souhaitons pas du tout en parler à propos des problèmes d'incompatibilité entre un mandat de parlementaire national et un mandat de parlementaire européen.

C'est la raison pour laquelle, très favorable à un statut de l'élu, je voterai contre cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Tron.

**M. Georges Tron.** Le statut de l'élu est une question très importante, nous avons tous eu l'occasion de le dire. En parler après l'article 1<sup>er</sup> ne me paraît pas paradoxal.

M. le rapporteur nous a répondu que le problème était abordé par ailleurs. J'aimerais savoir à quel endroit et de quelle façon. En fonction de sa réponse, nous nous déciderons.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Albertini.

**M. Pierre Albertini.** J'ai moi-même déposé un amendement qui va dans le même sens mais qui a une portée plus générale puisqu'il tend à créer une commission définissant les conditions de travail de l'ensemble des élus, au-delà de la simple question de l'incompatibilité entre un mandat de parlementaire européen et un mandat de parlementaire national.

On retrouvera, de toute façon, ce débat un peu plus loin dans un cadre plus général.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** M. Albertini vient de donner une partie de la réponse, d'autres amendements évoquent la question. La commission des lois s'en est saisie dans le cadre de l'examen de la loi ordinaire. Pour que les choses soient claires, un amendement que nous examinerons bientôt renverra le problème de la situation des maires à la loi ordinaire.

**M. Olivier de Chazeaux.** Il ne s'agit pas du statut de l'élu !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Il s'agit de la situation des maires, mais le ministre a pris des engagements concernant les travaux à engager sur le statut de l'élu, nous aurons l'occasion d'évoquer la question dans la suite du débat.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 90.  
*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, nos 23 et 105.

L'amendement n° 23 est présenté par M. Roman, rapporteur, Mme Bredin et les commissaires du groupe socialiste ; l'amendement n° 105 est présenté par M. Estrosi.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« Le premier alinéa de l'article L.O. 139 du code électoral est complété par les mots : "et de membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France". »

La parole est à Mme Frédérique Bredin, pour soutenir l'amendement n° 23.

**Mme Frédérique Bredin.** Toute une série d'amendements visent à préciser les textes pour tenir compte de l'évolution des institutions.

L'article L.O. 139 prévoit une incompatibilité entre un mandat de député et la qualité de membre du Conseil économique et social. Nous proposons de l'étendre à la fonction de membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Nous aurons d'ailleurs plus tard d'autres amendements concernant la Banque centrale européenne.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Myard, pour soutenir l'amendement n° 105.

**M. Jacques Myard.** On ne peut accepter que quelqu'un soit membre du Conseil de la politique monétaire et député. Ou bien on n'y comprendrait plus rien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Favorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée. La constitutionnalité d'un tel texte pourrait faire problème...

**M. Jacques Myard.** Pour quelle raison ?

**M. le ministre de l'intérieur.** ... mais c'est un argument que je laisse l'Assemblée libre de prendre ou non en compte.

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n<sup>os</sup> 23 et 105.

*(Ces amendements sont adoptés.)*

**M. le président.** M. Roman, rapporteur, M. Brunhes et M. Gerin ont présenté un amendement, n<sup>o</sup> 26 rectifié, ainsi libellé :

« Après l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« L'article L.O. 140 du code électoral est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Cette incompatibilité s'applique également aux fonctions de juge des tribunaux de commerce. »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Cet amendement, défendu en commission par M. Brunhes, se justifie par son texte même.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement se demande si cet amendement ne pourrait pas être considéré comme une sorte de cavalier, même s'il n'est bien sûr pas dépourvu de tout lien avec l'objet du débat. Cela dit, s'il venait à être annulé, cela ne changerait rien au texte lui-même. Le Gouvernement s'en remet donc à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n<sup>o</sup> 26 rectifié.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

## Article 2

**M. le président.** « Art. 2. – L'article L.O. 141 du code électoral est remplacé par deux articles L.O. 141 et L.O. 141-1 ainsi rédigés :

« Art. L.O. 141. – Le mandat de député est incompatible avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président du conseil exécutif de Corse, président d'un conseil général, maire.

« Art. L.O. 141-1. – Le mandat de député est incompatible avec l'exercice de plus d'un des mandats électoraux énumérés ci-après : conseiller régional, conseiller à l'Assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal. »

Plusieurs orateurs sont inscrits sur cet article.

La parole est à M. Eric Doligé.

**M. Eric Doligé.** Monsieur le ministre, nous sommes certainement au cœur du projet et, lorsqu'on lit l'exposé des motifs, on est particulièrement surpris de la distance qui existe entre ce que vous annoncez et ce que vous faites.

Vous nous expliquez que « les mesures qui font l'objet du présent projet de loi organique sont inspirées par la volonté d'un engagement plus exigeant au service de l'in-

térêt public. » Bien sûr, on peut tous souscrire à l'idée que les élus doivent être plus disponibles et avoir la volonté d'être au service de l'intérêt public, mais je pense que tel était le cas jusqu'à maintenant de l'ensemble des quelque 500 000 élus quels qu'ils soient, comme l'a fort bien expliqué tout à l'heure Mme Alliot-Marie.

Vous nous expliquez également que l'objectif est que les élus revêtus d'un mandat ou d'une fonction importante s'y consacrent à plein temps. Or vous faites exactement le contraire. Il est clair que, par le système que vous mettez en place, vous créez des privilèges pour des Français qui pourront facilement accéder à la position d' élu dans un certain nombre de secteurs. Bien entendu, il y aura surtout à l'Assemblée nationale des personnes représentant les partis. Ceux qui sont sur le terrain n'auront plus la possibilité d'accéder à la représentation nationale.

Quant à la disponibilité, c'est une hypocrisie que j'ai dénoncée hier soir. L'article 2, c'est de la poudre aux yeux à destination de l'ensemble des Français. Pour que les élus se consacrent à plein temps à leur mandat, vous leur supprimez la possibilité de diriger un exécutif. Ce n'est pas sérieux ! Ce n'est pas cela qui prend du temps, c'est tout ce qui tourne autour ! Ce sont les fonctions que vous obtenez de droit lorsque vous êtes élu dans un certain nombre d'assemblées. Un président de conseil général a dix, quinze, vingt, vingt-cinq présidences qui lui reviennent de droit ! Le maire d'une grande ville est président de l'hôpital. Le président d'un conseil général est président du centre hospitalier spécialisé, etc. Regardez l'emploi du temps d'un élu, qu'il soit président du conseil général, président du conseil régional ou maire d'une grande ville, regardez la liste impressionnante de ses responsabilités ! Je pense que là se situe le véritable problème.

Par ailleurs, et je ne critique pas, on nomme un député président du conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. Je suppose que l'on n'a pas besoin de temps pour exercer une telle fonction, que c'est simplement honorifique...

Et puis, vous autorisez les députés à avoir une profession parallèle. Je n'ai rien contre car il serait dommage de l'interdire. On n'aurait ici que des députés « uniformes » et ce n'est pas ce que l'on recherche dans une assemblée. Mais, si vous allez au bout de votre raisonnement, un député ne devrait plus exercer de profession.

**M. Jacques Myard.** Absolument !

**M. Eric Doligé.** Je suis libéral. Si l'on veut aller au fond des choses, allons au fond des choses ! On peut déposer un certain nombre d'amendements pour voir jusqu'où vous acceptez d'aller les uns et les autres. Je suis persuadé que vous n'irez pas très loin. Il y a même des députés, sur tous les bancs d'ailleurs, sur les vôtres comme sur les nôtres, qui, bien qu'ils soient présidents de ceci ou de cela, représentants de l'Assemblée dans tel ou tel organisme, ont le temps d'écrire des bouquins !

Finalement, le député peut trouver du temps pour faire un certain nombre de choses. Certains de ces livres sont très bons. Je vous en recommande la lecture, monsieur le ministre.

Avec ces textes, on ne règle rien. Il est d'ailleurs assez scandaleux d'essayer de faire croire le contraire. Alors, laissons le choix aux électeurs ! Si ceux-ci ont choisi que cinq parlementaires sur huit soient des « cumulants », c'est peut-être qu'ils ont considéré qu'il était bon d'élire des gens ayant une expérience du terrain local et capables de défendre leurs intérêts au niveau national.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Eric Doligé.** Je voudrais également que vous admettiez que les députés prennent un risque en briguant un mandat, celui de se retrouver sans rien au lendemain d'une défaite électorale. Avec votre texte – quand je dis « votre », je ne pense pas à vous, personnellement, monsieur le ministre, parce que je suis persuadé que vous n'êtes peut-être pas plus convaincu que moi –, avec votre texte, dis-je, vous allez limiter progressivement ce risque. Seuls se présenteront ceux qui seront désignés par les partis politiques, ceux qui auront des moyens matériels ou bien qui auront la sécurité de l'emploi, comme les fonctionnaires. Plus aucun ne viendra du privé. Ce sera très mauvais pour le Parlement.

**M. le président.** Vous n'avez plus de temps, monsieur Doligé !

**M. Eric Doligé.** Je termine, monsieur le président !

Je présenterai, avec mes collègues Cova et Lellouche, un ou deux amendements pour voir jusqu'où va le raisonnement de ceux qui défendent votre texte, et pour tenter de mettre à égalité les fonctionnaires et les gens qui viennent du privé. On verra, à ce moment-là, jusqu'où va votre conviction, et si vous êtes vraiment persuadé que ce texte est ce qu'il faut pour les Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Peyrat.

**M. Jacques Peyrat.** Monsieur le ministre, je ne vais pas renouveler l'antienne. Vous la connaissez déjà. Quelque part, vous êtes peut-être un peu fatigué de l'entendre !

**M. Jacques Myard.** Depuis le temps !... (*Sourires.*)

**M. Jacques Peyrat.** Mais c'est votre « job », comme le mien est de vous dire certaines choses. J'essaierai de les « enrubanner » du mieux possible...

Me trouvant parmi les 320 députés et les 130 sénateurs qui vont devoir choisir, choix terrible, entre deux fonctions électives, peut-être...

**M. Eric Doligé.** Ce n'est pas voté !

**M. Jacques Myard.** Ils souhaitent même que ça ne passe pas !

**M. Jacques Peyrat.** ... je vous pose cette question : qu'ai-je mal fait ?

Au cours des trois grands affrontements qui ont eu lieu ici avec vous, que ce soit l'immigration, les polices municipales, et, maintenant, le cumul des mandats, vous m'avez trouvé à mon banc pour vous apporter la réplique, la contradiction, voire la suggestion. Je me rappelle d'une nuit, lors du débat sur les polices municipales, où quelques députés vous donnaient la réplique. Ils n'étaient pas très nombreux – sur les bancs socialistes non plus d'ailleurs. Tous étaient députés-maires, élus des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire ceux qui font le trajet le plus long pour se rendre à Paris.

**M. Alain Tourret.** Vous pouvez prendre l'avion !

**M. Jacques Peyrat.** Bien sûr que nous avons des avions, monsieur. Savez-vous que nous avons aussi le téléphone et le fax ? (*Sourires.*) Quant à notre quotient intellectuel, il semblerait qu'il soit à peu près égal à celui des Parisiens !

**M. Pierre Forgues.** Supérieur même !

**M. Jacques Peyrat.** Je vous remercie de me le souffler.

Deuxième observation, je m'étonne que vous qui êtes républicain, et qui le manifestez, vous n'attachiez aucune importance à la liberté de choix des électeurs. Monsieur l'ancien député-maire, monsieur le ministre, sur nos professions de foi, nous avons tous indiqué que nous étions déjà maires et que nous voulions faire entendre à Paris la voix de Nice, d'Antibes, de Villeneuve-Loubet ou d'ailleurs. C'est pour cela que les gens nous ont élus.

Troisième observation, vous allez créer deux classes, un peu comme à la SNCF : celle des fonctionnaires et élus territoriaux, celle des fonctionnaires et élus nationaux. Ils ne se rencontreront plus jamais. Ils ne pourront plus jamais se connaître, converser ensemble, affronter leurs idées. Ce sera ici un vase clos, qui ne communiquera pas avec l'extérieur.

Quatrième observation : vous avez vous-même reconnu, avec la loyauté d'esprit qui est la vôtre, que vous étiez riche de l'expérience, tant de député que de maire, et maintenant, je le suppose, de ministre. De ce capital d'expérience, chacun doit pouvoir faire profiter l'ensemble de la nation : c'est ce que permet le cumul des mandats.

Enfin, je rappellerai ce mot qu'avait eu un jour un député parisien : les députés, ce sont les relations publiques de ceux qui n'en ont pas.

**Mme Nicole Bricq.** Je préfère le terme de médiateur.

**M. Jacques Peyrat.** Permettez que nous continuions à l'être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Hoarau.

**M. Claude Hoarau.** Les députés communistes de la Réunion voteront les propositions du Gouvernement limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives. Voilà de nombreuses années que l'un des slogans de notre parti est : « Un homme, un mandat ». Nous n'avions pas le pouvoir de le mettre en application ; vous nous en donnez l'occasion, monsieur le ministre, nous ne pouvons que nous en féliciter.

La position que j'exprime ici résulte sans doute de l'observation de la réalité administrative de mon département. Contrairement à ce qui se passe en France métropolitaine, les vingt-quatre communes de la Réunion pourraient être qualifiées de grandes communes qui rassemblent 600 000 habitants environ. Si douze d'entre elles regroupent 90 % de la population, douze autres communes ne comptent pas moins de 3 000 habitants chacune.

Dans ces conditions, à la Réunion, il est toujours davantage question de redécouper les communes, plutôt que de les regrouper dans des entités plus importantes.

L'existence de ces grandes communes, la dispersion des populations dans de nombreux villages, le grand retard à rattraper dans le domaine des équipements, l'aspiration des populations à une relation plus directe avec leur maire, les difficultés que posent aux parlementaires l'éloignement de la métropole et le calendrier des assemblées parisiennes, tout cela rend très difficile le double exercice de maire et de parlementaire.

A l'expérience, nous avons vu nombre de nos collègues députés-maires, attachés à leurs fonctions nationales, connaître quelques déboires électoraux sur leurs terres municipales. Dans ces conditions, la suppression du

cumul du mandat de maire et de celui de député ne peut que recevoir un excellent écho dans la population de notre département.

Pour autant, nous comprenons l'émotion qui parcourt tous les groupes de notre assemblée devant le refus de toute discussion sur le principe de la fixation pour les communes d'un seuil de population en deçà duquel le cumul pourrait se perpétuer.

Mais je retiendrai l'argumentation qui a été avancée tout à l'heure par notre collègue de Nice et qui sera sans doute reprise au cours de ce débat par plusieurs autres collègues. On fait grand cas ces jours-ci des 350 députés-maires et des 150 sénateurs-maires, mais en tout état de cause ils ne représentent que 500 maires, et peut-être 500 autres qui aspirent à être parlementaires. Mais qu'en est-il des 35 000 autres maires qui, du fait de la petitesse de leurs communes, ne nourrissent aucune espérance et ne font aucun projet de devenir député ou sénateur ? Il faut aussi penser à eux.

Enfin, je ne peux clore mon propos sans dire, au risque de m'éloigner du texte, combien nous considérons que le rapprochement de la population et de ses élus doit se traduire à la Réunion par un nouveau découpage cantonal et la création de deux départements afin de contribuer au rééquilibrage du territoire et de répondre à l'attente des populations. Cette revendication, qui s'inscrit dans un processus d'approfondissement de la décentralisation, est à distinguer d'une réforme administrative revendiquée par nos collègues des autres départements d'outre-mer. Elle a reçu le soutien de la totalité de la représentation parlementaire et de toutes les forces politiques de la Réunion. Par conséquent, elle fera tout naturellement l'objet d'une proposition de loi que nous déposerons dans les prochains jours. Je souhaite recevoir, à cette occasion, mes chers collègues, votre soutien, comme vous êtes assurés du nôtre dans le débat qui est en cours.

**M. André Billardon.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne.

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Il n'est pas question pour moi de jeter l'anathème sur quiconque dans cette assemblée. Je suis élu d'un pays lointain, et c'est à ce titre que j'interviens.

En Martinique, le problème du cumul n'existait pratiquement pas. Il a été institutionnalisé par l'introduction de l'assemblée régionale.

Je suis en fait, et depuis peu, le seul à faire partie du club des cumulards à deux mandats exécutifs.

**M. Pierre Forgues.** Eh oui !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Après vingt-six ans de gestion municipale, j'ai décroché un poste de député, il y aura un an bientôt. Puis, dans la foulée, celui de président de région, il y aura tout juste deux mois. *(Sourires.)*

A cet égard, je ne nourris aucune mauvaise conscience et n'éprouve aucun sentiment de culpabilité...

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** ... envers la volonté du peuple qui m'a élu. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. Alain Calmat.** Parfait !

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** C'est justement parce qu'étant proche des citoyens, qu'eux-mêmes, dans un mouvement d'ensemble,...

**M. Jacques Myard.** Oui, il a été élu !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** ... ont fait un tel choix pour retrouver confiance dans la vie politique.

**M. Jacques Myard.** Génial !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** La suspicion envers les élus, qui suinte en filigrane dans l'exposé des motifs du projet de loi organique n° 827 tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et fonctions électives, me paraît donc globalement illégitime et imméritée.

Pour autant, j'en conviens, il urge de réconcilier éthique et politique, mais avouez que ce bon ménage relève surtout de la pratique et de la conscience de chacun.

**M. Jacques Myard.** Ecoutez vos troupes, monsieur le ministre !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Cela étant posé, je reconnais volontiers le bien-fondé de la mesure visant à réduire le cumul, mais pas à sa plus simple expression.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est bien ce que nous disons !

**M. Alain Calmat.** Très bien !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** Réformer, oui ! Faire table rase, non !

**M. Jacques Myard.** Bravo !

**M. Alfred Marie-Jeanne.** D'où la nécessité d'envisager des seuils, aussi bien au niveau des villes qu'à celui des régions.

La Martinique, par exemple, compte moins de 400 000 habitants, répartis sur trente-quatre communes. Sur ce territoire exigu, conseil général et conseil régional font doublon.

Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas cumul ? En outre, chaque commune, hormis la capitale Fort-de-France, qui compte plus de 100 000 habitants, est pratiquement un canton !

Afin de réduire de moitié le cumul, un procédé de portée immédiate et efficace consisterait à mettre en place l'assemblée régionale unifiée de la Martinique. Cette proposition allie l'avantage de la simplification à celui de la clarification des responsabilités tant souhaitées par tous. De plus, elle a le mérite de ne pas figer l'avenir. Tel est l'esprit des amendements que j'ai présentés et qui ont été rejetés « *tchok an blok* », c'est-à-dire systématiquement, par la commission des lois, et dont je demande qu'ils soient repris.

Dans l'attente de l'évolution statutaire prévue, le parlementaire d'un aussi petit territoire, situé à 7 000 kilomètres de Paris, doit pouvoir disposer, si l'occasion se présente, d'un exécutif, fût-il de type municipal, général ou régional. C'est l'exception *a minima* de la règle démocratique générale proposée.

Je me refuse, quant à moi, à être de la race de députés colosses au pied d'argile, car non enracinés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Albertini.

**M. Pierre Albertini.** L'article 2 est le cœur du projet de loi organique. C'est donc là que tout se joue. On peut, je vous le concède volontiers, au nom des principes,

défendre de manière parfaitement cohérente deux thèses opposées : l'une qui serait fondée sur l'unicité du mandat, l'autre sur le cumul des expériences, l'enrichissement des responsabilités multiples. Je ne vais pas me situer sur ce terrain, car tout a été dit par les orateurs précédents, et notamment par les maires ici présents qui ont essayé de témoigner, à leur manière, sans excès, souvent avec beaucoup d'humilité, et aussi un sentiment de fierté de leur expérience.

Je me situerai pour ma part au niveau des réalités. Notre pays est malade, d'abord parce que l'autorité de l'Etat s'y est affaiblie. Quant à l'autorité du pouvoir politique, et notamment du Parlement, elle n'est guère favorisée par la Constitution de 1958 élaborée en réaction aux abus de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République.

Donc, d'un côté, il y a un affaiblissement des institutions, notamment du Parlement ; de l'autre – ce qui est vraiment très paradoxal – une hypercentralisation. C'est un signe de faiblesse. Lorsqu'il faut faire remonter trop de décisions à Paris et que, en même temps, le pouvoir central, c'est-à-dire l'Etat, a beaucoup de mal à imposer sur des aspects fondamentaux – la sécurité, l'aménagement du territoire ou la justice – des orientations fortes dans lesquelles le peuple puisse se reconnaître, le paradoxe n'est pas à notre avantage.

A cela s'ajoutent, conséquence d'une décentralisation qui a été opérée par morceaux, un enchevêtrement des compétences, un empilement des niveaux d'administration, un maquis inextricable de financements croisés.

Je dois d'ailleurs reconnaître que l'Etat lui-même fait parfois un peu pitié quand, pour édifier une infrastructure de quelque importance, il est obligé d'aller quémander, dans un contrat de Plan ou dans un plan de financement particulier, le concours de la région, du département, voire de la ville-centre.

C'est pénible et en même temps dramatique, car on sent bien que nous aurions tous intérêt, quelles que soient nos options politiques, à corriger ces réalités, et à le faire dans un état d'esprit qui soit le plus compatible avec le sens de l'intérêt national auquel nos concitoyens sont en effet très attachés.

Je voudrais terminer mon intervention en parlant des maires. M. Balligand nous a fait observer hier avec beaucoup de finesse que les maires ne s'étaient jamais opposés aux grandes réformes dans ce pays. La situation est peut-être différente s'agissant des présidents de conseils régionaux ou de conseils régionaux.

Chaque fois que les maires ont dû se prononcer sur tel ou tel projet de loi, ils l'ont fait, en en mesurant l'intérêt, non à l'aune de leurs intérêts particuliers, mais à celle de l'intérêt général et en s'appuyant sur leur expérience personnelle. Pourquoi ? Tout simplement parce que, parmi toutes les fonctions, celle de maire est la seule qui permette à la fois de cumuler une fonction de représentation – celle de tous les habitants de sa commune –, une fonction de médiation – selon la belle formule d'un auteur dont j'ai oublié le nom, le maire est un peu « la conscience de sa ville ou de son village » – et une fonction de responsabilité puisque, contrairement à un député ou à un sénateur, le maire est responsable de toutes les décisions qu'il prend. Le principe de proximité joue à plein.

Si le maire prend une bonne décision, les électeurs le lui font savoir immédiatement. S'il en prend une mauvaise, la sanction le guette immédiatement.

**M. Jacques Peyrat.** Si la décision est mauvaise, les électeurs le lui font savoir encore plus rapidement !

**M. Pierre Albertini.** En effet !

Alors, dans ce pays qui est un peu malade de sa sur-administration et de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat et du pouvoir politique en général, il serait absolument préjudiciable à sa rénovation que de commencer celle-ci en interdisant à un parlementaire d'exercer en même temps une fonction exécutive locale, en particulier celle de maire.

En tout cas, nous sommes là véritablement au cœur du projet de loi que vous présentez, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Bredin.

**Mme Frédérique Bredin.** Je ne suis pas sûre qu'il faille recommencer toute la discussion générale, mais il est vrai, comme l'a dit M. Albertini, que l'article 2 nous introduit au cœur du débat. De nombreux amendements ont été déposés, non seulement par l'opposition, mais aussi par la majorité. Toutefois, certains des amendements présentés par l'opposition nous paraissent assez extrêmes voire contradictoires avec les déclarations de principe faites à la tribune.

J'avais pourtant l'impression que les uns et les autres partageaient la volonté de faire évoluer les choses, d'aller dans le sens de la modernisation et du rééquilibrage des institutions. Or la suppression de l'article 2, qui, nous le verrons, est proposée, semble plutôt vouloir figer ce qui existe, et reléguer les déclarations à la tribune au rang des pétitions de principe, destinées à ne pas laisser croire aux citoyens qu'on s'accroche au système en place sans vouloir le faire évoluer, alors qu'en réalité on souhaite surtout que rien ne change.

En nous proposant ce texte, le Gouvernement a-t-il cherché à nous jeter de la poudre aux yeux ? Le fait qu'il respecte ses promesses...

**M. Jacques Peyrat.** Ça, c'est votre problème !

**Mme Frédérique Bredin.** ... ne permet pas d'expliquer, sauf à lui faire un procès d'intention, qu'il n'a pas l'intention d'appliquer cette loi.

Les citoyens aspirent à une modification de notre système politique.

**M. Jacques Peyrat.** C'est ce que vous essayez de faire croire !

**Mme Frédérique Bredin.** J'ai remarqué avec beaucoup d'amusement que, quand les sondages plaisent, on dit qu'ils reflètent l'avis des citoyens, mais que, quand ils déplaisent, on parle de la tyrannie qu'ils exercent.

En définitive, il est un peu difficile de savoir quelle est la réalité des souhaits. Mais nous sentons bien qu'il y a en France une demande de citoyenneté et de démocratie plus forte. Et ce texte, à sa manière, commence à apporter une réponse à cette demande.

Il est vrai que les citoyens ont peut-être pu avoir une vision un peu caricaturale des responsables politiques, pour ne pas dire de la classe politique, puisque le mot est en effet désagréable, quand ils ont vu un Premier ministre être en même temps maire d'une très grande ville française, avec donc des responsabilités considérables, et président d'un important parti politique français.

**M. Jacques Myard.** Et M. Mauroy ?

**Mme Frédérique Bredin.** Trois fonctions à plein temps reposant sur les mêmes épaules, c'était beaucoup. Les Français n'y ont pas cru, et les urnes l'ont dit !

**M. Georges Tron.** Donc, ils étaient libres de choisir !

**Mme Frédérique Bredin.** On avait atteint un tel degré de caricature que le problème de l'efficacité de nos institutions et de notre système politique s'est posé avec acuité.

Alors, quel est notre objectif ?

**M. Jacques Myard.** Il est invouable !

**Mme Frédérique Bredin.** Ce projet s'est fixé pour objectif, je le rappelle, de démocratiser et de moderniser les institutions, qu'il s'agisse du Parlement, de l'Etat ou des collectivités publiques décentralisées. A cet égard, l'exposé des motifs du projet est très clair. Il précise qu'il faut clarifier les institutions, permettre à des femmes et à des jeunes d'accéder plus facilement à des responsabilités, et moderniser le fonctionnement de notre parlement. Comment ne pas adhérer à de telles propositions ?

**M. Georges Tron.** Nous y adhérons, mais...

**Mme Frédérique Bredin.** Pas un instant, il n'a été porté de jugement moral. Nous nous sommes toujours placés sur le terrain de l'efficacité politique, de l'efficacité de nos institutions. Aucun jugement n'a été porté sur un système qui est inspiré par la logique même de nos institutions et qui concerne tous les députés.

Il s'agit de voir quelle est la logique de ce texte, de voir si elle est bonne pour l'avenir et si elle peut être améliorée. Il ne s'agit en aucune façon de juger des hommes, des femmes ou le passé. Notre mission consiste à réfléchir à ce qui serait le mieux pour le Parlement de demain.

Il est vrai qu'il est un sujet dont on parle peu dans cet hémicycle : c'est celui qui concerne les Tables de la Loi, c'est-à-dire la Constitution de 1958. Pourquoi ? D'abord, parce que nous ne sommes pas dans un débat d'ordre constitutionnel. Ensuite, parce qu'on éprouve quelque scrupule à toucher au texte fondamental de références de notre République. Mais force est de constater que la Constitution de 1958 a été faite contre le Parlement, contre les parlements de la III<sup>e</sup> et de la IV<sup>e</sup> République.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et aussi contre l'impuissance des gouvernements de l'époque !

**Mme Frédérique Bredin.** Ce texte a créé une centralisation des pouvoirs autour de l'exécutif, qui a sans doute dépassé toutes les espérances des constituants.

Au-delà de la théorie même de la Constitution de 1958, on a vu se développer, depuis le début de la V<sup>e</sup> République, des pratiques qui ont aggravé la concentration des pouvoirs autour de l'exécutif. C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas bien pourquoi nous n'arrivons pas à nous retrouver autour des propositions qui sont faites.

**M. Jean-Antoine Léonetti et M. Georges Tron.** Parce qu'elles ne sont pas bonnes !

**Mme Frédérique Bredin.** Les parlementaires que nous sommes, quelles que soient nos opinions politiques, ont une chance à saisir avec ce texte : celle de revaloriser et de réaffirmer le rôle du Parlement.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Très bien !

**M. Jacques Myard.** Ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** M. Albertini l'a dit, nous sommes, avec l'article 2, non seulement au cœur du projet de loi organique mais aussi au cœur du dispositif

proposé par le Gouvernement et qui vise à limiter le cumul entre la fonction législative et les fonctions exécutives locales.

J'évoquerai les questions qui sont au cœur de cette problématique. Mais permettez-moi d'indiquer en préalable que je ne doute nullement de la sincérité des arguments de ceux qui pensent que couper le lien entre le mandat de député et celui de maire constitue une erreur colossale.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Merci !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** La nature même du mandat municipal, comme cela a été souligné par plusieurs intervenants, et le lien que la V<sup>e</sup> République a forgé et renforcé depuis quarante ans entre la fonction municipale et la fonction législative me semblent justifier qu'il puisse y avoir des approches différentes sur cette question.

**M. Jacques Myard.** Il fallait en rester là !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Par conséquent, j'estime que certains termes ne doivent pas être utilisés à l'égard des autres, et réciproquement.

**M. Georges Tron.** Et réciproquement !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Monsieur Albertini, vous avez fait un plaidoyer sur la nécessité d'une clarification, d'un nouveau souffle pour la décentralisation en France. Je vous rejoins sur cet objectif, et nous sommes nombreux à être d'accord avec vous sur ce point. En parlant de la stratégie des marches d'escalier, j'ai évoqué la nécessité de faire en sorte que, très rapidement, plus de quinze ans après les premières lois en la matière, un nouvel élan soit donné à la décentralisation dans notre pays. Nous sommes véritablement au cœur de la proposition.

Je suis de ceux qui pensent, comme Michel Debré en 1958, que le cumul des mandats sert la centralisation en France. La limitation du cumul des mandats doit donc devenir le moyen de ce nouveau souffle à donner à la décentralisation. Il y a un lien évident entre ce que nous souhaitons faire et la Constitution de la V<sup>e</sup> République, qui est à l'origine de ce qu'on peut appeler une forme de brimade du Parlement.

D'abord, il ne faut pas considérer la limitation du cumul des mandats comme une sanction du présent, et encore moins du passé, mais comme une volonté de construire, de concevoir ce que peuvent être nos institutions à l'aube du troisième millénaire et du XXI<sup>e</sup> siècle. Je reconnais que beaucoup d'incertitudes demeurent et qu'il reste beaucoup de travail à faire, notamment en matière de décentralisation !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Il fallait le faire avant !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Ne nous dites pas ça à nous qui ne sommes là que depuis un an. Si c'était si essentiel, vous auriez peut-être pu le faire lors des cinq ans qui viennent de s'écouler !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Et dans les vingt ans qui ont précédé !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Entre 1998 et 1993 par exemple !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Je ne souhaite pas polémiquer sur ces questions, mais, en matière de décentralisation et d'évolution des institutions, si l'on regarde les vingt dernières années, on constate que les grandes avancées ont bien été faites par la gauche ! (*Applaudisse-*

*ments sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Les grandes erreurs aussi !

**M. Jacques Myard.** Comme les nationalisations !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Cessons ces polémiques stériles, nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il faut maintenant aller plus loin. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

J'en viens au deuxième point de mon intervention. M. Marie-Jeanne et M. Peyrat ont dit : « Nous avons conquis une ville et une circonscription, qu'avons-nous fait de mal pour être sanctionnés ? »

Je leur indique très sincèrement qu'il ne s'agit pas de sanctionner qui que ce soit, de se positionner par rapport à des situations qui sont celles des nombreux députés-maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, mais de se demander ce qui peut contribuer à faire évoluer nos institutions.

J'ai apprécié une partie du constat qu'a dressé Mme Alliot-Marie. Mais au-delà, pour répondre à la nécessité d'un nouveau souffle démocratique dans notre pays, les moyens qui nous sont proposés ne doivent-ils pas être mis en œuvre sans pour autant être considérés comme des sanctions ?

Les députés-maires n'ont rien fait de mal, ni comme maire, ni comme député. Mais comme il serait beau que des députés-maires – et certains d'entre eux ont cette volonté – ne souhaitent garder qu'un seul de leur mandat, considérant qu'ils contribuent ainsi à revivifier la démocratie.

J'évoquerai aussi un argument qui est souvent avancé et auquel je ne crois pas.

Dire que ce sont les électeurs qui décident...

**M. Georges Tron.** Ce n'est pas vrai ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Si, bien sûr ! Mais ils décident en fonction de ce qui leur est proposé.

**M. Georges Tron.** C'est le jeu de la démocratie !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Pour illustrer mon propos, je vais prendre un exemple.

Imaginons que je sois un électeur de droite à Belfort. (*Sourires.*)

**M. Pierre Albertini.** C'est un rôle de composition !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Ce n'est pas crédible !

**M. Jacques Peyrat.** C'est difficile à concevoir !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Disons que je suis électeur de gauche à Belfort. (« Soit ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Les élections municipales arrivent et les formations de gauche se mettent d'accord pour investir un candidat qui s'appellerait, par exemple, Jean-Pierre Chevènement. Eh bien, même si Jean-Pierre Chevènement cumule, je ne voterai pas pour autant en faveur du candidat du RPR ou de l'UDF. Je suivrai mes convictions politiques, même si je suis hostile au cumul.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Je ne comprends pas la démonstration !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Laissez-moi aller jusqu'au terme de celle-ci.

**M. Georges Tron.** C'est une logique proportionnaliste !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** J'ai eu l'occasion, monsieur Tron – mais sans doute n'étiez-vous pas présent à ce moment-là – de faire une mise au point à ce sujet. Comme je l'ai écrit et dit, il est hors de question pour le rapporteur que je suis d'envisager une modification du mode de scrutin pour les élections législatives.

**M. Georges Tron.** Vous l'avez dit, j'étais là !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Il n'en demeure pas moins qu'un tel raisonnement s'inscrit dans une logique proportionnaliste.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Je confirme mes propos et mes écrits.

Les partis politiques sont faibles en France, bien trop faibles.

**M. Georges Tron.** Vous allez les fragiliser encore plus !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** C'est ce qui explique aussi les mécanismes qui ont été induits par la V<sup>e</sup> République. Quel que soit le parti, une bonne façon d'imposer sa candidature consiste à être à la fois présent à l'échelon national et à l'échelon local.

Mais il y a un domaine dans lequel les partis politiques sont plus forts en France que partout ailleurs, c'est celui des investitures. En effet, seulement moins de 10 % des députés sont élus sans avoir reçu l'investiture d'une grande formation politique.

**M. Jacques Myard.** Avec votre système, il n'y en aura plus aucun !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** En vérité, les choix des électeurs sont tout de même « cadrés » par les investitures qui sont données par les grandes formations politiques.

J'ai été pendant une quinzaine d'années le premier responsable d'un parti politique dans un département. Chaque fois que j'ai dû donner l'investiture à un candidat, au nom de ce parti pour une élection municipale, j'ai essayé d'être le plus efficace possible et, chaque fois, j'ai choisi le plus cumulard, car c'était celui qui avait le plus de chances d'être élu.

**M. Georges Tron.** Avez-vous eu tout faux ? Considérez-vous que ça a été une erreur ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Pas du tout ! J'ai eu tout bon pour le passé mais je n'envisage pas que nous puissions entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec le même mode de fonctionnement, car nous sommes tous d'accord pour reconnaître ses défauts, et je vous renvoie sur ce point à ce qu'a dit Mme Alliot-Marie.

Je souhaite changer...

**M. Jacques Myard.** N'importe quoi ! Il faut supprimer la France ! Je réforme pour exister !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** ... pour que nous puissions entrer de plain-pied dans le champ institutionnel du troisième millénaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jacques Myard.** Pour entrer dans le mur, oui !

**M. le président.** M. Tron a présenté un amendement, n° 14 rectifié, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 2 :

« L'article L.O. 141 du code électoral est ainsi rédigé :

« Art. L.O. 141. – Le mandat de député est incompatible avec l'exercice de plus d'un des mandats électoraux énumérés ci-après : conseiller régional, conseiller à l'assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal. »

La parole est à M. Georges Tron.

**M. Georges Tron.** Je ne veux pas – et je suis sûr que M. le ministre appréciera – reprendre pour la énième fois un argument qui a déjà été largement développé dans la discussion générale. Je ferai cependant quelques remarques qui me tiennent particulièrement à cœur.

D'abord, madame Bredin, vous ne pouvez pas nous dire : « Ou vous êtes d'accord avec ce que nous proposons, ou vous êtes *ad vitam acternam* des conservateurs » !. Nous sommes d'accord sur certains points des textes que vous nous proposez, mais en désaccord sur d'autres. Nous assumons nos choix et je remercie M. le rapporteur d'avoir précisé que les choix des uns étaient tout aussi respectables que les choix des autres.

L'amendement n° 14 rectifié respecte la règle des deux mandats et vise non pas à supprimer l'article 2 mais à le rédiger différemment, et M. Albertini présentera tout à l'heure l'amendement n° 69, qui va dans le même sens. J'ai dit hier soir à la tribune, et Mme Alliot-Marie l'a répété aujourd'hui, que nous étions favorables à une telle disposition.

Je reviendrai sur un principe et je vous poserai à nouveau, monsieur le ministre, une question à laquelle vous ne m'avez pas répondu.

Sur le principe, je crois qu'il ne faut pas entrer dans des considérations trop compliquées. M. Marie-Jeanne a dit tout à l'heure que nous étions tous fiers d'avoir été élus par le suffrage universel. Nous assumons nos mandats. Certains qui ont eu deux mandats décident d'en abandonner un, d'autres prennent une décision différentes : c'est la liberté des élus.

Mais, plus simplement, il y a la liberté des électeurs. Là encore, le principe fondamental, c'est celui de la liberté. C'est d'autant plus facile à dire que nous servons les uns et les autres ce qu'est le jeu de la démocratie, jeu que M. Crépeau a rappelé avec beaucoup de sincérité. Nous sommes dans l'opposition aujourd'hui, vous l'avez été naguère.

Je ne comprends pas pourquoi vous demandez aujourd'hui à la loi de faire ce que le suffrage universel fait de lui-même. J'ai bien entendu les plaidoyers, que je crois tout à fait sincères, en faveur d'un rajeunissement de la classe politique et de sa féminisation. Nous sommes tous d'accord quant à l'objectif, mais il s'agit uniquement d'une question de volonté politique.

J'ai entendu le Gouvernement, le Premier ministre et la majorité nous dire – à juste titre, selon moi – qu'ils ont réussi en 1997 à faire en sorte qu'une grande partie de celles et ceux qui nous ont rejoints depuis un an dans cet hémicycle soient de nouveaux candidats ou des femmes. Mais ils l'ont fait sans loi, tout simplement parce que c'était la volonté politique affichée par le Parti socialiste et par ses alliés de la gauche plurielle, qui, aujourd'hui, en sont fiers et s'en vantent.

**Mme Nicole Bricq.** Que ne l'avez-vous fait !

**M. Georges Tron.** C'est notre erreur et nous l'avons payée ! Vous devez conserver une cohérence intellectuelle ! Nous ne l'avons pas fait, les électeurs ont jugé, nous avons été sanctionnés et nous sommes dans l'opposition. Vous, vous l'avez fait et vous êtes majoritaires.

**M. Jacques Myard.** La prochaine fois, ce sera l'inverse !

**M. Georges Tron.** Pourquoi serait-il besoin d'une loi alors que la volonté politique peut suffire ? Il n'est pas besoin d'un texte de loi pour avoir une volonté politique. Je ne peux comprendre ce travers que comme s'inscrivant dans une tradition historique à laquelle je suis étranger.

**M. Jacques Peyrat.** Très bien !

**M. Georges Tron.** Nous sommes des hommes libres. Nous avons notre volonté. Les électeurs ont leur jugement et il n'y a pas besoin de légiférer de façon inconsidérée pour régler ce problème.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** La démocratie s'est toujours organisée !

**M. Georges Tron.** J'en viens, monsieur le ministre, à la question à laquelle nous ne m'avez pas répondu hier.

Aujourd'hui, nous sommes dans la logique de Maastricht. On est pour ou l'on est contre, et c'est parfois au sein des mêmes formations politiques que les débats sont les plus vifs. Cette logique nous impose de respecter certains critères.

Vous connaissez mieux que moi la situation financière des collectivités locales. Vous savez à quel point elle est difficile, et vous travaillez actuellement sur ce sujet. Que deviendra la cause des collectivités locales lorsque, dans dix ou quinze ans, plus aucun parlementaire ne pourra la défendre à un moment où les contraintes budgétaires obligeront peut-être le Gouvernement, quel qu'il soit, à réaliser des économies ?

Je rappelle que 250 milliards de francs de concours sont versés par l'Etat aux collectivités territoriales.

**M. Jacques Peyrat.** Eh oui !

**M. Georges Tron.** Lorsqu'il faudra respecter absolument le critère de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire et lorsque le ministre des finances viendra expliquer à la tribune qu'il faut rester dans les clous de Maastricht, qui prendra la parole pour dire « Attention, les collectivités locales sont dans une situation financière difficile. » ? Qui dira : « Ne cédez pas à la tentation consistant à transférer sur les collectivités locales la charge permettant de dégager la petite marge de manœuvre financière qui vous manque » ?

Je suis bien obligé de dire que les collectivités locales sont dans une situation financière difficile, même si je m'inscris, pour ma part, dans la logique de Maastricht.

Un vrai problème se posera alors et l'Etat sera naturellement tenté de trouver dans le budget des collectivités locales la marge de manœuvre qui lui manquera.

**M. le président.** Monsieur Tron, je vous demande de contracter votre intervention.

**M. Georges Tron.** Je termine, monsieur le président.

C'est une lourde erreur de ne pas donner à ceux qui gèrent les collectivités locales – les présidents de conseil général ou régional et les maires – la possibilité de venir défendre leur cause à l'Assemblée. Je suis convaincu, si l'on n'y prend pas garde, qu'il y aura d'ici à quelques années une dérive très préjudiciable des finances locales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 14 rectifié ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Défavorable, naturellement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Egalement défavorable, comme vous pouvez l'imaginer, mais je ne peux laisser sans réponse la préoccupation qu'a exprimée avec beau-

coup de passion M. Tron. J'observe d'ailleurs que ce débat est très passionné de part et d'autre, et je ne doute pas que les interventions soient inspirées par la sincérité.

Monsieur Tron, je suis beaucoup plus relativiste que vous et je ne crois pas que vous pourrez enfermer la vie avec quelque cadenas que ce soit.

Le cumul a eu du bon et je le dis d'autant plus facilement que j'y étais moi-même hostile. Je suis resté député sans être maire pendant dix ans, parce que telle était ma conviction. J'ai pourtant fini, comme d'autres, par être député-maire, et j'ai beaucoup appris, car le fait d'être maire donne une compétence polyvalente et une expérience qui peuvent être utiles.

Mais on peut très bien être député puis maire, ou bien maire puis député.

**Mme Nicole Bricq.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur Marie-Jeanne, vous avez parlé tout à l'heure du député dépourvu de mandat local comme d'un colosse aux pieds d'argile. Mais elle est bien lointaine votre circonscription et il vous sera difficile d'être un colosse aux pieds d'acier, même si vous avez beaucoup de talent.

L'hypothèse que vous avez envisagée n'est pas réaliste. D'abord, le cumul a contribué à une certaine désidéologisation de la vie politique. Les maires sont souvent moins dogmatiques que ne le sont les écoles de pensée auxquels ils appartiennent.

**M. Jacques Peyrat.** Heureusement !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans cette perspective, le cumul était probablement beaucoup plus utile il y a vingt ans, quand les idéologies s'affrontaient vivement, qu'aujourd'hui où une certaine désidéologisation se manifeste,...

**M. Jacques Myard.** Elle n'est que passagère, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qu'on le déplore, comme c'est le cas pour certains, parmi lesquels je me range,...

**M. Georges Tron.** Moi aussi !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... car je pense qu'une certaine conception générale peut éclairer utilement l'action, ou qu'on s'en réjouisse, comme cela semble être le cas pour la plupart.

Le cumul a par exemple favorisé – je me tourne vers le rapporteur, qui défend avec talent le point de vue inverse – la SFIO à une époque de basses eaux, dans les années 60, car celle-ci n'a pu survivre que grâce au cumul, à l'ombre de ses beffrois.

De même, le Mouvement des citoyens n'a pu s'auto-nommer à l'égard du Parti socialiste pour défendre des positions dont on peut dire qu'elles étaient à contre-courant, que parce que beaucoup de ses députés étaient des gens dont les pieds n'étaient pas d'argile et qui étaient solidement enracinés dans leur circonscription.

**M. Jacques Myard.** Continuez, monsieur le ministre !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Très bien !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Prenez-en de la graine, messieurs de l'opposition !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mais, aujourd'hui, la limitation du cumul peut au contraire favoriser ce qui est le plus nécessaire, c'est-à-dire l'esprit d'équipe,...

**M. René Mangin.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... la nécessité de faire en sorte qu'il y ait des gens qui partagent un projet local, et si possible un projet national.

En tournant la page, comme je vous y ai incités, en faisant confiance à la démocratie, en ouvrant la porte à une nouvelle génération, vous vous mettez aussi dans la situation d'avoir à inventer des formes nouvelles d'organisation politique.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** La logique du projet – plus je vous écoute et plus je m'en convaincs –, c'est d'ouvrir sur des réformes qui vont beaucoup plus loin.

**Mme Frédérique Bredin.** Absolument !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Vous ouvrez sur le vide !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette réforme rendra plus nécessaire encore une réforme de l'ensemble de nos institutions. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Tron, je suis défavorable à l'amendement que vous venez de défendre, avec talent je dois le reconnaître, parce qu'aucun système n'arrêtera la vie. Vous avez parlé de liberté. Moi aussi, je suis pour la liberté, et farouchement, même, parce que je pense que c'est le fondement de la République. Mais la liberté se développe dans un cadre que nous fixons nous-mêmes !

**M. Georges Tron.** Pas dans un carcan !

**M. le ministre de l'intérieur.** Or la loi est un cadre, pas un carcan, et nous pouvons d'ailleurs en changer.

**M. Georges Tron.** Vous ne m'avez pas répondu en ce qui concerne les finances locales !

**M. le ministre de l'intérieur.** Sur ce point, je vous répondrai que, en tant qu'adjoint, je garderai l'œil sur les finances de la ville de Belfort, et d'autres, les conseillers généraux ou conseillers régionaux, sauront ce qu'ils ont à faire.

*A contrario*, le fait qu'il y ait beaucoup de députés-maires ici n'empêche nullement que les collectivités locales dans leur ensemble dégagent aujourd'hui un excédent de financement, une épargne brute, et qu'elles contribuent beaucoup plus que l'Etat à la résorption du déficit public et à la satisfaction des fameux critères dont vous êtes partisan. De ce point de vue, les député-maires n'ont pas fait leur travail ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Georges Tron.** Les 250 milliards de francs de concours de l'Etat ne seront pas remis en cause ? Je ne suis pas très convaincu !

**M. le président.** La parole est à M. Noël Mamère.

**M. Noël Mamère.** Il est très difficile d'intervenir après le ministre de l'intérieur, qui a expliqué avec beaucoup de conviction et de talent le sens de la réforme qui s'engage et la révolution des mentalités qu'impose la limitation du cumul des mandats et des fonctions électives.

J'ai retenu deux choses dans ce qu'a dit M. Tron à propos de la liberté.

Je suis maire et député et je fais partie des rares cumulards chez les Verts. Il n'y en a pas beaucoup chez nous, et c'est ce qui fait notre force. Nous avons beaucoup d'élus dans les mairies et peu dans les conseils généraux.

Nous préfigurons sans doute un système d'organisation politique où il y aura une complémentarité entre ceux qui choisiront, grâce au bon statut que nous allons voter, j'espère, les fonctions locales, et ceux qui voteront les lois. Personne, ici, ne peut prétendre que, depuis plusieurs décennies, la qualité des lois s'améliore. C'est précisément parce qu'il y a cumul des mandats que nous votons beaucoup de lois, beaucoup trop...

**M. Jacques Brunhes.** Votre remarque vise exclusivement le Gouvernement !

**M. Noël Mamère.** ... des lois qui sont souvent mal ficelées...

**M. Pierre Albertini.** Cela n'a rien à voir avec le sujet !

**M. Noël Mamère.** ... et qui fixent des cadres quelquefois trop rigides.

**M. Georges Tron.** Comme celle-ci !

**M. Noël Mamère.** J'en reviens au thème de la liberté.

Avant d'être maire, j'ai été journaliste. Les télévisions ont pour habitude de sonder l'offre plutôt que la demande. Par exemple, des sociétés comme TF 1 vous demandent : « Est-ce que vous aimez *Sacrée Soirée* ? Et 90 % des gens répondent qu'ils sont contents de voir cette émission. Mais on ne vous demande pas : « Préférez-vous autre chose ? » Lorsque vous évoquez votre liberté de cumuler ou de ne pas cumuler, vous imposez en fait votre choix aux électeurs et vous ne leur permettez pas de choisir entre vous et quelqu'un d'autre.

Vous avez rendu hommage à la gauche plurielle et au Premier ministre, qui a su imposer à son parti – cela ne s'est pas fait sans mal – de présenter plus de femmes et de candidats qui n'étaient pas connus, des gens qui ne cumulaient pas les mandats, qui étaient des candidats neufs. Ce faisant, le Premier ministre a pris de l'avance sur l'histoire.

Il faut bien que le législateur prévoie des garanties pour donner la possibilité aux nouvelles générations, à ceux qui ont envie de s'engager dans la vie publique sans être pour autant des hommes et des femmes d'appareil, sans être des cumulards, de participer à la diversité de la vie politique.

**M. Georges Tron.** Cette loi, c'est le contraire de la liberté !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 14 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### ARTICLE L.O. 141 DU CODE ÉLECTORAL

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements identiques, n°s 50 corrigé, 65, 75 et 108.

L'amendement n° 50 corrigé est présenté par M. Myard ; l'amendement n° 65 est présenté par M. Léonetti ; l'amendement n° 75 est présenté par M. Peyrat ; l'amendement n° 108 est présenté par M. Estrosi.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral. »

La parole est à M. Jacques Myard, pour soutenir l'amendement n° 50 corrigé.

**M. Jacques Myard.** Monsieur le ministre, j'ai très franchement le sentiment que cette réforme est un mauvais coup pour la démocratie parce qu'elle va, comme vous

l'avez rappelé, imposer des restrictions au libre choix des électeurs. Il est évident que c'est une réforme de trop, qu'elle n'aura pas d'effets positifs et qu'elle ne permettra pas un renouvellement de notre vie démocratique, mais qu'elle va au contraire brider à maints égards le choix du peuple.

Vous allez faire d'une pierre deux coups. Non seulement vous allez affaiblir de nombreuses villes qui étaient représentées à l'Assemblée par un député-maire, mais vous allez aussi affaiblir le Parlement car, peu à peu, avec l'ensemble des incompatibilités que vous imposez aux représentants du peuple, il faudra chercher celle ou celui qui ne sera frappé par aucune catégorie d'incompatibilités, car ce sera véritablement un oiseau rare.

La vie d'un député est si difficile, elle est marquée par une telle abnégation et s'exerce dans des conditions matérielles telles que plus personne ne voudra se présenter. Et pourtant, on trouvera toujours des candidats. Que M. Mamère se rassure : quelqu'un prendra sa relève, car les cimetières sont pleins de gens irremplaçables ! Laissons donc le peuple choisir en toute liberté !

**M. Noël Mamère.** M. Chaban-Delmas a été maire de Bordeaux pendant quarante-sept ans !

**M. Jacques Myard.** Si les Bordelais ont élu M. Chaban-Delmas pendant quarante-sept ans, c'est pour des raisons dont il peut légitimement être fier ! Ne faites pas de l'antiparlementarisme primaire, monsieur Mamère ! Laissez au peuple son pouvoir de choisir !

**M. Noël Mamère.** Au peuple souverain !

**M. Jacques Myard.** Au peuple, dont parle l'article 3 de la Constitution, que je vous invite à relire.

Au moment où, dans ce monde changeant, on en appelle à la multifonctionnalité des uns et des autres, à la capacité d'adaptation à différents métiers, interdire de détenir deux mandats est pour le moins paradoxal. Cela a été souligné par tous les orateurs : vous allez faire des députés des êtres rétrécis, qui seront totalement dans la main des partis qui accorderont les investitures. En définitive, c'est à un renforcement de la technocratie que vous allez aboutir, et non à un renforcement du Parlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Antoine Léonetti.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Le débat est passionné parce qu'il est passionnant et parce qu'un certain nombre de situations sont en cours de règlement ou déjà réglées.

Je comprends la hauteur de vue de M. le ministre, qui a d'abord été député sans être maire, puis qui a longtemps eu le privilège de cumuler les deux mandats. Je le remercie de reconnaître que, alors même qu'il a été député, il a acquis une expérience utile en tant que maire. Cette expérience, il l'a à un certain moment voulue. Il y a renoncé librement.

Il convient de distinguer trois niveaux de décision.

Le premier, ce sont les urnes. Là, les choses sont simples : on ouvre les urnes et on regarde qui en sort. En France, le financement des campagnes électorales est suffisamment clair pour que quiconque veut briguer un mandat puisse le faire. Et si le poids des partis est si fort, l'implantation locale des maires, des conseillers généraux, des conseillers régionaux peut l'atténuer : ceux-là peuvent dire non aux partis politiques ou à leurs états-majors dont nous nous plaignons souvent sur tous nos bancs.

Le deuxième niveau est celui des partis politiques, qui ont leur orientation et qui prennent leurs décisions. Ainsi, lorsque le Parti socialiste décide d'inscrire alternativement un homme et une femme sur les listes pour les élections régionales, il fait un choix, un choix calculé, pour gagner. Et s'il gagne, qu'il continue et que chaque parti réfléchisse en son sein : vaut-il mieux présenter davantage de jeunes, interdire le cumul des mandats ou bien ne rien changer ?

Je relèverai que le rapporteur des deux projets de lois se présente en partisan, au sens d'« apparatchik ». En effet, il déclare que, naguère, quand il s'occupait d'une investiture, il était obligé de l'accorder à celui qui avait le plus de chances de gagner, c'est-à-dire à celui qui détenait déjà un mandat. Compte tenu de la maturité de la population, de sa faculté de sanctionner les élus qui abandonnent le terrain ou qui n'ont pas rempli leur mandat de façon correcte, rien n'empêche le Parti socialiste de continuer dans cette voie et même d'aller plus loin.

De fait, aux dernières élections cantonales et régionales, nous n'avons pas constaté de refus du cumul, bien au contraire !

La loi doit-elle brimer les partis politiques qui n'ont pas le courage de faire ce qu'ils pensent devoir faire et empêcher les électeurs de choisir M. Untel parce qu'il est déjà député ou maire ?

Je crois qu'on a confondu les genres car les partis ont leurs responsabilités, les électeurs ont la souveraineté, et la loi doit laisser l'espace de liberté qui permette aux partis et aux électeurs de s'y retrouver.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Peyrat, pour soutenir l'amendement n° 75.

**M. Jacques Peyrat.** La messe est dite, monsieur le président ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Antoine Léonetti.** L'extrême onction est administrée !

**M. le président.** Nous verrons ce qu'en pense l'Assemblée quand elle votera.

L'amendement n° 108 n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements nos 50 corrigé, 65 et 75 ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Ces amendements tendent à supprimer une disposition que j'approuve. Avis défavorable donc.

**M. Jacques Peyrat.** Tant pis pour vous !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Défavorable également.

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote...

**M. Jacques Myard.** Vive le cumul !

**M. le président.** ... les amendements nos 50 corrigé, 65 et 75.

(*Ces amendements ne sont pas adoptés.*)

**M. Jacques Peyrat.** Quelle surprise !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** La messe est vraiment dite !

**M. le président.** M. Albertini a présenté un amendement, n° 69 rectifié, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral :

« Art. L.O. 141. – Le mandat de député est incompatible avec l'exercice de plus d'un des mandats électoraux ou fonctions électives énumérés ci-

après : conseiller régional, conseiller à l'assemblée de Corse, conseiller général, conseiller de Paris, conseiller municipal, président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

La parole est à M. Pierre Albertini.

**M. Pierre Albertini.** Monsieur le ministre, je ne reprendrai pas le plaidoyer que j'ai déjà prononcé devant vous, en vain, semble-t-il. Permettez-moi cependant de vous poser une question : le cumul avec les fonctions de maire a-t-il encouragé la centralisation ou a-t-il constitué un contrepoids à la centralisation de l'Etat ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Un contrepoids !

**M. Pierre Albertini.** Puisque vous vous exprimez ainsi, votre position me paraît plus acceptable.

Je suis persuadé que nos concitoyens, quand ils investissaient de fonctions nationales un certain nombre de maires, estimaient que ceux-ci étaient les plus aptes à faire contrepoids à cette maladie que j'ai dénoncée tout à l'heure : la centralisation, mais aussi l'émiettement, l'absence d'autorité, l'affaiblissement progressif de l'Etat.

Cette démarche a été puissante et elle a été relayée sur tous les bancs et tous les partis politiques ont trouvé, par le biais de cette expérience, un écho parmi leurs électeurs.

Lorsque l'on veut moderniser la vie politique, on doit essayer de le faire à partir de ce qui est ressenti positivement dans notre pays, plutôt que de faire table rase d'une manière brutale.

Quel est l'élu qui échappe au scepticisme, à la condamnation de nos concitoyens, sinon le maire ? Pourquoi ? Parce que c'est un homme de synthèse. C'est lui qui conjugue à la fois la capacité de développer sa commune, d'anticiper, de répondre à des préoccupations plus quotidiennes, qu'il s'agisse de la sécurité, de l'emploi ou du cadre de vie, et celle de répondre chaque jour aux sollicitations, eu égard aux responsabilités qu'en tant que « chef d'entreprise », entre guillemets, il exerce au vu et au su de tous.

Modernisons la vie politique, mais sans détruire une partie du socle existant !

Au reste, les choses évolueront d'elles-mêmes !

Quand les partis politiques ont voulu rompre avec le cumul d'un mandat européen et d'un mandat national, ils l'ont fait, et en dehors de la loi. Nous avons voté l'article 1<sup>er</sup>. A ma connaissance, il ne doit concerner qu'un ou deux députés...

**M. René Mangin.** Alors, si le texte ne concerne personne !

**M. Pierre Albertini.** ... ce qui montre que l'essentiel a été accompli grâce à la volonté, à l'évolution de l'attitude même des responsables politiques.

Il en est de même en ce qui concerne le cumul : il faut s'inscrire dans la progressivité. C'est pourquoi j'invite l'Assemblée à adopter mon amendement n° 69 rectifié.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** L'avis du Gouvernement est défavorable. J'ajoute qu'il me semble aberrant de vouloir introduire une limitation de cumul concernant les seuls établissements publics de coopération intercommunale !

**M. Pierre Albertini.** A fiscalité propre !

**M. le ministre de l'intérieur.** Certes ! Il n'empêche qu'une telle proposition est aberrante, je le répète, car nous devons, au contraire, encourager les progrès de l'intercommunalité. C'est l'évidence même !

**M. Alain Ferry et M. Pierre Albertini.** Cela n'a rien à voir !

**M. le ministre de l'intérieur.** Quiconque a réfléchi à la structure de notre administration locale, en comparaison avec ce qui existe dans les pays voisins, sait bien qu'il faut faire évoluer tout cela.

L'amendement va tout à fait à l'encontre d'une évolution souhaitable. Quand cette évolution aura été réalisée, comme je l'ai dit hier en répondant à M. Suchod, je comprendrais très bien qu'on aille vers une limitation des cumuls concernant les établissements publics de coopération intercommunale.

L'exception prévue dans l'amendement est la moins justifiée de toutes celles qui pouvaient être proposées.

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Bredin, contre l'amendement.

**Mme Frédérique Bredin.** Cet amendement présente deux aspects.

D'abord, il implique la suppression du texte proposé pour l'article L.O. 141-1, ce qui nous renvoie à une discussion que nous avons déjà eue et à l'issue de laquelle notre assemblée s'est prononcée. Je n'y reviendrai donc pas, mais cela suffira à nous faire voter contre.

Ensuite, il pose le problème de l'intercommunalité, dont nous avons beaucoup discuté en commission. A cet égard, M. le rapporteur nous fera des propositions, que nous avons d'ailleurs également discutées en commission par le biais d'un autre amendement. Les observations qu'il a consignées dans son exposé sommaire nous paraissent tout à fait justes.

**M. Alain Ferry.** Je demande la parole, monsieur le président !

**M. le président.** Pas maintenant, monsieur Ferry.

Comme nous avons de nombreux amendements à examiner, je préférerais, comme d'ailleurs le prévoit notre règlement, qu'après les interventions du rapporteur et du ministre un seul orateur prenne la parole.

Lors de la discussion générale, de nombreux députés se sont exprimés.

**M. Jacques Peyrat.** Certes !

**M. le président.** Je ne dis pas que la messe est dite, monsieur Peyrat ! Mais les nombreux amendements que nous devons encore examiner permettront à chacun de s'exprimer.

Je mets aux voix l'amendement n° 69 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** M. Ferry et M. Gengenwin ont présenté un amendement, n° 100, ainsi rédigé :

« Dans le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral, après le mot : "exercice", insérer les mots : "de plus". »

La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Je retire cet amendement, monsieur le président.

Je souhaiterais cependant répondre à M. le ministre à propos des établissements de coopération intercommunale.

Etre président d'une structure intercommunale de 50 000 habitants, par exemple, demande certainement plus de temps que d'être maire d'une commune de 200 habitants.

Le ministre a dit que l'amendement n° 69 rectifié allait à l'encontre du développement de l'intercommunalité. Je trouve que cette remarque est très choquante car elle voudrait dire que les députés ne développent l'intercommunalité que s'ils président les structures intercommunales.

**M. le président.** L'amendement n° 100 est retiré.

M. Léonetti a présenté un amendement, n° 64, ainsi libellé :

« Après le mot : "régional", rédiger ainsi la fin du texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral : "vice-président d'un conseil régional, président du conseil exécutif de Corse, président d'un conseil général, vice-président d'un conseil général, maire, adjoint au maire". »

La parole est à M. Jean-Antoine Léonetti.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Ces derniers temps, on a assisté à un jeu quelque peu hypocrite qui a consisté à se débarrasser de son mandat de maire ou de président de conseil général ou régional, mais à prendre celui de premier adjoint avec une délégation générale ou celui de vice-président, et ainsi à continuer d'exercer le pouvoir.

Il faut aller jusqu'au bout de votre logique : s'il se pose un problème de disponibilité, un problème de pouvoir, il faut débarrasser le député de toutes les tâches locales qui lui incombent. Celui-ci doit donc revenir un conseiller municipal de base, un conseiller général de base ou un conseiller régional de base.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est logique !

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Cet amendement, qui n'est qu'un amendement de repli, et peut-être aussi de provocation, vous invite à aller jusqu'au bout de votre logique.

Si je ne suis pas favorable à la limitation du cumul des mandats telle que vous la préconisez, je vous demande d'avoir au moins l'honnêteté intellectuelle d'aller jusqu'au bout de votre démarche. (*« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Si vous êtes logiques avec vous-mêmes, vous devez voter l'amendement !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Je ne mettrai en cause l'honnêteté intellectuelle d'aucun de ceux qui siègent sur ces bancs. De toute façon, ce n'est pas un problème d'honnêteté intellectuelle qui se pose, mais un problème de cohérence politique.

**M. Pierre Albertini.** Tiens donc !

**M. Jacques Myard.** En ce qui nous concerne, nous sommes cohérents !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** C'est pour une raison de cohérence politique que nous avons souhaité, après avoir beaucoup réfléchi sur la question, nous en tenir à la proposition du Gouvernement quant à la définition de l'exécutif...

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Votre nez s'allonge !

**M. Bernard Roman, rapporteur.** ... et cela pour les raisons que je vais vous exposer rapidement.

D'abord, il existe une définition légale de l'exécutif des collectivités territoriales dans le code général des collectivités territoriales : il s'agit exclusivement du maire, du président de conseil général et du président de conseil régional.

Ensuite, le problème des vice-présidents et des adjoints se pose objectivement. Lorsqu'ils ont des délégations, ils les tiennent de l'exécutif, mais ces délégations qui leur sont accordées à titre discrétionnaire peuvent leur être retirées du jour au lendemain, ainsi qu'un cas très récent nous l'a montré. (*Sourires.*)

Ainsi, un élu pourrait, le lundi, choisir de conserver son mandat d'adjoint au maire d'une grande ville plutôt que son mandat de parlementaire et, le mardi, se voir retirer le contenu de sa délégation par le maire de sa ville qui n'a sur ce point de comptes à rendre à personne.

Une telle situation nous a semblé nuire à la solidité juridique et à la cohérence du texte. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à la commission des lois, qui a bien voulu me suivre, d'écarter tout élargissement de la notion d'exécutif.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Ce n'est pas très convaincant !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Nous sommes confrontés à un maximalisme pervers ! (*Sourires.*)

Selon le proverbe, le mieux est l'ennemi du bien. En l'occurrence, je ne parlerai pas du mieux. (*Sourires.*)

**M. Jacques Myard.** Le mal peut être complice du bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Frédérique Bredin, contre l'amendement.

**Mme Frédérique Bredin.** Il serait inutile de revenir sur l'explication que vient de donner Bernard Roman, qui est juridiquement juste et précise. Je me contenterai d'exprimer mon étonnement.

En effet, M. Léonetti a défendu un amendement tout en précisant qu'il était contre.

**M. Jean-Antoine Léonetti.** Je suis honnête !

**Mme Frédérique Bredin.** A-t-il déposé un amendement pour rire ?

S'agit-il d'un faux-vrai ou d'un vrai-faux amendement ? Je ne sais pas comment les citoyens pourront se retrouver dans ces propositions pour le moins contradictoires !

Quoi qu'il en soit, puisque toute l'assemblée a l'air d'être contre l'amendement, nous allons tous le rejeter.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 64. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** M. Roman, rapporteur, a présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Dans le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral, après les mots : "conseil régional, président", insérer les mots : "ou membre". »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Cet amendement répond à un souci de cohérence par rapport au texte du Gouvernement.

Tous les exécutifs sont pris en compte. Il se trouve que, dans un certain nombre de cas, c'est celui du conseil exécutif de Corse, qui n'est pas un exécutif délégué.

J'ai souhaité, par cet amendement, poser le problème à la représentation nationale. Faut-il, pour le cas particulier de la Corse, considérer très strictement la définition de l'exécutif, qui est partagé avec les pouvoirs de ses propres membres ou faut-il s'en tenir à la position initiale ?

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je remercie le rapporteur d'avoir ainsi posé le problème car l'Assemblée nationale doit être éclairée.

Le Conseil d'Etat a été consulté. Je reprendrai dans son intégralité son raisonnement qui est clair et simple.

Les membres du conseil exécutif de Corse ne peuvent pas être assimilés aux membres du gouvernement de la Polynésie : ils n'ont pas de pouvoirs propres. Si l'on doit faire un rapprochement, c'est entre les membres du conseil exécutif de Corse et les vice-présidents de conseils régionaux.

Les articles L. 4424-4 à L. 4424-8 du code général des collectivités territoriales détaillent les pouvoirs du président du conseil exécutif. Ils n'en mentionnent aucun au profit des membres du conseil. Le conseil exécutif apparaît ainsi comme fonctionnant dans des conditions tout à fait analogues à celles d'un bureau de conseil régional, dont seul le président est revêtu des prérogatives exécutives.

C'est clair : on ne doit pas rapprocher la Corse de la Polynésie, mais des bureaux des conseils régionaux.

La jurisprudence du Conseil constitutionnel invite à traiter de façon identique les élus qui se trouvent dans une situation comparable.

Ce raisonnement devrait conduire M. le rapporteur, s'il m'a bien compris,...

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Je vous ai bien compris !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... à retirer l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Tourret, contre l'amendement.

**M. Alain Tourret.** J'interviens, je le dis solennellement, au nom d'un certain nombre d'élus corses qui ont été très choqués par l'amendement proposé par le rapporteur.

Tous, y compris les plus éminents, m'ont chargé de dire que la Corse est aujourd'hui accablée par des particularités législatives et réglementaires, et qu'ils demandent avec insistance que l'on sorte de cet engrenage fatal. Les collectivités locales corses peuvent et doivent être assimilées à celles du continent, et non à celles de la Polynésie, et obéir aux mêmes règles de fonctionnement.

Les radicaux demandent que l'on en finisse avec toutes ces exonérations, avec ces particularismes qui ne sont justifiés par rien, en tout cas par aucune analyse juridique. Cette volonté politique nous dépasse. Les conseillers exécutifs de Corse n'ont pas plus de pouvoir que les vice-présidents de région. Comme ces derniers, ils ont une délégation du président. Il y a donc, au sein de l'exécutif de Corse, une collégialité comparable à celle existant dans tout conseil régional. Les Corses ne réclament pas de régime spécifique plus bénéfique ou plus avantageux qu'ailleurs. Ils ne veulent qu'une chose : les institutions communes à toute la République. Un tel amendement va contre cette volonté. Dans la situation actuelle, son adoption serait particulièrement mal ressentie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Vous avez remarqué, à la manière dont j'ai introduit cet amendement, que j'attendais de connaître le sentiment de mes collègues et, surtout, du Gouvernement. Après avoir entendu ces arguments, je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 24 est retiré.

Je suis saisi de trois amendements identiques n°s 88, 98 et 107.

L'amendement n° 88 est présenté par M. Demange ; l'amendement n° 98 est présenté par M. Gérard Voisin ; l'amendement n° 107 est présenté par M. Estrosi.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« A la fin du texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral, supprimer le mot : “, maire”. »

La parole est à M. Georges Tron, pour soutenir ces amendements.

**M. Georges Tron.** Nous sommes convaincus que les fonctions de maire et de parlementaire sont complémentaires. Mais, pour des raisons de principe que je viens d'évoquer, nous sommes profondément opposés à l'instauration de seuils ou au fractionnement entre les différentes présidences de fonctions exécutives. C'est une façon d'aborder le problème qui ne nous convient pas.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Bernard Roman, rapporteur.** Défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Défavorable.

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n°s 88, 98 et 107.

*(Ces amendements ne sont pas adoptés.)*

**M. le président.** Je suis saisi de six amendements, n°s 99, 85, 84, 78, 86 et 83, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 99, présenté par M. Gérard Voisin, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de plus de 100 000 habitants”. »

L'amendement n° 85, présenté par M. Tourret, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de plus de 80 000 habitants”. »

L'amendement n° 84, présenté par M. Tourret, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de plus de 40 000 habitants”. »

L'amendement n° 78, présenté par M. Suchod, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de 30 000 habitants ou plus”. »

L'amendement n° 86, présenté par M. Proriol, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de plus de 20 000 habitants”. »

L'amendement n° 83, présenté par M. Tourret, est ainsi rédigé :

« Compléter le texte proposé pour l'article L.O. 141 du code électoral par les mots : “d'une commune de plus de 3 500 habitants”. »

L'amendement n° 99 n'est pas défendu.

Monsieur Tourret, pourriez-vous soutenir en une même intervention vos trois amendements, qui proposent tous un seuil ?

**M. Alain Tourret.** Dans un souci de logique, je les retire, monsieur le président.

**M. le président.** Les amendements n°s 85, 84 et 83 sont retirés.

L'amendement n° 78 et l'amendement n° 86 ne sont pas défendus.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion :

– du projet de loi organique, n° 827, limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives ;

– du projet de loi, n° 828, limitant le cumul des mandats électoraux et fonctions électives :

M. Bernard Roman, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 909).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*